

FAIRE RESPIRER
SAINT-GILLES

Programme

Elections communales
13 octobre 2024



ecolo

1060

GROEN



Faire respirer Saint-Gilles !

Nous sommes écologistes et nous aimons passionnément Saint-Gilles.

Aujourd'hui, grâce à notre première participation dans une majorité, Saint-Gilles se transforme déjà : pistes et rues cyclables, multiplication des arceaux vélos, voitures partagées, rues aux enfants, rues scolaires, commerces de proximité, culture vivante, espaces verts de qualité, déminéralisation, plantation d'arbres, recyclage des déchets verts, bonne gouvernance, rénovation des bâtiments communaux et des écoles... Ensemble, nous pouvons aller encore plus loin. Vous le verrez en lisant ce programme, ce n'est pas le travail qui manque et nous regorgeons d'idées. Nous avons donc besoin de votre soutien pour continuer à transformer Saint-Gilles en une commune plus verte, plus juste et hospitalière !

Découvrez avec nous nos propositions. Elles sont le fruit de réflexions avec les militant·e·s écologistes bien sûr, mais aussi et surtout des nombreuses rencontres quotidiennes dans la rue avec les Saint-Gillois·es, sur les marchés, dans les parcs, en porte-à-porte, lors d'échanges comme échevin·es ou conseiller·es, via aussi les milliers de mails reçus ces 6 dernières années, et les nombreuses rencontres avec les associations de notre commune.

Et n'oubliez pas ce 13 octobre, voter Ecolo-Groen, c'est faire le choix de remettre l'écologie au cœur des priorités, pour offrir une ville plus respirable et un avenir désirable à nos enfants. Donnons de la place à la nature et soyons solidaires. Oxygénons notre démocratie. Permettons à chacun·e, quel que soit son genre, son âge, son quartier, d'être en sécurité et d'avoir un toit. Gérons efficacement nos finances communales pour des services publics de proximité et de qualité. Agissons ensemble avec nos 35 candidat·es.

Bonne lecture !

Ecolo-Groen Saint-Gilles

#unecommunepourgrandir

Table des matières

Faire respirer Saint-Gilles !	3
NOS 8 PRIORITÉS	5
SAINT-GILLES ENSEMBLE	7
UNE COMMUNE CITOYENNE, ACCESSIBLE ET PARTICIPATIVE	7
UNE COMMUNE AMIE DES ENFANTS	11
ÉCONOMIE LOCALE ET EMPLOI : STIMULER ET SOUTENIR L'ACTIVITÉ	15
COHÉSION SOCIALE, ÉGALITÉ : AGIR DANS LA DIVERSITÉ ET EN TOUS GENRES	19
SAINT-GILLES PROCHE DE SES AÎNÉ-ES	24
COMMUNE HOSPITALIERE ET SOLIDAIRE	26
ACTION SOCIALE : TOUS LES LEVIERS AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ	27
BOUGER, PARTICIPER : PROMOUVOIR LE SPORT !	33
TOURISME ET FOLKLORE : TOUTE UNE HISTOIRE !	36
UNE CULTURE INCLUSIVE QUI SOUTIENT LES ARTISTES	39
SAINT-GILLES, LIEU DE VIE	45
UNE COMMUNE AGRÉABLE, PLUS VERTE ET RÉSISTANTE AUX DÉFIS DU CLIMAT	45
VERS UNE MOBILITÉ PARTAGÉE ET APAISÉE	46
ESPACES VERTS : VIVE LA NATURE EN VILLE !	54
DES ESPACES PUBLICS POUR TOUTES ET TOUS	58
LOGEMENT : UN « CHEZ SOI » ABORDABLE ET DE QUALITÉ	61
PROPRETÉ : NOS TROTTOIRS NE SONT PAS DES DÉPOTOIRS	62
LA SÉCURITÉ À SAINT-GILLES : ENSEMBLE, REPRENONS NOS QUARTIERS	64
BIEN-ÊTRE ANIMAL : SAUVAGES OU DOMESTIQUES, RESPECTONS-LES	69
URBANISME : PRÉPARER L'AVENIR, PROTÉGER LE PASSÉ, SOUTENIR LA RÉNOVATION	70
QUARTIER MIDI : FAIRE DE LA "GARE HABITANTE" UNE RÉALITÉ	72
SITE DES PRISONS : VERS UN ÉCOQUARTIER EXEMPLAIRE	76

NOS 8 PRIORITÉS

1. VIVE LA NATURE EN VILLE !

L'espace public est le jardin de ceux qui n'en ont pas. Végétalisons nos quartiers: mini-parcs, jardins de pluie, zones ombragées, rues arborées. Face aux canicules et aux inondations: stop au béton !

2. UNE MOBILITÉ PARTAGÉE ET APAISÉE

Accélérons notre action: trottoirs plus larges, plus de place aux vélos, transports en commun, et voitures partagées. Une priorité: la sécurité des enfants, des aîné-e-s et des personnes à mobilité réduite.

3. LES TROTTOIRS NE SONT PAS DES DÉPOTOIRS

Pour une ville propre, renforçons contrôles et sanctions contre les dépôts clandestins. Réduisons nos déchets grâce au recyclage et à la réparation. Plus de toilettes publiques, c'est une nécessité.

4. TOUTES ET TOUS EN SÉCURITÉ

Assurons la sécurité avec plus de policiers et commissariats de quartier. Combattons les réseaux de drogue. La prévention, la coopération et la confiance police/citoyen-ne-s, sont les clés de la réussite.

5. UNE COMMUNE PLUS SOLIDAIRE

Renforçons l'action sociale avec plus de moyens au CPAS. Offrons aux personnes sans-abri un meilleur soutien. Soutenons les parents solos, encourageons les jeunes et garantissons une vie digne à nos aîné-e-s.

6. UN « CHEZ SOI » ABORDABLE

Stop à la spéculation, aux Airbnb et coliving, oui à la mixité sociale: plus de logements sociaux et moins de logements vides. Soutenons la rénovation: c'est bon pour la santé, le budget des ménages et le climat.

7. ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

Rendons l'offre culturelle et sportive plus accessible, variée et vivante. Soyons inclusifs (langues, modes de vie...) dans nos crèches, nos écoles. À tout âge, l'épanouissement pour tous-tes !

8. UNE ÉCONOMIE LOCALE ET DURABLE

Soutenons nos commerces, horeca et marchés. Encourageons les entreprises durables et solidaires, créatrices d'emplois. Offrons des locaux communaux pour des activités de qualité adaptées aux St-Gillois-e-s.



SAINT-GILLES ENSEMBLE

UNE COMMUNE CITOYENNE, ACCESSIBLE ET PARTICIPATIVE

La commune est le premier point de contact des citoyen·nes avec l'autorité publique. En tant que première fenêtre de la démocratie, elle peut renforcer la confiance des citoyen·nes envers le politique et les impliquer dans des enjeux qui leur tiennent à cœur.

Pour les écologistes, il est essentiel d'être à la pointe sur la transparence et la participation citoyenne, garantes d'une démocratie plus vivante et inclusive. L'accès à la décision publique dépend d'une information claire et accessible, et de la participation des citoyen·nes au processus décisionnel.

Lors de la précédente législature, de nombreuses actions ont été mises en place : les groupes d'opposition ont obtenu des sièges au sein des asbl communales, nous avons fait présider le conseil communal par une·un·e conseiller·e non-membre du Collège, plusieurs conseils consultatifs ont été créés, etc. Nous voulons résolument continuer et renforcer cette action.

NOS PROPOSITIONS

FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION ET VEILLER À LA TRANSPARENCE

Garantir le libre accès aux informations relatives à l'action communale, en les communiquant de manière proactive et efficace, notamment :

- Informations relatives au conseil communal : ordre du jour, projets de délibérations, décisions, procès-verbaux, règlement d'ordre intérieur (déjà accessible sur le site de la commune).

- Statistiques communales.
- Informations relatives aux enquêtes publiques.
- Document décrivant les compétences, l'organisation et le fonctionnement de l'autorité administrative, incluant un organigramme.
- Inventaires des subventions, des études réalisées et des marchés publics conclus.
- Localisation des équipements collectifs (crèches, écoles, musées, théâtres, centres sportifs, parcs, bibliothèques, etc.).
- Liste des délégué·es désigné·es par le conseil communal pour représenter la commune dans différentes structures.
- Etc.

L'ensemble de ces informations et documents seront lisibles et facilement accessibles en version électronique sur le site internet de la commune, en allant au-delà du strict minimum garanti par la loi. Si la nature des informations le demande, elles seront communiquées via les réseaux sociaux de la commune, les médias locaux, l'affichage public et tout autre moyen de communication à disposition des autorités communales, pour informer les citoyens de manière directe, claire, concise et régulière. Ces informations seront également disponibles en version papier à la bibliothèque communale pour consultation et pour ce qui concerne les enquêtes publiques en urbanisme au service Urbanisme et les enquêtes publiques sur les permis "environnement" au service Sécurité, Hygiène et Environnement de la commune.

- **Diffusion des conseils communaux** : ils seront retransmis en direct et en différé sur le site web de la commune.
- **Des panneaux d'affichage libre** seront installés pour permettre à la commune mais aussi aux habitants de partager des informations sur la vie communale : fêtes, activités locales, animaux perdus, échanges de biens ou services, petites annonces, etc.
- **Le site web communal sera accessible à toutes les personnes en situation de**

handicap et des informations seront fournies sur tous les services et associations disponibles, en utilisant le format FALC (Facile à Lire et à Comprendre) et un format accessible aux personnes malvoyantes (type AnySurfer).

- **Renforcer la consultation et la participation des habitant-es.**
- **Augmenter le recours aux conseils consultatifs** pour inclure davantage de points de vue citoyens, comme cela était fait pour le bien-être animal, par exemple.
- **Mettre en place des commissions/panels citoyens** pour impliquer les habitant-es dans les décisions. Utiliser la méthode du tirage au sort selon des critères représentatifs (âge, genre, répartition géographique, etc.), avec une participation volontaire à la suite du tirage au sort. Assurer le suivi des recommandations prises par ces panels.
- **Organiser des consultations populaires** pour les grandes décisions concernant la commune.
- **Créer un droit d'initiative citoyenne** pour permettre aux citoyen·nes de proposer des textes au Conseil communal. Si le conseil ne délibère pas, le texte sera soumis à une consultation populaire. Par exemple, à Etterbeek, un droit d'initiative citoyenne permet aux habitant-es de déposer un texte soutenu par au moins 750 signatures, pour une commune à la population similaire à celle de Saint-Gilles.
- **Soutenir et accorder des budgets participatifs aux comités de quartiers et de citoyen·nes** pour concrétiser des projets d'amélioration du cadre de vie. Le budget participatif peut se limiter à quelques thèmes, se faire par quartier ou sur l'ensemble du territoire de la commune.
- **Appuyer les projets des habitant-es et associations** : mettre à disposition des locaux publics, fournir une aide matérielle et financière, soutenir la création d'associations. Continuer à soutenir les projets temporaires d'occupation des rues ou des espaces publics (comme les rues aux jeux).
- **Multiplier et diversifier les méthodes de consultation citoyenne** pour toucher un maximum de personnes. Un exemple est le « Babbeleir », un grand tricycle qui se transforme en espace d'échange, ayant circulé dans les quartiers bruxellois pour susciter des rencontres.
- **Engager ou former du personnel** dédié à la participation citoyenne pour garantir

l'inclusivité et l'accessibilité de tous les dispositifs.

- **Veiller à ce que tous les dispositifs de participation citoyenne soient accessibles** aux personnes en situation de handicap.
- Continuer à **soutenir les projets des habitant-es et des associations** en mettant à leur disposition des infrastructures communales et en leur apportant un soutien matériel et financier.

DES MANDATAIRES IRRÉPROCHABLES, UN CONSEIL COMMUNAL OUVERT ET TRANSPARENT

- **Assurer la formation continue des conseiller-es communaux-ales** dès leur entrée en fonction, en proposant des initiatives propres et en informant largement les élu·es des formations organisées par la Région et Brulocalis.
- Ajouter au règlement d'ordre intérieur la **possibilité pour les conseiller-es communaux-ales de motiver leur vote.**
- Inclure dans le règlement d'ordre intérieur du conseil communal **un code de déontologie**, avec une attention particulière aux cumuls des mandats et aux conflits d'intérêts.
- **Faciliter les interpellations citoyennes** : mettre en place une réflexion sur la manière de simplifier la procédure d'interpellation du conseil communal par les habitant-es. Renforcer l'espace de débat citoyen au conseil communal pour enrichir les débats qui suivent ces interpellations.
- **Informé de manière transparente des nominations au sein des ASBL communales et paracommunales.** Des rapports d'activités de ces asbl seront présentés au Conseil communal et retranscrits sur le site de la commune.
- **Droit de regard citoyen sur la dépense publique** : simplifier la présentation du budget communal et créer un répertoire en ligne des marchés publics importants.
- Garantir la mise en place d'**aménagement raisonnables pour l'accès de tous·tes aux séances du conseil communal**, tant pour les membres du conseil que pour le public, notamment l'accès PMR.

NOTRE COMMUNE, UNE GESTIONNAIRE RESPONSABLE, UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

La commune de Saint-Gilles compte plusieurs centaines de travailleur·ses et gère un budget conséquent. Il est essentiel d'encourager les travailleur·ses communaux·ales à être exemplaires dans leur démarche et de les soutenir pour y parvenir. Bien que la situation des finances locales soit critique, avec des dépenses en augmentation (pensions, inflation, coûts de l'énergie) et des recettes en stagnation ou diminution (précarisation de la population), il faut concilier une gestion budgétaire rigoureuse avec l'objectif d'accélérer la transition juste et solidaire à partir du niveau local. Les investissements financiers doivent soutenir des projets durables et solidaires.

Pour beaucoup de Saint-Gillois·es, la commune est le seul endroit où ils et elles peuvent être écouté·es et reçu·es lorsqu'ils font face à des difficultés administratives. Saint-Gilles, en tant que village dans la ville, doit répondre à cette responsabilité avec humanité et bienveillance.

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ, LA QUALITÉ DES SERVICES ADMINISTRATIFS POUR LES CITOYEN·NES

- **Réfléchir à une politique tarifaire plus accessible** pour les documents administratifs essentiels, incluant la possibilité de gratuité pour certains d'entre eux.
- Faire de la **lutte contre le non-recours aux droits** un enjeu majeur de la prochaine législature, particulièrement pour les personnes et familles les plus vulnérables. L'administration communale, grâce aux contacts réguliers qu'elle entretient avec ses usager·es, doit être un soutien précieux pour y parvenir.
- **Développer l'e-administration** pour permettre la réalisation de nombreuses démarches en ligne (obtention de documents, etc.). L'objectif est d'améliorer le service public, de réduire l'attente aux guichets et de diminuer la pression sur les fonctionnaires communaux.
- **Améliorer le service IRISBOX**, par exemple en installant des bornes publiques dans des lieux très fréquentés.



Mais ce renforcement de l'e-administration doit s'accompagner d'une **action ferme et continue contre la fracture numérique** qui touche de plus en plus de Saint-Gillois·es, jeunes et moins jeunes, de toute origine. Alors que certains ont adopté l'e-administration, de nombreux habitant·es se retrouvent confronté·es à des difficultés administratives parfois dramatiques en raison de la multiplication des démarches en ligne. La commune doit s'engager à :

- **Mettre résolument en place un accès humanisé aux services communaux** pour toutes les habitant·es, que ce soit au guichet ou par téléphone. Les citoyen·nes doivent pouvoir réaliser l'ensemble des démarches administratives sans être obligé·es de passer par des dispositifs en ligne.
- **Renforcer l'action de notre Espace Public Numérique (EPN), l'atelier du web** pour autonomiser les citoyens. Cela peut se faire :
 - en réalisant les démarches administratives avec eux pour leur apprendre, qu'il s'agisse de démarches communales ou régionales et fédérales, où le contact humain est encore plus compliqué ;
 - en mettant à disposition du matériel informatique si nécessaire ; comme l'atelier du web l'a déjà fait avec des jeunes notamment ;
 - en renforçant l'atelier du web pour pouvoir tenir des permanences dans différents lieux fréquentés de Saint-Gilles, à l'image de la permanence hebdomadaire tenue ces dernières années à l'accueil de l'Hôtel de ville.
- **Adapter les horaires d'ouverture** des services communaux pour mieux répondre aux besoins de la population, par exemple en ouvrant un samedi matin par mois et très tôt un ou deux matins par semaine. Offrir également la

possibilité de prendre rendez-vous en-dehors des heures habituelles d'ouverture.

- **Accorder une attention particulière à la qualité du service public** et à l'accès simplifié et humanisé aux services communaux.
- Encourager le bilinguisme du personnel communal, notamment par la formation de celui-ci, afin de mieux garantir un **accueil dans nos deux langues nationales** au guichet.
- Former le personnel communal, surtout ceux en contact direct avec les citoyen·nes, aux techniques de communication empathiques ou non violentes. Cela vise à apaiser ou éviter les tensions et frustrations des citoyens et du personnel, et à renforcer la confiance dans l'institution communale.
- **Soutenir le personnel communal** quand celui fait face à des comportements agressifs et violents, et trouver des solutions pour éviter ces situations.
- Renforcer la **mutualisation des services et des coûts entre communes voisines** ou à l'échelle de bassins de vie pour la gestion des infrastructures (maisons de repos, crèches, centres sportifs, piscines, centres culturels) et des marchés publics pour l'achat de matériel onéreux.
- **Approfondir les synergies entre communes et CPAS**, notamment dans les fonctions de support (gestion des ressources humaines, marchés publics, parc de véhicules).
- **Rationalisation des fabriques d'église** par exemple en centralisant les commandes de matériel, en encourageant la fusion des fabriques, etc. pour limiter les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un entretien correct des lieux de culte encore utilisés et en réaffectant ceux qui ne le sont plus.
- Mener une **politique de ressources humaines juste, transparente et rationnelle** (recrutement, évaluation, mobilité).
- **Administration exemplaire** : adopter des démarches éco-responsables dans le cadre de ses activités quotidiennes. Par exemple, développer un plan de réduction des déchets et de la surconsommation, proposer des produits plus sains dans les distributeurs de la salle d'attente du service population, systématiser l'achat de produits alimentaires

locaux, bio et de saison pour les réceptions et les vernissages, etc.

- Implémenter des **outils de gestion pour rationaliser les dépenses d'énergie et d'eau**, incluant la télégestion des salles communales et des écoles.

POUR DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX ÉTHIQUES ET RESPONSABLES

- Privilégier les **investissements durables et économes** sur le long terme, en prenant en compte les coûts futurs (entretien, économies générées) pour accélérer la transition écologique et solidaire tout en assurant sécurité et salubrité.
- **Investissements financiers éthiques** : Réaliser un cadastre des produits bancaires de la commune afin de se séparer des produits financiers soutenant les énergies fossiles. Placer une partie des réserves dans l'économie réelle et durable, comme des coopératives locales et/ou régionales.
- **Insérer des clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges** pour tous les marchés publics. Éviter les banques qui ne s'engagent pas contre la fraude fiscale, le blanchiment d'argent ou qui investissent dans les énergies fossiles.
- **Mettre en œuvre une véritable politique de « devoir de diligence »** au niveau communal concernant les entreprises sélectionnées dans le cadre de nos marchés publics, de nos fonds de pension, qui violeraient le droit international ou porteraient atteinte à l'environnement. Par exemple, bannir les entreprises impliquées dans des activités liées à la colonisation (p. ex. les colonies israéliennes), celles qui bénéficient de la main-d'œuvre forcée des Ouïghours dans la région du Xinjiang, en Chine, celles engagées dans l'exploitation illégale des ressources naturelles en Antarctique, ainsi que les entreprises minières opérant sur des terres autochtones en Amérique latine sans le consentement des populations locales ou exploitant le travail, comme en République démocratique du Congo.

UNE COMMUNE AMIE DES ENFANTS

Les premières années de la vie sont cruciales pour l'avenir des enfants. La commune de Saint-Gilles doit veiller à ce que ceux-ci grandissent dans les meilleures conditions. Si les parents cherchent des solutions pour « garder » et « occuper » les enfants (crèches, extrascolaires, vacances...), le premier objectif et l'ambition doivent être de favoriser l'émanicipation et l'autonomie des adultes de demain, tout en veillant au bien-être et au bonheur des enfants.



PETITE ENFANCE

Chaque quartier doit pouvoir bénéficier d'une structure d'accueil de qualité pour les plus petits. Ces structures doivent être accessibles quelle que soit la situation sociale ou professionnelle de la famille.

La fréquentation précoce d'un milieu d'accueil a un impact positif et est un formidable levier pour la réduction des inégalités sociales et scolaires, pour autant qu'il soit de qualité et assumé par des personnes qualifiées et compétentes. Cet accueil ne se résume pas à changer et nourrir des bébés, il doit favoriser l'enfant dans sa globalité. C'est un être relationnel dont il faut respecter la situation familiale et les valeurs culturelles.

La commune doit disposer d'espaces publics « amis des enfants ». Les quartiers doivent être pensés pour accueillir plus de plaines de jeux ou d'espace adaptés aux petits.

NOS PROPOSITIONS

- **Augmenter le rythme de création de places d'accueil** de la petite enfance dans le réseau des « crèches de Saint-Gilles » (subventionnées) et favoriser l'implantation sur le territoire de la commune de milieux d'accueil subventionnés ou reconnus par l'ONE ou Kind en Gezin. Un quart des enfants nés à Saint-Gilles le sont dans une famille en-dessous du seuil de pauvreté, un sur cinq dans une famille monoparentale. Il est essentiel que ces enfants puissent eux aussi trouver une place dans des structures d'accueil accessibles.
- **Étendre les systèmes de haltes-garderies et de crèches** avec places conventionnées pour les parents sans emploi qui suivent des formations.
- **Garantir la transparence de la liste d'attente pour les places dans les crèches** de Saint-Gilles et une information beaucoup plus rapide et fiable quant à la possibilité d'obtenir une place.
- Dans chaque **nouveau projet de la commune et chaque contrat de quartier, il faut créer des places d'accueil de la petite enfance**. Les quartiers les plus densément peuplés doivent avoir la priorité.
- Promouvoir les **initiatives bilingues, en français et en néerlandais**.
- **Informers les parents** sur l'offre de places d'accueil des tous petits et sur leur entrée à l'école (offre, modalités et délais d'inscription).
- Tout comme pour les écoles, les enfants doivent bénéficier d'**une alimentation saine, locale, de saison et bio avec un cahier des charges adapté**. La future cuisine communale qui desservira les crèches communales de Saint-Gilles doit viser la labellisation « Good Food » trois fourchettes de Bruxelles Environnement.
- **Promouvoir la santé au sein des milieux d'accueil**, en veillant à la qualité de l'air (peintures naturelles, produits d'entretien écologiques, ...), avec la mise en place d'un plan d'éradication des perturbateurs endocriniens et des stratégies visant à réduire la production de déchets.

- **Soutenir et encourager la formation continue** des puériculteurs et puéricultrices. Ces moments de formation permettent aux professionnel·les de prendre du recul par rapport à leurs pratiques, de les faire évoluer et de les ajuster aux besoins des bébés et des jeunes enfants d'aujourd'hui.
- **Soutenir la 'Huis van het Kind' à Saint-Gilles** qui héberge entre autres le bureau de consultation de Kind & Gezin.

ENSEIGNEMENT

Si la première mission de l'école est la transmission des savoirs et des valeurs, elle a aussi pour mission de contribuer à réduire les inégalités et rendre notre monde plus juste. Les écoles de Saint-Gilles doivent être des lieux d'apprentissage, de métissage, d'ouverture et d'émancipation personnelle, citoyenne et culturelle. Or aujourd'hui les écoles bruxelloises sont confrontées à des enjeux majeurs (pression démographique et pénurie de places, paupérisation et inégalités scolaires, manque de valorisation des enseignant·es, accélération des changements sociétaux et difficulté à s'y adapter, etc.).

NOS PROPOSITIONS

- Encourager et **faciliter la création de places dans toutes les écoles** de la commune.
- **Etudier la possibilité de créer une nouvelle école primaire néerlandophone** pour répondre à la demande.
- Continuer à **rénover les bâtiments scolaires communaux** de manière qualitative et écologique.
- **Tendre à la gratuité de l'enseignement**, notamment en continuant à assurer la gratuité et la mutualisation du matériel scolaire.

Ecole et santé

- Inciter **les écoles saint-gilloises hors réseau communal** à rejoindre le marché public pour les cantines avec cahier de charges et clauses « durables ».
- Poursuivre l'**amélioration du cahier des charges pour les cantines scolaires** et en augmenter la proportion de nourriture bio tout en gardant un prix accessible.
- Garantir dans chaque école **l'accès gratuit des élèves à l'eau potable**.
- Les cantines sont gratuites en maternelle, mais **la gratuité des repas scolaires** devrait être étendu à davantage d'enfants afin de s'assurer que tous les enfants bénéficient d'un repas sain



et bio chaque jour.

- **Réduction des déchets** dans les établissements scolaires.
- **Végétaliser et perméabiliser** (dans la mesure du possible) **les cours de récréation** des écoles communales. Une cour a été rénovée et 3 autres sont en travaux grâce aux subsides de Bruxelles Environnement dans le cadre de l'appel à projets Ré-Création pour la végétalisation des cours de récréation.
- Soutenir **la mise en place de potagers, de jardins et d'arbres fruitiers** dans les écoles en partenariat avec des associations spécialisées.
- Développer et **systematiser des animations EVRAS** (Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) adaptées à chaque âge.

Promouvoir la mobilité douce pour les déplacements scolaires

- Impliquer les élèves et l'équipe éducative dans **l'analyse des besoins et possibilités en matière de mobilité**.
- Poursuivre **la sécurisation des abords des écoles**.
- **Augmenter le nombre de rues scolaires** (déjà 8 à Saint-Gilles). Il s'agit en début et fin de journée scolaire d'interdire aux voitures d'accéder aux portes de l'établissement. Cette mesure est réalisée en concertation avec les directions scolaires, les habitants locaux et les autres parties intéressées.
- Etude en collaboration avec la Région sur la **possibilité d'interdire la circulation des poids lourds** à proximité des écoles aux heures où les enfants y accèdent.



- Mettre en place des **déplacements actifs** : rangs scolaires par quartier, apprentissage du vélo et trajets en groupe (ramassage scolaire à vélo avec guide).
- Poursuivre l'**obtention du « Brevet du cycliste »** pour toutes les classes de 5^e et 6^e primaires.
- Prévoir un parking vélos suffisant dans chaque école et prévoir des parcours cyclables plus sécurisés menant vers les écoles.

Une école de qualité

- Soutenir la réflexion **pour une transition en douceur entre l'école et les lieux d'accueil des tous petits** en portant une attention particulière aux classes d'accueil et à celles des moins de 6 ans. L'entrée à l'école est un moment de rupture : les lieux se diversifient, les rythmes changent, les activités liées aux savoirs prennent la priorité sur celles relatives aux soins, aux émotions, ...
- Intégrer **une plage de 15 minutes de lecture par jour** dans les écoles communales
- Offrir à tous les élèves, surtout en maternelles, une **bonne maîtrise de la langue de l'enseignement**.
- Encourager le développement de **classes d'accueil des primo-arrivants**.
- **Soutenir et accompagner les enseignant-es débutant-es** de manière à éviter les situations de pénurie d'enseignant-es.
- **Garantir l'ouverture des écoles aux parents et au quartier** où elles sont implantées, notamment sur le modèle des « brede scholen ».

- **Soutenir le-a coordinateur-trice 'Brede School'** des écoles néerlandophones avec un budget suffisant pour élaborer une offre de qualité.
- Encourager **la coopération entre les écoles francophones et néerlandophones**.
- **Suivi de l'offre et la demande dans l'enseignement néerlandophone** afin de prendre des mesures, si nécessaire, pour élargir cette offre éducative à Saint-Gilles.

Une école comme lieu d'égalité et de citoyenneté active

- Renforcer la **remédiation scolaire**.
- Veiller à ce que les enseignant-es soient formé-es à la **détection précoce des troubles et difficultés d'apprentissage** et à la remédiation ainsi qu'à la prise en compte des problématiques familiales graves (y compris les cas de violences familiales), dans un souci d'écoute et de prévention.
- Tenir compte **des difficultés d'apprentissage** des élèves issus de familles défavorisées ou dont la langue d'usage au domicile familial n'est pas celle utilisée à l'école.
- Favoriser la **création d'écoles de devoirs** et les soutenir, notamment via la formation des personnes amenées à y encadrer les élèves et ce **en collaboration avec les écoles**.
- **Lutter contre le décrochage scolaire** dès le plus jeune âge en collaborant avec les parents et les acteurs de terrain (éducateur-trices de rue, service jeunesse de la commune, CPAS, associations spécialisées, Maison Médicale,...).
- Sensibiliser et former le personnel scolaire aux **besoins spécifiques d'enfants en situation de handicap** et veiller à leur inclusion.
- Inciter les écoles à être proactives sur les questions d'interculturalité et de diversité : actions de sensibilisation, information.
- **Lutter contre les stéréotypes liés au genre** (y compris l'orientation sexuelle ou l'identité de genre) : formation des enseignant-es, campagne de sensibilisation.

UNE JEUNESSE ACTIVE ET INFORMÉE QUI PARTICIPE

En dehors des enjeux fondamentaux de l'accueil de la petite enfance et de l'enseignement, Saint-Gilles doit avoir une politique de la jeunesse d'envergure pour celles et ceux qui représentent presque un quart des Saint-Gillois-es. Pour assurer l'épanouissement



et le développement des enfants et des jeunes, il est nécessaire de poursuivre une politique réfléchie et coordonnée entre l'enseignement, l'accueil extrascolaire, les services de la jeunesse, etc. Grandir et devenir autonome grâce aux occasions et aux espaces qui permettent de découvrir, s'exprimer, rencontrer, s'informer. La politique de la jeunesse constitue une priorité incontournable à l'établissement d'une politique sociale émancipatrice. Il faut s'assurer que des liens se tissent entre genres, générations et populations d'origines diverses et ce, dès le plus jeune âge.

NOS PROPOSITIONS

- **Créer un conseil consultatif des enfants et/ou un conseil des jeunes**, en s'inspirant de bonnes pratiques dans d'autres communes afin que les jeunes s'impliquent activement dans les choix qui leur sont proposés.
- **Concevoir un Plan Jeunesse local** en concertation avec des jeunes.
- **Renforcer l'accueil extrascolaire au sein des écoles** en mutualisant les espaces et le matériel. Valoriser les accueillant-es extrascolaires et les soutenir dans les difficultés horaires, salariales, ... Mutualiser les espaces et le matériel entre les cours et l'extrascolaire.
- **Créer plus d'écoles de devoirs** en favorisant le lien intergénérationnel (aide apportée aux enfants par des personnes retraitées, par exemple).
- **Encourager les activités extrascolaires** en veillant à la diversité : sport, culture et expression, sensibilisation à l'environnement, solidarité.
- **Renforcer l'offre de stages** : ils sont très prisés et ceux offerts par le Cemôme, par exemple, sont vite saturés pendant les vacances scolaires. En complément au site

d'information www.atl1060.be sur l'offre extrascolaire à Saint-Gilles pour les 2,5 à 12 ans, un cadastre de l'offre devra être réalisé (comprenant aussi les activités pour ados) et un plan d'action élaboré en conséquence.

- **Assurer l'information** sur les possibilités de loisirs et activités destinés aux jeunes.
- Encourager les **projets en commun entre écoles et associations** actives avec les jeunes, dans le respect des spécificités de chacun.
- Promouvoir l'**apprentissage non formel** et la découverte.
- **Soutenir les activités intergénérationnelles** par le développement de projets entre associations de jeunes et maisons de repos.
- **Garantir l'accès de tous les jeunes aux installations communales** (sportives, culturelles, ...), notamment par des conventions conclues avec des institutions telles que le CPAS ou des organisateur-trices de plaines de vacances agréées par l'ONE, mais aussi en portant une attention genrée en rééquilibrant la mise à disposition des infrastructures dans l'espace public actuellement massivement masculines.
- Veiller à **la participation des filles** aux activités jeunesse et organiser des activités qui leurs sont réservées (ex. : le projet Focus Filles).
- Favoriser dès le plus jeune âge **l'égalité entre filles et garçons**, en sensibilisant les équipes pédagogiques (enseignant-es, accueillant-es extrascolaires, ...)
- **Veiller à la coopération entre le Cemôme et le Brede School** afin de maintenir et de promouvoir de manière adéquate l'offre de stages néerlandophones.
- Veiller à l'engagement d'un **responsable jeunesse néerlandophone** à la commune.
- **Evaluer les besoins en locaux et espaces** intérieurs comme extérieurs pour les activités jeunesse, après consultation des acteurs présents sur la commune. Répondre aux demandes par des nouveaux espaces ou par la mutualisation d'espaces existants.
- **Assurer la formation continue des animateur-rices** de jeunes et faciliter leur action par un soutien administratif et logistique de la commune.
- Renforcer l'**inclusion des enfants en situation de handicap** et assurer leur accès à un maximum d'activités publiques.
- Continuer à **développer les projets de mise en autonomie** de jeunes suivis par les services de l'Aide à la jeunesse.

ÉCONOMIE LOCALE ET EMPLOI : STIMULER ET SOUTENIR L'ACTIVITÉ

Préserver notre « village dans la ville » et créer de l'emploi sont essentiels pour notre qualité de vie. Cela nécessite de conserver une offre commerciale ancrée dans le territoire qui réponde aux besoins des saint-gillois et des saint-gilloises.

La transition économique et écologique ne peut réussir qu'avec l'engagement des commerces et des entreprises de proximité, soutenus par une économie locale dynamique. Une agriculture durable et respectueuse de l'environnement ne peut se développer que si elle est reliée à des commerces de qualité. De même, si nous voulons promouvoir une mobilité moins dépendante de la voiture, des commerces de proximité bien établis sont indispensables. Ces exemples montrent l'importance des commerces et des entreprises dans la transition énergétique et environnementale et soulignent la nécessité qu'ils soient soutenus par la commune afin de contribuer pleinement à l'indispensable transition de notre époque.

Soutenir et contribuer à développer un modèle économique vertueux, c'est aussi créer de l'emploi local et non délocalisable. Pour ce faire, il faut activer davantage les leviers dont disposent les communes : les propriétés foncières, les marchés publics, les outils d'animation et de communication, etc.

Le programme intégrera et mentionnera les enjeux et les pistes d'actions développés dans le cadre de la « shifting economy » qui est la stratégie de transition économique adoptée par la région qui vise à une économie décarbonée pour 2050. Elle prévoit des soutiens économiques (accompagnements, financements, hébergements, commandes publiques, etc.) orientés afin que l'activité économique soit réancrée territorialement et ait une finalité sociétale.

NOS PROPOSITIONS

SOUTIEN À L'INSTALLATION DE
NOUVEAUX COMMERCES ET
ENTREPRISES DE QUALITÉ ET
RÉPONDANT AUX BESOINS DES
SAINT-GILLOIS.ES

- **Soutenir les porteur·euses de projets et les entreprises souhaitant s'installer à Saint-Gilles** (via le GEL de Village Partenaire, par exemple) en collaboration avec HUB Brussels. Pérenniser et renforcer la prime à l'installation mise en place au cours de cette législature pour soutenir l'installation de commerces de qualité répondant aux besoins des Saint-Gillois·es.
- **Lutter contre les cellules commerciales vides.** Les rez-de-chaussée commerciaux vides peuvent nuire à l'image d'un quartier commerçant. Dans ce combat, il est crucial de prolonger et de renforcer les actions mises en place sous cette législature.
 - Si le rez-de-chaussée est prêt à être loué, le Service Développement économique et Village Partenaire communiquent cette information aux porteurs de projets et à des partenaires comme Hub Brussels. Le service propose également aux propriétaires de poser gratuitement un sticker indiquant les informations de location.
 - Si le rez-de-chaussée nécessite des travaux, une occupation temporaire par une exposition ou un atelier d'artiste permet d'éviter un lieu inoccupé. Cette occupation permet au propriétaire de suspendre temporairement la taxe sur les rez-de-chaussée en attendant les travaux.
- **Prime à l'Installation :** mise en place lors de cette législature, cette prime joue un rôle d'incitant à la location des rez-de-chaussée situés dans les quartiers concernés.
- **Encourager la création d'incubateurs** (type pop-up, comme Kokot ou l'auberge espagnole de Hub Brussels) de préférence dans un



local appartenant à la commune. Encourager les initiatives économiques désireuses de développer un projet innovant et cohérent du point de vue de l'équilibre commercial et/ou attendu par la population.

- **Développer de deux manières une vraie stratégie commerciale via le contrôle du foncier commercial par les pouvoirs publics :**

- Développer l'activité de la Régie Foncière pour en faire un outil de développement économique. Grâce à cet outil, la commune peut acheter des rez-de-chaussée commerciaux et les louer à des projets économiques de qualité qui répondent aux besoins des Saint-Gillois.es tout en créant une attractivité pour les quartiers commerciaux de la commune.
- Créer une Agence immobilière commerciale prenant en charge, pour le compte de la commune et des propriétaires qui le souhaitent, la gestion de leurs bâtiments commerciaux et de bureaux.



SOUTIEN À LA TRANSITION DURABLE ET SOLIDAIRE DE L'ÉCONOMIE

- Accompagner les entrepreneur-euses et commerçant.es saint-gillois dans l'**adoption d'une mobilité durable** et le développement de processus de livraison/approvisionnement via une mobilité active (ex : projet d'accompagnement mis en place avec Urbike).
- Apporter un soutien **aux entrepreneur-euses se lançant dans la transition écologique et solidaire**, notamment en pérennisant et en renforçant la prime de soutien aux investissements durables et solidaires mis en

place lors de cette législature.

- **Campagnes de communication et de sensibilisation** auprès des commerçant.es pour les encourager à s'inscrire dans la transition économique, en expliquant l'intérêt économique et la résilience de leurs activités, tout en veillant à être le plus inclusif possible.
- Entretien et renforcer le **réseau des entrepreneur-euses durables à Saint-Gilles**.
- **Soutenir le vrac** et la vente à emporter dans **des contenants réutilisables**.
- **Soutenir l'artisanat Local** : collaboration avec des initiatives comme « Fais-le toi-même » et mise en place des pop-ups « Made in Saint-Gilles » dans les locaux communaux disponibles.
- Continuer de soutenir le développement de **l'entreprenariat social** dans la commune, en collaboration avec Village Partenaire, et des acteurs comme Coopcity.
- Améliorer **la gestion des déchets** grâce à la mise en commun de la collecte et du tri au niveau des quartiers commerçants.
- **Mettre en avant les commerces éco-responsables, valorisant les produits alimentaires bio et locaux, le zéro-déchet et les produits artisanaux**, via les réseaux sociaux de l'asbl Entreprendre à Saint-Gilles, et en développant des outils comme une signalétique adaptée (autocollants, stickers) et une promotion de ces commerces par exemple via la distribution de flyers dans les infrastructures Hôtelière.
- Encourager les interactions entre les producteur-rices de **l'agriculture urbaine bruxelloise** et les établissements HORECA de Saint-Gilles, en s'appuyant sur le Guichet d'Économie Local dédié à l'agriculture urbaine basé à Village Partenaire.
- Soutenir le déploiement de **la stratégie Good Food** en encourageant les commerçant.es à intégrer le processus de labellisation et par la promotion de ceux déjà labellisés.
- Mener des actions de sensibilisation auprès des commerçant.es pour qu'ils privilégient des **produits locaux, de saison et issus du commerce équitable** et prolonger la prime à la transition écologique et durable mise en place durant cette législature et qui vise à encourager les commerçant.es à réaliser ce changement.
- Soutenir la mise en place d'une **monnaie locale ou complémentaire**, comme la Zinne, en l'intégrant dans les cadeaux offerts par la commune (départ à la pension, mariage, etc.), en permettant son utilisation pour



payer des services communaux (documents administratifs, taxes, etc.), et en mettant en circulation des chèques commerce en monnaie complémentaire avec un montant bonifié.

- Mettre en place des lieux de concertation, de coordination et d'échange de bonnes pratiques pour accompagner les commerces sur **la voie de la décarbonation et de l'éco-gestion**.
- Inciter les commerces à **réduire le gaspillage d'énergie** (portes ouvertes, éclairage de vitrine, panneaux publicitaires, chauffeuses extérieures, etc.) en pérennisant et en renforçant le système de prime mis en place lors de la précédente législature.

SOUTENIR LES ENTREPRENEUR·EUSES ET COMMERÇANT·ES POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE DYNAMIQUE

Information, participation et networking

- Informer nos entrepreneur·euses des aides disponibles et des nouveautés de leurs secteurs via des newsletters, des événements de networking et la communication sur les réseaux sociaux.
- Créer des conseils consultatifs/comités de quartier par noyaux commerciaux et organiser deux rencontres par an pour écouter et répondre aux besoins des commerçant·es.
- Continuer le soutien aux associations de commerçant·es et encourager leur structuration en associations.
- Encourager le mentorat en connectant des entrepreneur·euses expérimenté·es avec les autres pour des conseils et un accompagnement, notamment dans la transition économique.

Accompagnement et formation

- Renforcer l'accompagnement des entreprises saint-gilloises pour l'obtention des primes proposées par la Région bruxelloise (prime chantier, prime sécurisation, etc.) et des possibilités de financement (prêt proxi, etc.).
- Encourager l'entrepreneuriat des catégories plus éloignées de l'activité entrepreneuriale, telles que les femmes et les personnes issues de catégories socio-économiques défavorisées.
- Encourager l'entrepreneuriat des jeunes saint-gillois·es.
- Soutenir les entrepreneur·euses et commerçant·es dans la digitalisation de leurs activités et la formation à l'utilisation des nouveaux outils digitaux, y compris ceux dérivés de l'intelligence artificielle.
- Proposer des séances de formation utiles aux entrepreneur·euses et aux commerçant·es (communiquer sur les réseaux sociaux, outils financiers, développer un site web, etc.)



Une meilleure collaboration avec l'administration

- Simplifier les démarches administratives (permis urbanisme, environnement, autorisation horeca, etc.) et apporter un soutien juridique, fiscal et financier aux commerçant·es.
- Réévaluer les taxes et redevances sur l'activité économique, en tenant compte des réalités budgétaires de la commune afin de soutenir l'activité économique, comme cela a été fait avec la suppression de la taxe sur le premier chevalet.
- Mettre en place une politique de marchés publics communaux favorisant les entreprises saint-gilloises et celles ayant adopté une démarche éthique, durable et/ou sociale.

Infrastructures

- Assurer un réseau suffisant de distributeurs de billets.
- Rénover la chaussée de Waterloo entre Porte de Hal et la Barrière de Saint-Gilles, qui est notre rue commerçante la plus centrale mais dont le potentiel n'est pas assez valorisé.

Promotion de l'économie saint-gilloise

- Renforcer la promotion des commerces saint-gillois auprès des client-es potentiel·les et des entrepreneur·euses via les plateformes en ligne.
- Exemple sous cette législature: mise en place du site et des pages Facebook et Instagram de Shop 1060.
- Collaborer avec le secteur hôtelier et les propriétaires d'airbnb afin de valoriser notre richesse commerciale auprès des nombreuses personnes séjournant à Saint-Gilles.
- **Commerces ambulants et marchés:** soutenir les commerces ambulants et continuer la redynamisation des marchés Saint-Gillois entamée lors de la précédente législature.
- **Collaboration intercommunale:**
 - Développer de nouvelles collaborations avec le Guichet d'Économie Locale Village Partenaire, comme avec le guichet énergie ou la semaine de l'entrepreneuriat féminin.
 - Renforcer la collaboration avec Hub.
 - Renforcer les collaborations avec les communes voisines pour une complémentarité des initiatives soutenant l'économie.

Emploi et Insertion socioprofessionnelle

- Renforcer et pérenniser les collaborations avec Actiris et le VDAB.
- Remettre sur la table le projet de guichet unique incluant l'ensemble des acteurs principaux de l'ISP à Saint-Gilles (physique ou virtuel). Le construire de manière participative avec Actiris, la commune, le CPAS, la mission locale, le CAFA, l'ALE et des acteur·rices de la formation. Positionner la commune comme actrice constitutive de ce projet.
- Soutenir, organiser et promouvoir les projets liés à la recherche d'emploi, la détermination de projet professionnel, la formation avec les acteurs locaux et régionaux (job fair, activités de réseautage, rencontre employeurs saint-gillois/ chercheur·ses d'emploi saint-gillois-es, etc.)

- Développer et soutenir avec les acteurs locaux des activités qui répondent spécifiquement aux besoins et problématiques:
 - des chercheur·ses d'emploi de longue durée (qui représentent presque 2/3 des DEI saint-gillois-es);
 - des personnes infra-qualifiées (niveau de diplôme inférieur au CESS ou diplôme sans équivalence: 55% des DEI saint-gillois-es), en proposant des formations spécifiques, l'aide à la demande d'équivalence de diplôme ou d'information;
 - des personnes en situation de grande pauvreté (coordination avec les actions des services sociaux et des associations).
- Veiller aux difficultés des acteurs du secteur de l'ISP, les soutenir en cas de difficultés.
- Être un véritable acteur de l'animation et de la coordination des différents acteurs de l'ISP dans la commune.
- Coordonner les initiatives communales en matière d'emploi avec celles des communes limitrophes (Forest, Anderlecht, Uccle et Ixelles notamment).
- Utiliser les outils communaux de communication et/ou les ressources communales (logistiques, immobilières, budgétaires si nécessaires) pour promouvoir et soutenir les projets développés par les acteurs locaux de l'ISP (formations particulières permettant de développer les compétences des CE dans les secteurs qui permettent in fine de durabiliser l'économie (exemple: le projet Biotiful de la Mission Locale).
- Encourager la formation aux métiers porteur de sens, qui s'inscrivent dans une activité durable ou socialement positive.
- Soutenir l'implantation d'activités économiques proposant des emplois ne nécessitant pas forcément un haut niveau de qualification pour que les chercheur·ses d'emploi saint-gillois-es puissent trouver du travail.
- Utiliser au maximum le potentiel de l'administration communale comme employeuse en utilisant pleinement les différents systèmes régionaux et fédéraux de primes à l'emploi aux bénéficiaires des Saint-Gillois-es pour les recrutements de l'administration communale dans les limites permises par la loi (dispositifs de lutte contre la discrimination notamment): articles 60/61, primes ACS, primes Activa, FPI, etc.

COHÉSION SOCIALE, ÉGALITÉ : AGIR DANS LA DIVERSITÉ ET EN TOUS GENRES

L'égalité des chances et des genres est au cœur de l'écologie politique et constitue un enjeu transversal pour Ecolo-Groen. Nous misons sur les valeurs d'accueil, d'ouverture et d'intégration présentes chez nos concitoyen·nes. Nous rejetons la stratégie de la peur, de la méfiance et des replis. Nous faisons le choix du dialogue interculturel et de la promotion de la diversité. Déconstruire les mémoires et les stéréotypes de domination véhiculés au quotidien sont pour nous le préalable au bien vivre ensemble.

Sous cette législature, l'échevinat de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sous la houlette de notre première échevine, Catherine Morenville, a développé considérablement son action et singulièrement sur la visibilité des femmes et de la communauté LGBTQIA+ dans l'espace public. Ce travail doit être poursuivi mais doit aussi englober les compétences en matière de lutte contre les violences intrafamiliales, partie intégrante d'une politique en faveur de l'égalité femmes-hommes, mais qui étrangement à Saint-Gilles, a toujours fait partie d'un échevinat à part, entraînant une certaine confusion entre les compétences des différent·e·s échevin·e·s. Même chose en ce qui concerne la politique à l'égard des personnes en situation de handicap qui constitue actuellement un échevinat à part. Ces compétences devraient, à notre sens, être regroupées sous l'échevinat de l'Égalité des chances lors de la prochaine législature et bénéficier du personnel adéquat (la compétence « Personnes en situation de handicap » ne bénéficie actuellement d'aucun·e collaborateur·rice).

NOS PROPOSITIONS

EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES GENRES

- **Élargir l'échevinat de l'Égalité des chances et des genres** à la politique des personnes en situation de handicap, aux violences intrafamiliales, violences de genre et violences conjugales ainsi que mettre à disposition le personnel en conséquence.
- Souvent portion congrue des budgets communaux, le **budget de l'égalité des chances** a doublé sous cette législature, mais devrait encore être augmenté.

- **Former les élus et les fonctionnaires aux questions de genre.**
=> Exemples sous cette législature : nous avons organisé une formation sur le sexisme et le harcèlement de rue pour les ouvriers de la voirie et les jardiniers, de même que nous collaborons avec la Rainbow house pour former le personnel du service population à l'accueil du public LGBTQIA+.
- **Analyser les décisions budgétaires et l'ensemble des politiques selon leur impact sur les femmes.**
=> Exemple sous cette législature : poursuivre le travail entamé pour la première fois en matière de genderbudgeting (intégration du genre dans la réalisation du budget communal).
- **Développer une communication à l'encontre des stéréotypes de genres et racistes** (affiches pour les clubs de sports, par exemple).
=> Exemples sous cette législature : campagne d'affiches de l'illustratrice Teresa Sdravovich sur le harcèlement de rue pour les femmes et les personnes LGBTQIA+, affichage d'un clitoris géant sur l'hôtel de ville pour la journée des droits des femmes le 8 mars, mise en peinture des passages piétons aux couleurs de l'arc-en-ciel,
- **Favoriser l'utilisation de l'écriture inclusive**, quand le contexte le permet, à commencer par la communication communale (site internet, bulletin communal, courrier, flyers, affichages,





cf charte de la ville de Namur).

- **Féminiser l'espace public** : installation de plaques de rues dans l'espace public pour rendre hommage aux femmes célèbres (ou pas) et organisation de balades guidées thématiques dans la commune.
=> Exemples sous cette législature : Place Marie Janson, Place Elisa Michiels et Lambertine Bonjean, Jardins Hortense Mairesse, Hélène De Rudder, Marie Popelin, école Léonie Lafontaine. De même que l'organisation d'une visite guidée féministe de Saint-Gilles et la création en collaboration avec l'asbl « L'Architecture qui dégenre » d'une visite guidée des luttes féministes à Saint-Gilles.
- **Organiser des marches exploratoires afin d'intégrer l'égalité des genres dans la planification urbaine.**
=> Exemple sous cette législature : Une attention a déjà été portée en matière de rédaction de cahier des charges et de composition paritaire de jurys pour les projets d'aménagements d'espaces publics. De même que la dimension genre a été prise en compte lors de la marche exploratoire pour le plan Lumière de la commune.
- **Créer une journée du matrimoine** à Saint-Gilles.
- **Sensibiliser et former l'horeca et les lieux culturels au harcèlement** dans les milieux festifs et nocturnes #balancetonbar.
- **Lutter contre la précarité menstruelle** en organisant des points de collecte pour

l'association BruZelle et installation de distributeurs dans les bâtiments appartenant à la commune.

=> Exemple sous cette législature : serviettes hygiéniques mises à disposition gratuitement depuis quelques années à l'hôtel de ville à l'initiative de l'échevine Ecolo-Groen de l'Égalité des chances et Droits des femmes.

- **Renforcer le soutien à la communauté LGBTQIA+.** Mise en place d'une déclaration « Arc en ciel » mettant en évidence les objectifs de la politique communale : soutien aux associations de terrain, aux projets spécifiques, participation et soutien aux événements phares (pride, festivals).
=> Exemples sous cette législature : soutien à de nombreux projets (Epicentre, Femmes prod, Cargo X, familles arc-en-ciel, Paroles de Finta, Rainbow Karavane), spectacle : Pride, projection de film : « Portrait de la jeune fille en feu », expo : (s')empouvoier et festivals féministes et queer promouvant l'inclusivité et le public LGBTQIA+ : festival Homographia, festival Game ovaires, Les Volumineuses, Ladyfest, Féministe toi-même,
- **Soutenir la création d'hébergements de transit pour jeunes LGBTQIA+** en situation de rupture familiale ou livrées à eux-elles-mêmes (cf l'exemple de l'appartement « Refuge » de l'association Epicentre à St-Gilles ou de l'asbl « Refuge » à Ixelles et Watermael-Boitsfort).
- **Renforcer les projets en soutien aux personnes FINTA** (Femmes, personnes Intersexes, personnes Non-Binaires, personnes Trans ou Agenre) et à l'événement



annuel place Morichar « Place aux filles* » sur la visibilité des filles dans l'espace public.

- De nombreuses **personnes LGBTQIA+** sont encore trop souvent confrontées à un manque d'assistance adaptée aux victimes. Il est nécessaire de **former la police aux discriminations** auxquelles elles sont confrontées et à un accueil spécifique dans les commissariats. Tout comme pour la violence à l'égard des femmes, il faut également pouvoir collecter des données quantitatives fiables sur la violence à l'encontre des personnes LGBTQIA+ et enquêter sur les obstacles aux dépôts de plainte.
- **Financer des projets pilotes** au sein de notre zone de police par le biais de divers canaux, tels que les associations LGBTQIA+, les EVA et les LISA.
- Les **seniors LGBTQIA+** constituent un groupe encore souvent négligé qui éprouve des difficultés à trouver des soins inclusifs. Il faut donc un personnel formé et sensibilisé à comprendre et réagir de manière adéquate aux situations et besoins spécifiques des seniors LGBTQIA+, y compris dans les maisons de repos.
- La question des **soins inclusifs** ne se pose pas que pour les seniors LGBTQIA+, mais pour l'ensemble des personnes LGBTQIA+. Nous avons la chance de disposer sur notre territoire d'un planning familial spécialisé en la matière, Epicentre, développons les partenariats.
- **Faire de tout Saint-Gilles une « Rainbow city »** (initiative par laquelle plusieurs bâtiments

iconiques de Bruxelles ont été drapés des couleurs de l'arc-en-ciel à l'occasion de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (IDAHOT)) et plus seulement l'hôtel de ville et les passages piétons.

EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- **Créer un guichet antidiscrimination** afin d'offrir aux personnes victimes de discrimination (genre, racisme, LGBTQIA+phobie, handicap, ...) un espace qui recueille leurs témoignages, qui les accompagne dans les démarches de dépôt de plainte, et ce, en collaboration avec les structures compétentes. La commune collectera toutes les discriminations signalées et les transmettra ensuite aux administrations régionales et fédérales compétentes.
- Mettre en place, dans le cadre de la Convention-cadre avec la région et la fédération des CPAS, des **formations des agents** en charge des services Population/État Civil et des CPAS aux thématiques relatives au racisme.
- Promouvoir des **commémorations liées à la lutte contre le racisme**.

POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- Lutter contre la violence privée et domestique **en augmentant encore le nombre de logements de transit pour les victimes** sur notre commune et en augmentant les moyens



pour leur accompagnement en lien avec le CPAS.

- **Sensibiliser sur l'accueil dans les commissariats de notre zone** et collaborer à ce sujet avec le projet RéZone Midi #VIF de la zone de police Midi qui combat les violences intrafamiliales, les violences de genre et les violences conjugales et avec la cellule EVA (Emergency Victim Assistance) mise sur pied dans la zone de police en 2021. Née de la volonté de pouvoir accueillir les victimes de violences intrafamiliales et de violences faites aux femmes, dans les meilleures conditions possibles, les 10 agents de la cellule EVA travaillent à la création de procédures spécifiques pour leur accueil et leur accompagnement. Elle dispose d'un local d'audition et d'une salle d'attente spécifiquement aménagés. L'équipe collabore étroitement avec le service Prévention de la Commune ainsi qu'avec le centre de prévention des violences sexuelles du CHU Saint-Pierre.
- **Réactiver le groupe de travail de la zone Midi autour de la convention d'Istanbul** qui devait élaborer un plan d'actions concrètes et qui faisait de la prévention et de la lutte contre la violence faite aux femmes et les féminicides une priorité.

POUR UN SAINT-GILLES PLURIEL ET DÉCOLONIAL

- Promouvoir un **service public exemplaire en matière de lutte contre les discriminations** (cf Plan diversité). Le recours à un système d'audit « anti-discriminations » au sein du service GRH de l'administration communale doit permettre l'élimination et prévenir les pratiques discriminatoires au sein de l'administration, qu'elles soient liées au genre, à l'âge, au handicap, à la nationalité, à l'origine ethnique ou à la conviction religieuse. Une personne au sein de la GRH doit être affectée prioritairement à la mise en œuvre du plan Diversité de la commune.
- **Assurer l'accueil des habitant·es de toutes origines** : soutenir les cours de français, mettre en place un « pack » de bienvenue pour les nouveaux habitants en les informant de leurs droits et devoirs, améliorer l'accueil des primo-arrivants pour favoriser leur intégration notamment en leur proposant des cours de citoyenneté (comme Ecolo l'a fait à Schaerbeek), soutenir les projets de solidarité entre habitant·es (parrainage/marrainage, y compris des mineurs étrangers non accompagnés, des demandeur·ses d'asile, etc.).

- Pérenniser l'**engagement de Saint-Gilles comme commune hospitalière**. Notre commune abrite de nombreuses associations et initiatives qui accompagnent les personnes demandeuses d'asile, les mineurs étrangers non accompagnés. Son CPAS est particulièrement actif et progressiste en la matière. Nous souhaitons continuer cette politique et continuer à développer des initiatives locales d'accueil (ILA) et activer des occupations temporaires en accord avec les propriétaires (cf. chapitre Commune hospitalière).
- **Promouvoir le dialogue interculturel** : soutenir les échanges et faciliter la rencontre des groupes de population d'origines différentes. Promouvoir la solidarité ici et ailleurs : construire des projets autour du développement durable et de la solidarité avec les générations futures, sensibiliser les habitants à la consommation équitable, soutenir davantage les publics vulnérables (femmes, enfants et personnes âgées) dans les projets de solidarité internationale.



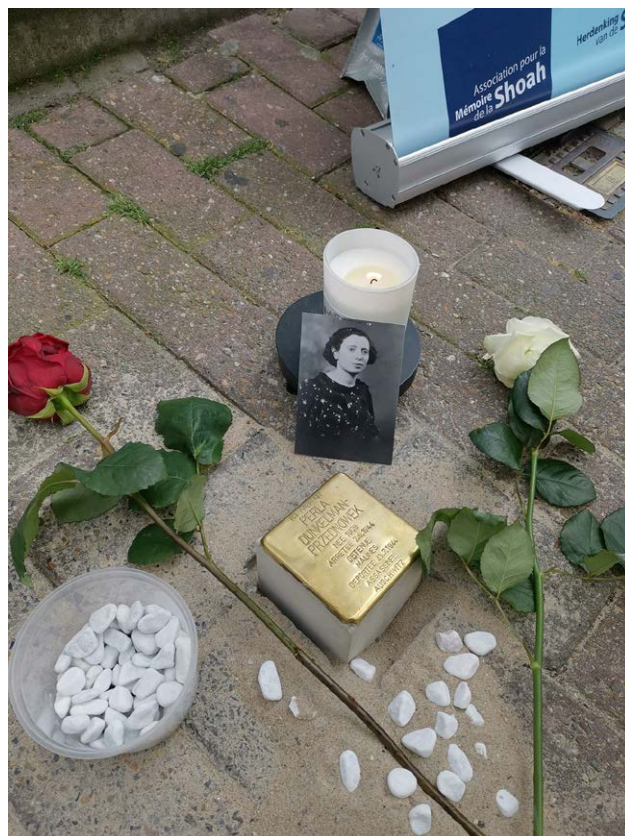
- **Réaliser un travail de mémoire coloniale** de manière participative pour rendre l'espace public plus inclusif. Saint-Gilles, comme plusieurs autres communes belges, porte des traces de l'histoire coloniale belge et de sa propagande (noms de rues, statues ou stèles commémoratives,). Là où ces traces de l'histoire coloniale existent, nous mobiliserons

les acteurs de la commune (habitant-es du quartier, écoles, associations dont celles des diasporas, ...) et utiliserons en fonction des contextes les outils mémoriels, pédagogiques et artistiques les plus adéquats. Il peut s'agir de contextualisation des monuments et analyse de la propagande coloniale, de transformations des traces coloniales et de créations artistiques, de nouvelles œuvres ou noms de rues et de places en hommage aux personnes qui ont lutté contre la colonisation et l'esclavage, de déplacer certains vestiges dans les musées. A Saint-Gilles, ces traces sont peu visibles, mais si vous faites un jour la visite guidée du « Collectif Mémoire coloniale et lutte contre les discriminations », vous verrez qu'il en existe plus qu'on ne croit.

- Quand ces traces coloniales dépendent d'autres niveaux de pouvoir, nous proposerons à ceux-ci d'instaurer une collaboration. Par exemple, en ce qui concerne tout le travail qui reste à faire autour du déplacement de la Statue du Général Tombeur de Tabora, avenue du Parc. Actuellement, 3 options sont sur la table :
- Option 1: Déplacement de la statue vers le cimetière de Saint-Gilles où est enterré le général Tombeur et contextualisation.
- Option 2: La Région envisage de déplacer le monument au Parc du Cinquantaire avec d'autres statues issues de l'héritage colonial et qui seront recontextualisées.
- Option 3: Contextualisation sur place et installation d'un monument en hommage aux 27.000 porteurs et membres des familles des porteurs tous-tes Africain-es décédé-es dans la bataille de Tabora en 1916.
- Quelle que soit l'option retenue, dans le narratif de cette contextualisation, le comité « décolonisation » au niveau régional préconise d'élargir le propos sur la mémoire de la Première Guerre mondiale en Afrique centrale à l'ensemble des actrices et des acteurs (soldats, porteur-euses, etc.) africain-es concernées par les expéditions qui conduisirent à la prise de Tabora en 1916.

DEVOIR MÉMORIEL ET LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME

- **Créer, en collaboration avec l'association pour la mémoire de la shoah, un circuit autour des pavés de la mémoire** de notre commune (pavés qui rappellent les noms des personnes déportées dans des camps de concentration ou de la mort: victimes du nazisme, personnes juives ou résistantes). Ils sont placés dans le trottoir devant le dernier domicile de la victime.
- En faire une **visite guidée** accessible aux écoles et à tous-tes.



- Réaliser une **expo sur l'immigration juive à Saint-Gilles** et les rafles, ainsi que sur le rôle joué à l'époque par l'administration communale saint-gilloise.
- **Installer un lieu (stèle/borne) de commémoration** qui rappelle les rafles perpétrées dans le quartier Midi et dans notre commune en 40-45.

POUR L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'inclusion des personnes en situation de handicap est une politique transversale qui nécessite l'implication et l'énergie de tous les échevinats.

- Adopter une **charte communale d'inclusion de la personne en situation de handicap** qui balise les enjeux de: fonction consultative - sensibilisation - mobilité - insertion dans l'emploi - inclusion dans les loisirs - accueil de la petite enfance - intégration scolaire.
- Relancer le **Conseil consultatif des personnes en situation de handicap**.
- Poursuivre l'**aménagement des infrastructures communales** pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).



SAINT-GILLES PROCHE DE SES AÎNÉ·ES

Avec l'âge, la vie familiale, la vie de proximité, le quartier et la convivialité prennent plus d'importance. La mobilité devient souvent plus difficile, non seulement en termes d'accessibilité, mais également parce que la volonté de se déplacer dépend du sentiment de sécurité physique. Or, le sentiment d'insécurité va en s'accroissant, particulièrement chez les femmes, majoritaires parmi les aînés et plus souvent isolées que les hommes. Prendre en compte ces aspects passe par la réappropriation de l'espace public, la création d'un climat de convivialité et d'ouverture.

Il existe une diversité d'aîné·es. Ils·elles ne constituent pas un bloc homogène, ni en termes d'âge ni en termes de capacités ou encore d'expériences de vie. Veillons à développer des politiques différenciées, notamment entre les aîné·es actif·ves, ceux en perte d'autonomie et ceux totalement dépendant·es.

La commune, en collaboration avec les autres instances publiques et le secteur privé, doit innover et contribuer à la satisfaction des besoins des aîné·es en matière de prestations de service, de transports publics, de logement et d'urbanisation, de soins de santé, de formation, d'emploi et de participation citoyenne.

Un peu moins de 10% de la population de Saint-Gilles a 65 ans ou plus, mais il s'agit d'un groupe d'habitantes dont une grande partie vit dans des conditions précaires. 48% d'entre elleux ont droit à une allocation majorée, contre 33% de l'ensemble des plus de 65 ans de la Région bruxelloise (chiffres IBSA). Il est donc important de disposer au sein de la commune et du CPAS d'un service performant pour les personnes âgées qui puisse être facilement trouvé par les personnes âgées et de former les agent·es des antennes de quartier pour détecter et aider les personnes âgées qui en éprouvent la nécessité.

- Assurer une offre accessible financièrement qui permette la **mobilité des personnes en situation de handicap**. Par exemple, les taxis sociaux ou autres.
- Continuer à mettre en œuvre le **plan PAVE** de la commune (un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics).
- **Identifier les lieux problématiques** pour les personnes en situation de handicap, avec l'aide des personnes et des associations locales.

=> Exemples sous cette législature :

- Action avec la Ligue Braille, lors du placement de dropzones pour trottinettes. Les trottinettes garées sur les trottoirs sont des obstacles dangereux pour les personnes aveugles ou malvoyantes.
- Réalisation d'un audit de la place Van Meenen avec l'asbl AMT-Concept qui vise à améliorer l'accessibilité des espaces publics, des transports et des bâtiments de manière à permettre aux PMR de se déplacer en toute autonomie.

NOS PROPOSITIONS

DÉVELOPPER LA PARTICIPATION CITOYENNE DES AÎNÉ·ES ET VALORISER LEUR EXPÉRIENCE

- Créer un Conseil consultatif communal des aîné·es, qui permet par exemple d'effectuer un relevé de leurs besoins spécifiques dans tous



les domaines.

- Valoriser le savoir des aîné-es dans la commune, au bénéfice de tous-tes: par exemple via les écoles de devoirs ou l'aide aux associations d'accueil des réfugiés.
- Renforcer la possibilité d'exercer leur droit de vote aux élections en améliorant l'accès aux bureaux de vote avec un dispositif de véhicules adaptés ou de transport collectif, ou en installant un bureau de vote dans les maisons de repos.
- Faciliter l'accès aux infrastructures et aux informations, entre autres via la formation à l'utilisation des nouvelles technologies.

DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS PROPOSÉES AUX AÎNÉ-ES ET LES RENDRE PLUS ACCESSIBLES

- Proposer toute l'année et à différents moments de la journée des activités à destination des aîné-es: sociales, ludiques, culturelles et sportives, en privilégiant l'intergénérationnel.
- Élargir et diversifier le public de Notre Cercle, le centre d'animations pour les aîné-es.
- Favoriser les échanges dans le cadre de repas collectifs au restaurant, de jardins partagés, ...
- Garantir une offre suffisante en matière de sport, ainsi que des infrastructures sportives

accessibles aux aîné-es.

- Soutenir les associations d'aîné-es pour développer et encourager leur volontariat.
- Soutenir le volontariat en faveur des aîné-es, tel que les visites aux personnes âgées isolées.

SOUTENIR LE MAINTIEN À DOMICILE

- Promouvoir la collaboration entre communes, voire créer et développer des pôles intercommunaux et spécialisés dans les services de soins de santé destinés aux aîné-es, dans la prévention de la dépendance et dans la conservation de l'autonomie, notamment par les systèmes d'assistance à distance.
- Soutenir les initiatives de résidences-services sociales, d'habitats groupés (Abbeyfield, colocation, Andromède, ...) ou intergénérationnels: kots intergénérationnels, logements kangourou (logements qui accueillent simultanément des locataires jeunes et des locataires âgés), maisons d'accueil communautaire,...
- Garantir l'accessibilité du logement public sur le territoire communal et proposer des logements adaptés ou adaptables.
- À Saint-Gilles, c'est le Collectif Violette qui organise les services d'aide à domicile et c'est l'équipe des volontaires de Soli Saint-Gilles qui rendent la vie des aîné-es plus facile en les aidant de manière ponctuelle. Ces services doivent être renforcés et leurs accès doit être élargi à la population des aîné-es dont on estime qu'ils ne sont pas dans la précarité, alors que leurs besoins spécifiques leurs imposent des dépenses qui grèvent leur budget.
- Une meilleure coordination et synergie entre les services aux aîné-es proposés par les services communaux et ceux fournis par le CPAS est nécessaire.

LA MAISON DE REPOS DU CPAS

Le CPAS de Saint-Gilles gère une Maison de Repos « Les Tilleuls » dont la moitié des lits sont des lits MRS destinés aux personnes dont l'état de santé nécessite des soins spécifiques.

- Renforcer et stimuler le conseil des résident-es afin qu'il ait un rôle actif et décisionnel au sein des Tilleuls.

- Renforcer l'ouverture des maisons de repos et de soins vers le quartier (comité de quartier, intégration dans les contrats de quartiers, ...).
- Initier des lieux de coordination et d'échanges de bonnes pratiques entre les familles, les associations et le personnel de la maison de repos, ...
- Prendre en compte les particularités de chacune et éviter toute discrimination liée à l'origine, l'orientation sexuelle, la conviction politique ou religieuse ou au handicap, que ce soit pour les activités proposées par la commune ou dans les relations au sein de la maison de repos.

Organiser la mobilité afin de permettre de conserver une autonomie suffisante :

- Garantir des services de proximité dans tous les quartiers, penser les espaces publics en tenant compte des besoins des personnes âgées et personnes à mobilité réduite (trottoirs confortables, circulations apaisées, bancs, espaces verts, ...).
- Promouvoir, rendre accessible et performant le service de taxi social qui permet aux aînés et aux personnes à mobilité réduite de se déplacer localement comme tout le monde pour se rendre à des consultations médicales, faire les courses, rendre visite à des proches ou ami·es ou participer à des activités socioculturelles, ...

COMMUNE HOSPITALIERE ET SOLIDAIRE

MOTION COMMUNE HOSPITALIERE

Le 21 décembre 2017 a été votée au Conseil Communal de Saint-Gilles, la motion Commune solidaire et hospitalière : https://stgilles.brussels/wp-content/uploads/2018/01/Saint-Gilles2c_commune_hospitaliere.pdf

Une motion dont Ecolo-Groen s'engage à poursuivre la mise en œuvre



- Créer une **commission « commune/ville hospitalière »** rassemblant les acteurs et actrices de terrain afin d'être à leur écoute et travailler en bonne collaboration, à partir de la réalité communale, des besoins du terrain et des expériences des acteur·rices. Cette commission réalisera aussi un diagnostic auprès des publics concernés pour identifier les politiques nécessaires.
- Organiser et médiatiser des **initiatives d'échange, de rencontre**, visant l'intérêt général, afin de casser les clichés et de montrer leurs apports positifs.
- Ne pas fonder les opérations de **contrôle d'identité** sur base d'un profilage ethnique.
- **Faire primer le statut des victimes** lors d'une plainte déposée par une personne sans-papier

par exemple contre des patrons abuseurs, des marchands de sommeil, ou pour des violences conjugales, des menaces, etc.

- Pour rendre l'espace public plus inclusif, proposer la réalisation d'un **travail de mémoire coloniale** de manière participative (cf programme « Egalité des chances » et « Espaces publics inclusifs »).
- **Un service « étrangers » accueillant :** améliorer l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivant-es qui s'installent à Saint-Gilles. Les pouvoirs publics locaux ont un double rôle à remplir : orienter les primo-arrivant-es vers les dispositifs d'accueil existants et agir activement en soutien de la politique d'accueil (droit à l'enseignement pour les enfants, ...).
- Offrir au personnel affecté au service « Étrangers » et « Ressortissant-es européen-nes » **les formations** requises pour gérer et prévenir les différentes situations liées au séjour des personnes non belges, qu'elles soient membres d'un pays de l'UE ou non.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Saint-Gilles collabore avec les communes du Sud à travers le programme de Coopération Internationale Communale (CIC). Ce programme est financé par la Direction Générale de la coopération au Développement (DGD) et coordonné par Brulocalis asbl. Il est basé sur le concept d'échanges entre agents communaux et mandataires politiques. C'est un mode de coopération dit « décentralisée » qui vise à contribuer au renforcement des capacités des institutions locales du Sud à prendre en charge leur propre développement. Dans ce cadre, depuis 2007, la commune de Saint-Gilles coopère avec la commune de Berkane au Maroc en ce qui concerne l'action sociale. Un partenariat a également été lancé, en 2014, avec la Ville de Likasi en République Démocratique du Congo qui concerne l'appui aux services de l'état civil et de la population.

Au-delà de la poursuite de ces deux coopérations et comme d'autres communes bruxelloises l'ont déjà fait (Schaerbeek, Anderlecht), nous souhaiterions proposer **un jumelage avec une commune palestinienne** qui s'inscrit dans une démarche de solidarité et de dialogue constructif. Il permettra d'établir des collaborations concrètes sur des sujets d'intérêt commun, renforçant ainsi les relations entre nos communautés respectives.

ACTION SOCIALE : TOUS LES LEVIERS AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ

Même si de nombreux leviers pour lutter contre la précarité et pour combattre les inégalités relèvent d'autres niveaux de pouvoir, la solidarité s'organise aussi au niveau communal.

Les règles générales encadrant l'octroi des allocations de chômage et des allocations sociales dépendent du gouvernement fédéral. Le financement des CPAS et des politiques de cohésion sociale dépend largement des régions. La commune et le CPAS ont cependant de nombreux leviers permettant de construire des solidarités et de soutenir l'émancipation des personnes précarisées.

Au regard des chiffres et de la situation de la Commune, l'action du CPAS est difficile et complexe. Les raisons en sont qu'historiquement notre commune figure parmi les plus pauvres de Belgique et que la présence de la gare du Midi sur son territoire lui confère le statut de lieu d'arrivée des routes migratoires.

Sans compter que les réformes passées, comme celles annoncées, imposées par le fédéral portent et porteront une profonde atteinte à la qualité du travail social du CPAS. La contractualisation de l'aide pour objectif à peine voilé d'exclure des hommes et des femmes de ce droit. La levée partielle du secret professionnel détériore le cadre du travail social et pousse l'institution à endosser un rôle de contrôle, plutôt que de soutien et d'accompagnement. L'effet sur les personnes les plus vulnérables est une exclusion hors du système et une existence à la merci de toutes les exploitations et de tous les périls.

Il est donc essentiel de poursuivre le travail pour mieux répondre aux demandes d'aides sociales et de dégager les moyens humains et financiers pour lutter énergiquement contre l'exclusion et la pauvreté, en visant bien sûr une amélioration de la situation financière et l'accès à l'emploi, mais aussi plus globalement la qualité de vie et une place à part entière pour chacun et chacune dans la collectivité.

NOS PROPOSITIONS

Veiller à ce que la commune donne à son CPAS les moyens financiers suffisants pour lui permettre de remplir l'ensemble de ses missions et de développer/maintenir des services innovants, capables de répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires (insertion sociale, médiation de dette, action logement, insertion socio-professionnelle, soutien à domicile, épicerie sociale, etc.).

À Saint-Gilles, en 2022, le pourcentage de la population saint-gilloise qui perçoit un revenu d'intégration ou équivalent s'élève à 6.4 % contre 5.9 % en Région bruxelloise. Celui des jeunes de moins de 25 ans est de 50.43 % contre 40.99 % en Région bruxelloise. 21 % des 65 ans et plus perçoivent la GRAPA.

Depuis 2018 le nombre de bénéficiaires du CPAS de Saint-Gilles est passé de 7900 à 9100. Durant l'année 2023, 9433 aides diverses ont été octroyées. De janvier 2020 à janvier 2023, le nombre de bénéficiaires du RIS/ERIS a augmenté de 23.26 % et le nombre d'aides médicales s'est étendu de 22.4%.

Ces chiffres indiquent une large dégradation de la

situation sociale et économique de la population saint-gilloise au cours de ces dernières années.

Dans un même temps, la dotation communale augmente fort heureusement.

Pour 2024, elle s'élève à 23 389 574 euros et marque une augmentation de 1.75 % par rapport au budget initial de 2023. Depuis 2019, cette dotation a augmenté de 39 %.

D'autres apports supplémentaires via par exemple la Cocom ont également permis de maintenir et même élargir l'offre et ainsi traverser les périodes de crise que nous avons connues ces dernières années.

Veiller à mettre à disposition des citoyen·nes des biens et services collectifs en suffisance (crèches, maison de repos, logements publics, logements d'urgence, espace numérique, repas à domicile, salon lavoir collectif, accueil extrascolaire, écoles de devoir, infrastructures sportives, cours d'alphabétisation, etc.). Une attention toute particulière sera accordée à l'accès des personnes plus précarisées (notamment en termes d'information, d'accès financier...) et à la mixité de ces lieux de vie collective.

Développer et maintenir des services sociaux adaptés (service énergie, médiation de dettes, service logement, etc.) et renforcer leur accessibilité via une intervention financière dans les tarifs des services proposés, mais aussi en octroyant une dotation communale suffisante au CPAS.

AMÉLIORER L'ACCUEIL ET L'INFORMATION AU SERVICE DES USAGER·ÈRES DU CPAS

- Disposer d'un Conseil de l'action sociale avec un fonctionnement transparent et professionnel. La méthode de prise de décision est explicitée au bénéficiaire. Les aides sociales sont attribuées selon des critères clairs.
- Les travailleur·euses sociaux·ales sont attentif·ves au respect de la vie privée des bénéficiaires. Refuser la logique de sanctions liées au PIIS.

GARANTIR L'EFFECTIVITÉ DES DROITS SOCIAUX

Le « non-recours aux droits » renvoie à « toute personne qui ne reçoit pas – quelle qu'en soit la raison –

une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre ». Ce phénomène – plus répandu qu'on ne le croit – touche principalement les personnes et familles les plus vulnérables. Il s'observe dans de nombreux domaines : les minimas sociaux et allocations, l'éducation, la culture, la santé, le logement, l'emploi... C'est un phénomène particulièrement préoccupant. Et la Belgique fait figure de « mauvais élève ».

La commune et le CPAS peuvent agir :

- Rédiger un document « droits et services » en langage clair à l'attention des personnes vulnérables.
- Organiser des « rencontres des droits sociaux » qui mettront en contact les citoyen·nes et les différents acteurs concernés afin de lutter contre le « non-recours aux droits sociaux ».
- Veiller à ce que les documents administratifs et informations sur les sites web communaux soient rédigés de manière claire. Pour ce faire, nous associerons un panel d'usager·ères à la relecture des informations et procédures importantes.
- Mettre en place des campagnes d'information sur les droits (ex. tarif social énergie, statut BIM...) et sur les relais régionaux.
- Développer le réseau des écrivain·es public·ques, en collaboration avec les associations actives dans ce domaine.
- Travailler avec les associations pour permettre à l'ensemble des citoyen·nes de prendre en main les différents outils numériques. Mise en place des « cours » intergénérationnels ayant pour but de réduire la fracture numérique.
- Établir un partenariat avec le SETIS, afin d'assurer des permanences hebdomadaires, pour permettre un accueil de chacun.e dans sa langue

- Clarifier les missions du CPAS et des organisations satellites, dont il est pouvoir organisateur.
- Garantir un accueil et un accompagnement en néerlandais en augmentant le nombre de travailleur.euses sociaux.ales néerlandophones.

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES (ET ÉVITER LES TRAVERS INTRUSIFS CONTRAIRES AU TRAVAIL SOCIAL)

- Informatiser le système de carte médicale et d'aide médicale urgente.
- Utiliser des codes couleurs pour informer les usager-ères des décisions qui les concernent.
- Rendre accessibles certains documents administratifs sur le site internet.
- Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des espaces d'accueil et plus particulièrement pour les personnes à mobilité réduite.
- Améliorer la communication et à l'instar d'autres CPAS, produire un document simple et exhaustif, un guide de l'usager-ère, sur l'ensemble des aides que le CPAS de Saint-Gilles est en mesure de délivrer.



- Développer le site internet pour en faire un véritable outil interactif de communication avec les citoyen-nes et les partenaires du CPAS.
- Favoriser la participation sociale, sportive et culturelle des usager-ères via un travail social communautaire.
- Une attention particulière sera accordée aux parents seuls avec enfants afin de les informer et de les aider à introduire leur dossier auprès du SECAL en cas de non-paiement des créances alimentaires pour les enfants de la part de leur ex-partenaire.
- Mener une réflexion sur la nécessité des visites à domicile.

AGIR EN FAVEUR DE L'EMPLOI

- Renforcer le nombre d'emplois d'insertion dans le cadre de l'article 60 §7 (tout en sachant qu'il ne s'agit pas d'une formule magique, ce statut ne permet que de recouvrer son droit au chômage), plus spécifiquement dans le secteur de l'économie sociale, et développer la politique de formation des personnes engagées dans ce cadre.
- Entamer une réflexion sur la mise en place d'emplois d'insertion article 60 §7 à temps partiel afin de permettre à un plus large public d'y avoir accès.
- Poursuivre les partenariats, entre autres avec la Mission Locale, l'antenne d'Actiris et la Maison de l'emploi.
- Articuler les démarches d'insertion professionnelle et l'accès à la crèche en vue de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des parents, en particulier des femmes seules avec enfant(s).
- Veiller à soutenir les chômeur-euses sanctionné-es et exclu-es pour les aider à retrouver un emploi de qualité.
- Continuer à interpeller l'autorité fédérale sur l'inadéquation du système de « chasse aux chômeur-euses » qui n'est que le reflet d'une volonté de transférer le coût du chômage vers les budgets locaux des CPAS.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ

- Toute demande de revenu d'intégration (RI) doit s'accompagner d'une carte médicale (accès aux soins + médicaments via un



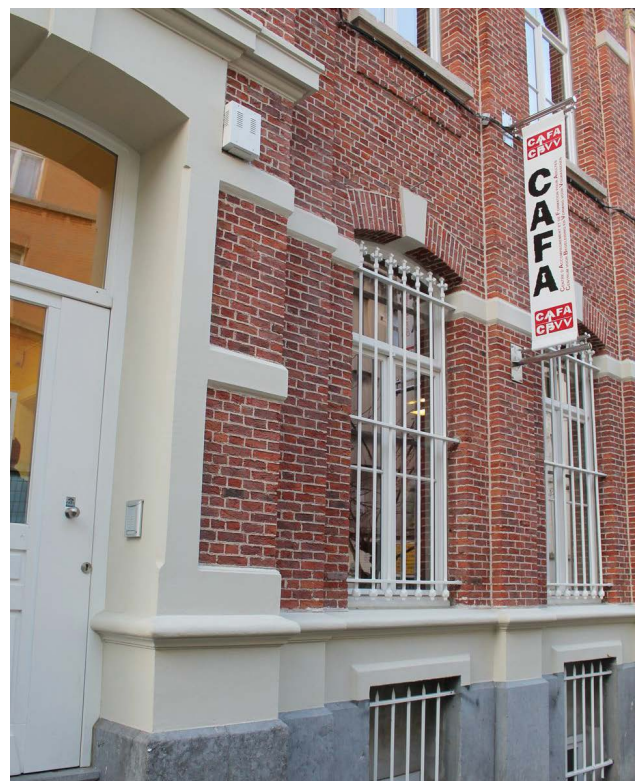
système de convention avec les prestataires de soins et pharmaciens). La couverture de l'intégralité des soins et des médicaments (liste préétablie) doit s'étendre à tous les membres des ménages en ordre de séjour qui ont des ressources inférieures à 1,5 fois le RI (chômeur-euses + exclu-es, pensionné-es, travailleur-ses en situation de précarité, indépendant-es). Pour les personnes sans titre de séjour reconnu c'est l'aide médicale urgente (AMU) qui est mobilisée.

- Mettre sur pied un comité d'accompagnement de la politique de la santé, composé de médecins, de pharmaciennes et de professionnelles de la santé.
- Mettre sur pied un comité de patientes dont l'objectif est d'évaluer et de faire des propositions autour de la politique de santé du CPAS.
- Mener des campagnes de prévention contre les maladies lourdes (VIH/SIDA, le diabète, ...).
- Collaborer avec l'Observatoire de la santé pour disposer d'un outil d'analyse permettant d'orienter la politique du CPAS.
- Dans toutes les politiques du CPAS, faire le lien entre la santé, la précarité et l'alimentation pour lutter contre les maladies dues à la mauvaise alimentation telles que le diabète (60 à 70% à Saint-Gilles // 57% en RBC).
- Garantir l'accès à l'information pour toutes les parties prenantes de l'Aide Médicale Urgente (AMU).
- Simplifier l'ouverture du droit à l'AMU, notamment pour les personnes ayant des besoins médicaux urgents.
- Permettre l'activation du droit à l'AMU en dehors de tout épisode de maladie et ce sans exiger l'attestation AMU (AAMU) d'un médecin. Cela permet d'éviter les retards de soins et de réduire les consultations en service d'urgence.

- Supprimer l'obligation de l'attestation AMU (AAMU) pour l'octroi d'un accord de principe de l'AMU après une enquête sociale favorable. En cas de besoin médicaux, l'accord de principe devrait être activé durant une année auprès du CPAS.
- Renforcer la cellule AMU afin de poursuivre la politique d'accompagnement des publics bénéficiaires et ainsi établir une relation de confiance sans imposer de conditions d'accès supplémentaires. Le nombre de personnes sans titre de séjour a augmenté ces dernières années à Saint-Gilles (entre 2000 et 7000), il s'agit également de 50% du public rencontré en rue et sans chez soi.
- Considérer le soutien alimentaire comme l'un des principaux déterminants de la santé et ainsi octroyer un soutien alimentaire sur base de la carte médicale et l'AMU.

ASSURER LE DROIT AU LOGEMENT

- Continuer à prévenir la perte de logement par la médiation des différents locatifs.
- Poursuivre la lutte contre les logements insalubres.
- Augmenter l'offre de logements en collaboration avec la Commune et le Foyer du Sud, les dispositifs de Droit de Gestion publique et contribuer à la lutte pour le droit au logement.



- Développer des relations de confiance avec les bailleur-seuses pour combattre la discrimination au logement.
- Soutenir les projets d'épargne solidaire permettant d'accéder à la propriété.
- Favoriser le logement intergénérationnel en permettant aux aîné-es d'accueillir des étudiant-es.
- Développer des outils, en collaboration avec le CAFA et les autres niveaux de pouvoir et autres institutions/associations, pour lutter efficacement contre les marchands de sommeil.
- Poursuivre une politique de soutien aux personnes qui perdent leur logement.
- Continuer à soutenir les locataires sans titre de séjour via les aides loyer et énergie, et ce afin d'éviter les expulsions et donc d'accroître leur situation de précarité.
- Développer, en collaboration avec la commune et la région, une politique d'affectation des bâtiments vides afin de lutter contre le « sans chez soirisme » et le faible taux de logements sociaux ou à finalités sociales à Saint-Gilles.

ORGANISER LA COORDINATION SOCIALE DE SAINT-GILLES

- Garantir les moyens d'organiser le dialogue et la collaboration entre les acteurs associatifs locaux et régionaux car les associations ont un rôle de maillage social essentiel. Elles font aussi « remonter » les besoins sociaux.
- Soutenir les associations locales sur les plans humain, financier et logistique.
- Réunir les travailleur-seuses sociaux-ales du CPAS, du tissu associatif et des services communaux afin d'enrichir le diagnostic des besoins des Saint-Gillois-es et de coordonner les actions de chacun.
- Charger la coordination de réaliser un plan transversal de lutte contre la pauvreté. Il sera élaboré, évalué et adapté par un comité d'accompagnement composé de représentant-es de la Commune, du CPAS et des associations.

FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE DES AÎNÉ·ES

- Renforcer l'information sur les services offerts par le CPAS – le Collectif Violette – et ses partenaires.
- Développer le transport accompagné accessible à tous·tes.
- Créer des logements adaptés pour personnes âgées de type Résidence-Service, logements intergénérationnels et habitats solidaires pour leur permettre de vivre de manière autonome et sans souffrir de la solitude.
- Rompre l'isolement en développant davantage le centre de jour Aegidium qui offre des repas et diverses activités en journée.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES SANS CHEZ-SOI

- Développer, avec les acteurs de terrain, l'accès au logement des personnes sans chez-soi, en favorisant l'approche du « housing first ».
- Travailler, en collaboration avec les services sociaux de la commune, sur les « moments de ruptures » (sorties de prisons, d'hôpitaux, de foyers pour jeunes, de centres d'accueil pour réfugié-es, MENA, etc.). De nombreuses personnes se retrouvent à la rue par suite d'une mauvaise prise en charge à la sortie de ces institutions. Soutenir le développement des collaborations avec ces institutions dans une approche préventive et intégrée pour les personnes les plus à risque.
- Collaborer avec les services d'aide aux justiciables afin d'assurer le mieux possible la sortie de prison de détenu-es (aide au logement, accès aux soins, accès aux droits,...).



LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ EN CONSOMMANT AUTREMENT

- Prévenir le surendettement en partenariat avec le CAFA, l'école des consommateurs et le Centre d'Appui régional.
- Étendre les ateliers de gestion budgétaire.
- Renforcer, mettre en place et/ou soutenir des initiatives citoyennes ou associatives comme les donneries, bourses de vêtements, gratifierias (foire aux dons), épicerias et cantines sociales, potagers collectifs, plateformes de mise en commun de biens, espaces numériques partagés, etc. Cela afin de permettre à chacune de participer à des activités collectives favorisant à la fois la rencontre, l'autonomie et soulageant le budget des ménages.

SOUTENIR LES JEUNES

- Définir et clarifier les rôles et missions des organes publics existants sur le territoire de la Commune et leurs interactions avec le CPAS.
- Soutenir les études et la formation des jeunes sans les pénaliser sur base du choix de parcours.
- Favoriser l'émancipation via l'accès à des activités sportives et culturelles.
- Continuer à développer une médiation familiale, un soutien psychologique.
- Renforcer les collaborations avec le secteur de l'aide à la jeunesse.
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles comme lieux de transmission des connaissances pour renforcer le lien social.
- Renforcer l'accès au logement pour les jeunes par la mise sur pied de logements intergénérationnels chez des personnes âgées.

ACCOMPAGNER LES FAMILLES

- Accorder une attention particulière aux familles monoparentales via le projet MIRIAM par exemple.
- Pérenniser le projet MIRIAM.
- Permettre aux enfants de se développer dans des activités scolaires et parascolaires.
- Collaborer avec l'ONE.
- Soutenir la parentalité par la mise sur pied de

groupes de parole.

- Accorder une attention particulière aux familles sans titres de séjour via un accompagnement leur permettant le recours effectif à leurs droits.

ACCOMPAGNER LES MÉNAGES DANS LA RÉDUCTION DU COÛT DE L'ÉNERGIE

- Prévenir la surconsommation d'énergie grâce à un « scan énergétique » des logements.
- Continuer à sensibiliser les usager·ères à l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie via Eco&Co.
- Proposer des « petites mesures pour réduire sa facture » (Eco&Co).
- Offrir une médiation entre propriétaires et locataires en vue de travaux ou d'aménagements pour une réduction de la facture énergétique du ménage.
- Proposer des aides pour l'acquisition d'électroménager à moindre consommation énergétique.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU CPAS

- Veiller à une gestion du personnel dynamique : objectivation des recrutements, formation permanente, évaluation formative, supervision mais aussi là où c'est possible en fonction des moyens disponibles et du cadre légal, passage à 32 heures/semaine et mise en place d'un plan Tandem entre travailleur·ses jeunes et âgé·es.
- Revaloriser le salaire des travailleur·euses sociaux·ales bruxellois·es moins bien payé·es que les travailleur·euses sociaux·ales wallon·nes et flamand·es et porter la revendication au niveau régional.
- Augmenter le nombre de postes de travail, en particulier pour les travailleur·euses sociaux·ales.
- Développer l'ergonomie, en particulier pour le personnel de soins.
- Développer des indicateurs de la charge de travail.
- Développer une politique de prévention pour limiter autant que possible l'agressivité.
- Mener une réflexion relative à l'organisation

des travaux des mandataires en lien avec les travailleur·euses sociaux·ales afin d'améliorer l'équité dans les prises de décision.

POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

- Renforcer et pérenniser le plan de diversité.
- Renforcer l'accueil des nouveaux·elles travailleur·euses.
- Soutenir la restructuration du service des ressources humaines.
- Développer le projet Columbus qui consiste à recenser et rédiger les descriptions de fonctions.
- Mettre en valeur les compétences des travailleur·euses et leurs résultats dans un processus collaboratif.
- Renforcer la politique d'évaluation.
- Intensifier et individualiser les trajectoires de formation incluant l'apprentissage d'une autre langue nationale.
- Augmenter la part du personnel néerlandophone, notamment au service social, afin de garantir un accueil et un accompagnement au public néerlandophone.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Soutenir le plan de déplacement du personnel du domicile au lieu de travail et favoriser la mobilité douce. Encourager une démarche similaire dans le cadre des déplacements liés aux missions du CPAS.
- Favoriser les économies d'énergie des bâtiments du CPAS.
- Assurer une gestion écologique de l'eau dans les bâtiments.
- Favoriser les achats éco-responsables lors de l'attribution de marchés publics.
- Réduire l'utilisation du papier dans l'administration.
- Soutenir la création d'une Eco-team.
- Renforcer l'EPI Saint-Gilles (épicerie sociale) dans sa volonté de proposer une alimentation saine et durable aux Saint-Gillois·es. Lui permettre de développer et d'élargir son action dans la commune en étendant le périmètre d'action vers l'ensemble de la

population saint-gilloise avec une contribution différenciée en fonction des capacités financières.

- Établir une collaboration entre le CPAS et les groupements d'achat en commun soutenue par un système de tiers payant afin de rendre la nourriture locale et saine accessible aux publics fragilisés.
- Mettre en place un système de production propre sur les terrains agricoles de la commune ou des communes voisines.

BOUGER, PARTICIPER : PROMOUVOIR LE SPORT !

Le sport est un élément fondamental pour la promotion de la santé. C'est aussi un moyen de rencontre et de lien social, une école de vie où l'on apprend à côtoyer la diversité, à acquérir un esprit d'équipe et le sens du fair-play. La politique sportive communale doit permettre à tous·tes d'accéder à un large éventail d'activités sportives. Elle doit également s'inscrire dans les politiques de santé, de jeunesse, d'interculturalité, ainsi que dans les politiques sociales, intergénérationnelles, d'aménagement du territoire et de prévention.

NOS PROPOSITIONS

FAVORISER LE SPORT POUR TOUS·TES

Promouvoir une politique sportive qui lutte contre les stéréotypes et les discriminations, quels qu'en soient les motifs et renforce la cohésion sociale :

- Soutenir et encourager la pratique sportive **des femmes comme des hommes**, en veillant notamment à une répartition équilibrée des subsides et subventions. Assurer que les terrains de foot, basket ou autres sports soient accessibles aussi aux filles.
- Développer des activités sportives accessibles aux **personnes en situation d'handicap**, par exemple en appuyant la mise en place d'une équipe de sport pour personnes en fauteuil roulant en collaboration avec Handisport.



- Développer les activités sportives pour **les aînés**.
- Promouvoir les **activités intergénérationnelles** et interculturelles via le sport. Organiser des événements sportifs intergénérationnels et interculturels pour renforcer les liens sociaux et promouvoir la cohésion communautaire, par exemple une compétition sportive mélangeant les résidents du home Les Tilleuls avec les jeunes des maisons de jeunes.
- Promouvoir les **valeurs de fair play** et de respect à travers le sport, en sensibilisant le public à ces questions, notamment en collaborant avec le Panathlon Wallonie Bruxelles <https://www.panathlon.be>.
- Soutenir, en lien avec le CPAS, le service social et les associations actives dans le domaine social, **l'accessibilité de tous-tes au sport**, en instaurant si nécessaire des aides financières pour que les pratiques sportives soient accessibles à tous-tes (chèques sport par exemple) ou en développant l'offre des activités sportives gratuites ou à prix réduit pour les personnes à faible revenu.
- Organiser des **séances de sport en plein air**, telles que le yoga, le tai-chi et les entraînements de fitness, accessibles à tous-tes.
- Promouvoir la diversité à travers le sport, en encourageant la **participation des femmes et des minorités dans toutes les disciplines sportives**, ou encore en mettant en place des programmes spécifiques pour intégrer les nouveaux arrivants et les réfugiés à travers le sport.
- Développer le sport directement dans les quartiers, en mettant en place des **programmes de sport de rue** pour les jeunes, avec des infrastructures - temporaires ou non - comme des terrains de basket mobiles, des équipements de fitness ou encore des

skateparcs afin d'amener la pratique du sport au cœur des quartiers, tout en restant attentif à l'accessibilité de ces dispositifs (notamment pour les filles).

- Partenariats avec les écoles : Collaborer avec les établissements scolaires pour développer des activités sportives parascolaires.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

- Soutenir **la rénovation de la piscine** pour que les délais de rénovation soient tenus et trouver des solutions pour que les jeunes saint-gillois.es continuent à accéder aux cours de natation et soutenir les clubs de natation qui étaient actifs au sein de notre piscine durant la rénovation.
- Renforcer la **mutualisation des infrastructures scolaires** (salles de sport, cours de récréation) pour permettre un accès plus aisé aux clubs de sport.
- Assurer l'accessibilité des installations sportives **aux personnes à mobilité réduite**. Créer des parcs et des espaces publics adaptés à la pratique du sport pour tous les âges et capacités physiques.
- Dans le cadre des futures occupations des terrains du Bemps et du Barca, s'assurer que les **clubs amateurs** puissent trouver des solutions pour continuer leurs activités.

SOUTENIR ET VALORISER NOS CLUBS SPORTIFS ET NOS TALENTS

- Comme fait avec l'Union, **mettre les clubs sportifs à l'honneur** en les recevant à l'Hôtel de ville. Et tout particulièrement les catégories



jeunes afin de valoriser leurs actions.

- Encourager l'organisation de **grands rendez-vous sportifs** dans l'espace public, en collaboration avec diverses structures locales et fédérations sportives, tels que des tournois de basket 3x3 et des courses cyclistes ou à pied, éventuellement en partenariat avec les communes voisines (par exemple, les 10 km de Saint-Gilles, Forest, Uccle).
- Organiser des événements comme **une « semaine sportive »** pour promouvoir la pratique du sport gratuitement pour tous les habitants et faire découvrir l'offre présente sur notre territoire.
- Renforcer le **soutien aux clubs sportifs**, particulièrement ceux qui promeuvent l'inclusivité et la durabilité, et qui représentent une variété de publics et d'activités (femmes, personnes âgées, PMR, public précaire, etc.). Fournir un soutien administratif clair et simplifié.

- Programmes de **sport-santé** : lancer des initiatives pour promouvoir l'activité physique comme moyen de prévention des maladies chroniques.
- Organiser des campagnes de sensibilisation pour les clubs, les sportifs et les spectateurs sur la **réduction des déchets et l'éco-gestion** en général.
- Encourager l'organisation d'événements sportifs **zéro déchet**.
- Sensibiliser les clubs, les animateur·rices et les entraîneur·ses aux **économies d'énergie** et les encourager, quand c'est de leur responsabilité, à réaliser des investissements permettant d'économiser l'énergie comme par l'installation de LED.
- Lorsque c'est possible, planter des arbres et créer des **espaces verts** autour des installations sportives pour améliorer la qualité de l'air et offrir des zones d'ombre.

UNE PRATIQUE SPORTIVE DURABLE ET BONNE POUR LA SANTÉ

- Proposer des **formations** sur les pratiques écologiques, la gestion inclusive et la promotion de la santé pour les entraîneur·ses et les bénévoles.

TOURISME ET FOLKLORE : TOUTE UNE HISTOIRE !

BIENVENUE À SAINT-GILLES

Saint-Gilles est une commune unique, riche de trésors à découvrir. Véritable « village dans la ville », elle se distingue par un patrimoine architectural exceptionnel, principalement de style Art nouveau, incroyablement bien préservé. Nous souhaitons mettre en lumière cette richesse patrimoniale, mais aussi la diversité et la créativité de notre population.

En effet, les artistes de Saint-Gilles font de notre commune l'une des scènes culturelles les plus dynamiques de la région bruxelloise. Nos commerçants offrent des produits de qualité et nos nombreux établissements horeca font la réputation de notre commune. De plus, Saint-Gilles possède l'un des secteurs hôteliers les plus importants de la capitale, renforçant son attrait touristique.

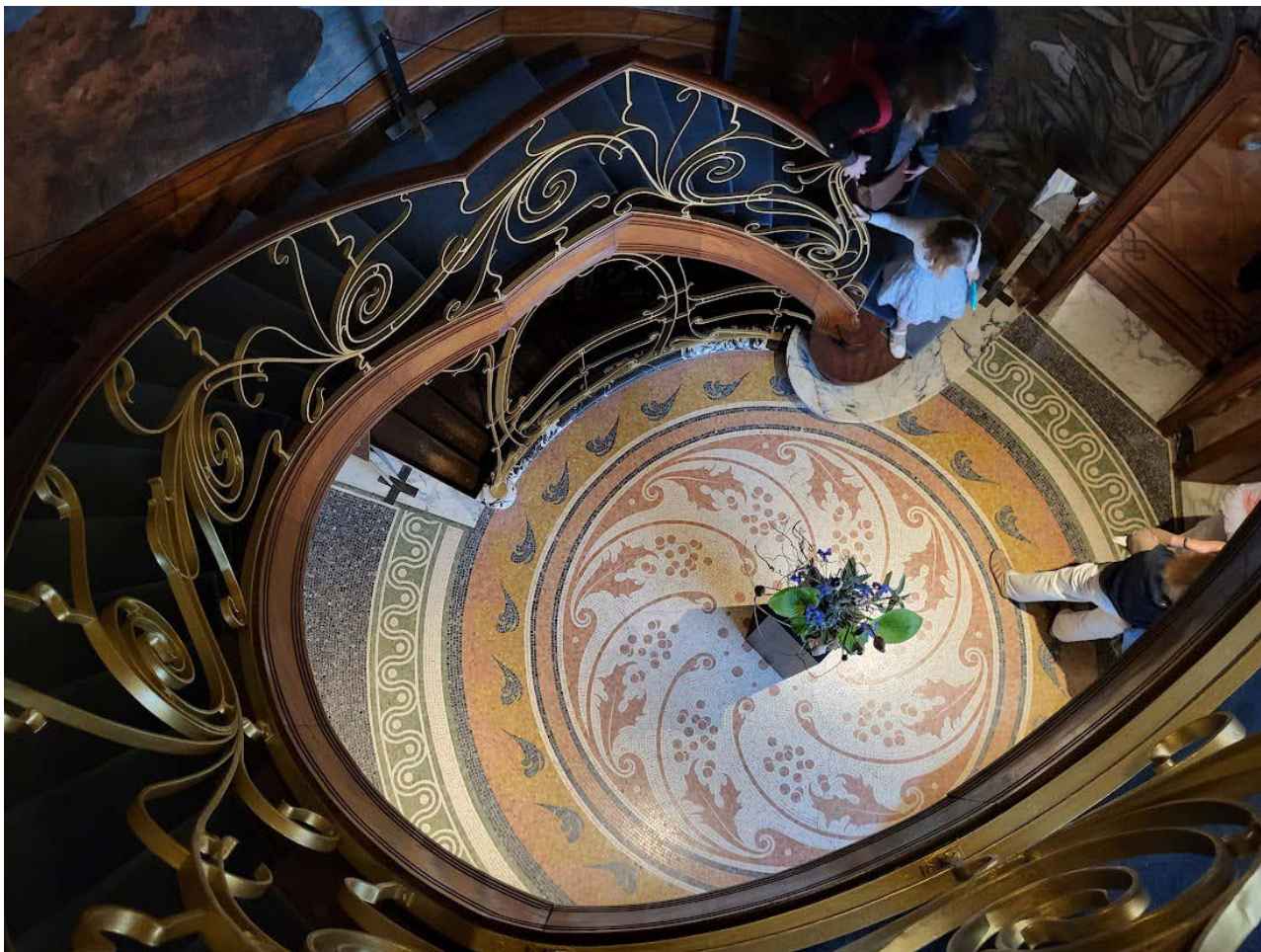
Trop peu a été fait jusqu'à présent pour mettre en avant ces richesses dans le cadre d'une réelle politique touristique. Les écologistes s'engagent à valoriser ces atouts pour développer un tourisme durable et respectueux des gens et des lieux. Saint-Gilles offre des trésors culturels, patrimoniaux et des commerces de qualité sur 2,5 km², nous encourageons donc la mise en place de circuits touristiques à pied ou à vélo.

Notre objectif est de renforcer l'identité de Saint-Gilles, de préserver son charme et sa qualité de vie, tout en soutenant une économie locale et durable. Saint-Gilles est une destination incontournable où chaque visiteur-euse doit se sentir accueilli-e, sans compromettre la qualité de vie des habitantes.

NOS PROPOSITIONS

- Création d'une **brochure touristique** présentant le patrimoine, les lieux culturels, et les commerces de Saint-Gilles. Ces brochures pourraient être distribuées aux touristes, aux personnes de passage à la Gare du Midi, dans les hôtels, etc. Promotion auprès de ces publics également du site d'entreprendre à Saint-Gilles et du réseau social Shop 1060, qui répertorie les commerces de la commune.
- **Guichet/Office/permanence du tourisme** : Ouverture d'un guichet d'information touristique pour accueillir et renseigner les visiteurs et promouvoir la commune.

- **Campagnes de communication** : Développement de campagnes en ligne et dans la presse pour valoriser les trésors de Saint-Gilles, création d'une marque locale en collaboration avec les habitants, les acteurs culturels, les établissements horeca, etc.
- **Collaboration avec les communes voisines** pour développer des circuits touristiques régionaux, en lien avec Visit Brussels.
- **Promotion des quartiers, des lieux moins fréquentés** pour répartir les flux touristiques, valoriser des quartiers moins connus et permettre à tous-tes les Saint-Gillois-es de profiter du dynamisme et des retombées apportés par le tourisme. Pour inciter les touristes à visiter plusieurs sites, des récompenses seraient offertes pour ceux qui complètent un circuit (preuves de visite, achats dans les commerces locaux, etc.).
- **Tourisme responsable** : Sensibilisation des touristes et des professionnel-les aux bonnes pratiques environnementales. Une attention sera portée aux locations airbnb avec notamment une sensibilisation à la gestion des déchets souvent problématiques.
- Soutenir le développement **de circuits de déplacement doux** (randonnée, cyclisme) en lien avec le slow tourisme, privilégiant les rencontres, l'identité locale et la lenteur (ex : Welcome to My Garden).
- Développement de **saisons touristiques** autour de thèmes comme l'histoire locale, la gastronomie et les arts, en profitant notamment des événements autour de l'Art nouveau.
- **Tourisme culturel** : Promotion des musées, galeries d'art et sites historiques auprès des touristes.
- Création de **labels écologique** pour les hôtels, restaurants et entreprises touristiques adoptant des pratiques durables.
- **Accessibilité et inclusion** : assurer l'accessibilité des attractions, transports et hébergements pour les personnes à mobilité réduite. Développement de guides touristiques en braille (ou sonore) et visites guidées en langue des signes. Organisation d'activités inclusives pour les personnes en situation de handicap.
- **Promotion du patrimoine** : Promotion du patrimoine culturel local, des visites guidées (Arkadia, visites de mon voisin), restauration et entretien des monuments historiques.
- Soutenir **un tourisme participatif**, impliquant les résident-es dans la création et la gestion des attractions touristiques. Organisation



de consultations pour recueillir les avis des habitant·es sur les projets touristiques, et création d'opportunités pour les résident·es de devenir guides bénévoles (exemple des réseaux Greeters).

- **Tourisme numérique** : développement d'applications mobiles pour promouvoir les attractions locales et offrir des itinéraires personnalisés (ex : Totemus).
- **Promotion en ligne** : Renforcement de la présence en ligne des attractions locales à travers des campagnes sur les réseaux sociaux et des sites web interactifs. Mise en place de plateformes de réservation en ligne pour les activités touristiques.
- **L'Union qui sourit, un atout touristique** pour notre commune : mise en avant du Club de l'Union et de son histoire, dont la renommée dépasse nos frontières, en soutenant sur le territoire de Saint-Gilles¹ la création par le Club d'un fan shop de l'Union saint-gilloise, couplée à une expo permanente sur le club, ses supporters et son histoire (en s'inspirant par exemple de celles mises en place à la Maison des Culture et au Brass).

FOLKLORE À SAINT-GILLES: UNE RICHESSE MULTICULTURELLE

Saint-Gilles ne se définit pas par un folklore unique, mais par une multitude de folklores. Du village hors de l'enceinte à la commune dans la région, l'histoire est déjà longue. Notre commune s'est enrichie des vagues successives d'habitants qui ont façonné son identité. Le folklore de Saint-Gilles inclut les groupes traditionnels comme les Kuulkappers, héritier·es des coupeurs de choux, les fervent·es supporter·rices de l'Union, notre célèbre porteuse d'eau, et les diverses communautés qui célèbrent les grandes dates de leurs calendriers culturels. À l'image de Bruxelles, le folklore saint-gillois est résolument zinneke. L'objectif est de fédérer ces diversités et de les valoriser auprès de tous·tes les citoyen·nes. Nos initiatives visent à promouvoir les traditions locales, encourager la participation communautaire et intégrer le folklore dans la vie culturelle de la commune.

¹ N'existe actuellement qu'au stade, donc sur le territoire de Forest.



NOS PROPOSITIONS

IDENTIFICATION ET PRÉSERVATION DES FOLKLORES EXISTANTS :

- **Recensement** participatif avec les différentes acteur·rices et communautés de Saint-Gilles **des initiatives et groupements folkloriques existants**.
- Créer un **cadastre des initiatives folkloriques** pour une meilleure connaissance et reconnaissance des différentes traditions.
- Recueillir ces informations dans un fonds de documentation et encourager la **numérisation des archives folkloriques** pour en faciliter l'accessibilité et la préservation.
- Rechercher des collaborations avec des instituts académiques pour **soutenir des programmes de recherche sur les folklores identifiés**. Viser la publication d'études et d'ouvrages sur les traditions folkloriques saint-gilloises pour sensibiliser le public.

Soutien aux groupes folkloriques

- Mettre à **disposition des locaux** communaux pour les groupes folkloriques identifiés.
- Promouvoir ces groupes et les soutenir dans l'organisation d'**événements**, ainsi que dans le **stockage de leur matériel** patrimonial.

Un folklore adapté au 21^{ème} siècle

- Stimuler des processus de sensibilisation pour **faire évoluer les folklores** et éviter la propagation de stéréotypes racistes ou sexistes.
- Développer des **folklores plus inclusifs**, intégrant diversités culturelles et générations.

Des folklores, une communauté : pour construire une véritable communauté folklorique à Saint-Gilles, les différents groupes existants doivent être mis en réseau en organisant des moments de rencontre. Ces événements favorisent les échanges, la création de nouveaux liens, et permettent de développer un folklore commun en lien avec les traditions plus anciennes de Saint-Gilles (géants, coupeurs de choux, porteuse d'eau, etc.). Une fois ce travail accompli, un festival annuel peut être envisagé afin de faire connaître nos diversités de folklore et les éléments qui les unissent.

UNE CULTURE INCLUSIVE QUI SOUTIENT LES ARTISTES

Saint-Gilles est connue pour son dynamisme culturel exceptionnel, grâce aux nombreux opérateurs culturels publics et privés et à une forte présence d'artistes de toutes disciplines. La commune compte 25 lieux d'expositions, deux centres culturels (Jacques Franck et De Pianofabriek), deux théâtres (Maison Poème et C.R.E.A.), deux académies (Académie de Musique Arthur de Greef et Académie des Beaux-Arts), une école supérieure artistique (ESA-St Luc), deux bibliothèques, une Maison du Livre, de nombreuses librairies, etc. Le Musée Horta attire plus de 65 000 visiteurs par an et son rayonnement est international. Les citoyens de Saint-Gilles baignent dans une atmosphère artistique grâce à ces nombreux lieux de création et d'exposition.

Ces dernières années, la commune a renforcé son action culturelle. Au niveau des infrastructures, le foyer et la cour du Jacques Franck ont été rénovés, la salle d'exposition de la Maison des Cultures a été réaménagée et un patio a été construit devant l'entrée. Un plan de rénovation est lancé pour la Roseraie. Le Théâtre Poème est devenu la Maison Poème, redynamisée par une nouvelle ASBL. La rénovation de la Maison Hannon a été menée à bien et est ouverte au public.

Les résidences d'artistes ont aussi considérablement augmenté au sein des lieux culturels communaux tels la Maison des cultures. Un moment marquant de cette législature a été le renouveau dynamique du Théâtre Poème, renommé depuis Maison Poème.

Le soutien aux artistes a également été renforcé avec le lancement de l'appel à projet Culture-Cultuur 1060 (en collaboration avec le service des affaires néerlandophones), qui a permis de soutenir plus de cinquante projets artistiques dont plusieurs se sont déroulés en espace public. Toujours à l'extérieur, le Park Poétik et le parcours d'Artistes ont participé à la priorité de cette législature de toucher un public dit éloigné de la culture. La bibliothèque a aussi développé ses activités hors les murs avec les initiatives comme « Lire dans les parcs » et « Boek'n Roll » en collaboration avec la bibliothèque néerlandophone. Toujours dans le but de rendre la culture accessible, le Jacques Franck propose des prix libres et des projets ont été mis en place avec des jeunes en décrochage et des femmes sans abri.

Sous cette législature de nombreuses réunions entre la commune et les acteurs culturels ont été organisées. Elles ont permis d'échanger et de faire remonter

la réalité du terrain et ainsi de nourrir le propos et de bien orienter la boussole culturelle Saint-Gilloise.

NOS PROPOSITIONS

VERS UNE INCLUSIVITÉ ET UNE ACCESSIBILITÉ GLOBALE DE NOS PRATIQUES, LIEUX ET PROGRAMMATION

- **Favoriser la participation culturelle des personnes à bas revenus**
 - Promouvoir les dispositifs tels qu'Article 27 pour faciliter l'accès à la culture.
 - Stimuler la collaboration entre le CPAS et les associations à vocation sociale de la commune pour informer et inviter ces publics à profiter de la programmation souvent gratuite ou à prix très accessibles proposée par les services communaux et leurs partenaires. Intervenir financièrement pour permettre l'accès aux programmations payantes (chèque culture pour certains publics, etc.)
 - Encourager la création de partenariats pour accueillir les publics en difficulté (comme avec le CEMO ou le SAS à la Maison des cultures).
 - Multiplier des projets vers des publics précarisés, par exemple sans-abris comme cela a été fait avec Street and Read (prêt de livres aux sans-abris) ou la cité des dames, projet théâtral réalisé avec des femmes sans-abris.
- **Réflexion sur la parentalité**, particulièrement la monoparentalité comme obstacle à la vie culturelle. Proposer des babysittings pendant certains événements. Intégrer la réalité des travailleur-euses culturel-les à cette réflexion.
- **Espaces sûrs et inclusifs** : Garantir que nos lieux culturels soient des « safe places » pour tous, où chacun se sent accueilli et en sécurité dans son identité. Encourager la valorisation et l'expression de toutes les minorités.
- **Rendre les lieux culturels accessibles aux personnes en situation de handicap**. Cela se traduit dans l'accès PMR (dans la mesure des possibilités architecturales) mais aussi via une programmation avec des spectacles et des visites d'expo en langue des signes, des séances 'relax' c'est-à-dire spécialement conçues pour accueillir des personnes souffrant des troubles autistiques, etc.
- **Établir une charte de « bonnes conduites »** signée par tous les opérateurs culturels qui s'engagent pour plus d'inclusivité.
- **Renforcer la communication** sur



l'inclusivité des lieux culturels en utilisant des pictogrammes (Article 27, accès PMR) et en précisant les aspects techniques (son, lumière, signalisation).

- **Mettre en place des « ambassadeurs culturels »** pour informer et accompagner bénévolement les personnes fragilisées,

isolées, âgées ou qui ne souhaitent pas assister seules aux événements culturels.

- **Encourager la venue d'artistes** dans différents espaces pour assurer la culture partout : dans les écoles, les crèches, le CPAS, les homes, les maisons de jeunes, etc.

- **Renforcer l'accès aux lieux culturels** en mêlant culture et autres activités. Réfléchir à l'aménagement des entrées. Pousser la porte d'un théâtre, d'un lieu d'exposition est pour beaucoup un véritable frein. Proposer des accès et des entrées ouvertes, accueillantes, éviter les barrières symboliques permet de faire rentrer les publics. C'est ce qui a été réalisé à la Maison des cultures avec l'aménagement d'une agora à l'entrée. Un projet en ce sens est lancé au Centre Culturel Jacques Franck et devra être soutenu par la commune.
- **Étudier la mise à disposition simple et spontanée des lieux culturels communaux** afin de favoriser pour toutes et tous, l'accès à des locaux adaptés à la création artistique et à la vie culturelle.
- **Soutenir la bibliothèque de Saint-Gilles** qui accueille un public encore plus large et pour qu'elle puisse renforcer son offre et ses activités hors les murs (comme « Lire dans les parcs » et « Boek'n Roll »).

SAINT-GILLES TERRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

- **Soutenir des événements multiculturels.** Valoriser les expressions culturelles multiples en continuant à encourager les artistes issus de minorités à exposer et à se produire dans les lieux culturels locaux.
- **Développer les collaborations et partenariats** avec les associations représentatives de la diversité (par exemple Singa, Centre Familial Belgo-Immigré, etc.).
- **Ouverture au multilinguisme** dans la programmation culturelle.
- Développer les **échanges artistiques internationaux.**
- **Soutenir les arts urbains** et les formes artistiques vivantes en valorisant les créations locales et les artistes émergents.

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES BESOINS DES PUBLICS

- Continuer et renforcer la **participation dans la construction de la politique culturelle communale** en s'appuyant sur la dynamique positive instaurée par le Plan communal de Politique Culturelle. Développer l'approche

en impliquant davantage le public : en ouvrant les évaluations, la conception de projets et la programmation aux habitant·es via un questionnaire dédié, en les associant aux réunions, etc.

- Porter une attention spéciale au public issu des minorités pour permettre l'expression et comprendre leur besoin.

L'ESPACE PUBLIC, UN LIEU EN SOI

- **Prolonger et renforcer l'offre culturelle gratuite hors les murs** dans les quartiers, afin d'attirer des publics éloignés de la culture. => Exemple sous cette législature : Parc Poétik, expositions et spectacles en plein air.
- Création d'une **charte des bonnes pratiques en espace public** afin que la programmation culturelle respecte la quiétude et les besoins des riverains et qu'une communication de l'évènement à venir leur soit faite.
- **Espaces publics alloués à l'art urbain** mis à disposition des citoyen·nes.
- Renforcer l'appel à projet 'Art en espace public' du **parcours d'artistes.**



APPORTER UNE DIMENSION ÉCOLOGIQUE À LA CULTURE

- **Mettre en place une charte/canevas de bonnes pratiques** pour les événements culturels : zéro déchets, utilisation rationnelle de l'énergie, alimentation et boisson durable pour les vernissages, utilisation de matériaux recyclables et réutilisables, etc.
- **Mutualisation du matériel**, outils, matériaux pour nos scénographies et projets en lien avec les partenaires et ressources existantes.
- **Création d'incitants durables au sein des appels à projets culturels** (sans pour autant exclure) par exemple dans l'appel à projet cultureculteur1060, en s'appuyant sur l'expertise du service développement durable.
- **Penser slow culture** en veillant à une durée suffisante des expositions et spectacles afin qu'ils soient vus par le plus grand nombre. Proposer des séances spécifiques : en langue des signes, audiodécrites, relax, avec guide, activités pour les enfants, etc. Être attentifs également aux conditions de travail des travailleur-euses ou encore à une large communication des événements.
- **Développer des saisons culturelles thématiques** autour de sujets comme le climat mais aussi les droits humains et la diversité afin de sensibiliser et encourager le dialogue.

SOUTIEN AUX ARTISTES

- **Renforcement de l'offre de résidences et des accompagnements proposés :**
 - Veiller à apporter un accompagnement de temps, humain et technique. Et soutenir la diffusion et la promotion des artistes saint-gillois.
 - Renforcer les possibilités de résidences au sein du service de la culture et accroître la visibilité des autres structures qui en proposent.
 - => Exemple sous cette législature : Maison du Peuple, biblio, Atelier du Web, de la culture.
 - Renforcer les permanences d'accompagnement de projets (sur le plan artistique, numérique, fiscal et juridique), recenser ce qui se fait sur Saint-Gilles, multiplier les formations proposées et coordonner ces différentes actions (ex : permanences proposées par la FACIR, Smart).
 - Soutenir les artistes saint-gillois à intégrer le projet PECA dans les écoles.
 - Organiser des ateliers de formation sur les technologies numériques (ou d'autres formations) pour les artistes et les travailleurs culturels.
- **Soutien face l'augmentation des loyers pour les ateliers d'artistes** pour leurs permettre de rester à Saint-Gilles :
 - Pérenniser la mise à disposition (entamée lors de cette législature) d'espaces inoccupés. Par exemple des rez-de-chaussée qui via baux



© Mikael Falke Photography

précaires deviennent des ateliers ou des lieux d'exposition.

- Investir via la régie foncière dans la création d'ateliers d'artistes.

• **Promotion des artistes :**

- Visibiliser l'offre culturelle saint-gilloise en renforçant les dispositifs mis en place ou relancés lors de la précédente législature : Infoculture, newsletter, site Internet et réseaux sociaux. Formation des travailleur-euses à la mise en place de pages Instagram et Tik Tok pour toucher de nouveaux publics (les plus jeune notamment).
- Collaborer avec le service développement économique afin de construire des projets en commun (diffusion artistique dans les commerces).

- **Rémunération des artistes :** veiller à une juste rémunération des artistes, en prenant en compte le temps de création, en proposant des cachets de monstration pour les arts plastiques. Par exemple : à la Maison Pelgrims, lors de sa réouverture, sera lancé un appel à projet pour les futures expositions, avec droit de monstration à la clé.

- Développer un plan **accueil cinéma** et réduire les coûts des dossiers pour une demande de tournage de réalisateur-riche habitant la commune.

- **Soutenir spécifiquement les catégories d'artistes faisant face à des freins** dans le développement de leur pratique : jeunes, femmes, issus des minorités, ... (par exemple : création d'un festival des jeunes artistes).

- Pour le **parcours d'artistes**, réserver les espaces publics communaux aux artistes saint-gillois qui ne disposent pas de lieu.

- Renforcement des **liens et collaboration avec les écoles artistiques** implantées à Saint-Gilles.

- **Renforcement de la visibilité des lieux culturels et de leur accès** en soignant leur identification (bannière, signalétique) et en organisant des journées découvertes.

UNE OFFRE CULTURELLE AMBITIEUSE ET TOURNÉE VERS LE FUTUR

- **Création d'un festival saint-gillois** rassemblant les différents acteurs culturels saint-gillois autour d'une programmation commune qui se déroulerait principalement dans l'espace public. Il s'agit de promouvoir

la culture saint-gilloise tout en offrant un moment collectif aux Saint-Gillois autour de la culture.

- Proposer des **collaborations avec les communes** (comme c'est le cas pour Park Poétik).
- **Décloisonner et mélanger les disciplines artistiques pour offrir une expérience culturelle globale et participative.** L'offre culturelle ne se limite plus à la consommation de spectacles ou d'expositions, mais elle inclut la découverte de lieux, la rencontre avec les artistes, des concerts, DJ sets, et des moments conviviaux avant et après les événements. La rénovation du foyer du Jacques Franck tient compte de cette vision. Il en sera de même pour les rénovations ou transformations d'autres lieux culturels comme la Maison du Peuple, la Maison Pelgrims et la Maison des Cultures.
- Garantir une place centrale à la création, la culture et la vie associative dans le futur projet du **site des Prisons** (voir p. XX chapitre Site des prisons)
- **Assurer l'avenir de la Roseraie** et renforcer les liens avec la Commune en poursuivant le soutien apporté à la rénovation des infrastructures.
- **Valoriser le musée Horta et la Maison Hannon** auprès des habitant·es de la commune.
 - Offrir des entrées gratuites (par exemple lors d'un emménagement à Saint-Gilles, lors des mariages, lors d'actions de la commune).
 - Améliorer la signalétique afin que chaque Saint-Gillois·e sache où sont situés les musées.
- Établir des **collaborations avec d'autres communes et des villes internationales** pour des échanges culturels et artistiques.

JEUNESSE

- Articuler la **collaboration entre culture et enseignement** pour permettre aux élèves saint-gillois de développer leur potentiel artistique.
- Continuer et renforcer l'**offre de stages artistiques pour les jeunes** comme cela est déjà mis en place à la maison des cultures (danse, théâtre, éloquence, etc.).
- **Favoriser l'expression des jeunes artistes**, en proposant des moments de programmation spécialement dédiés à leur promotion en collaboration avec les écoles artistiques du territoire.



SAINT-GILLES, LIEU DE VIE

UNE COMMUNE AGRÉABLE, PLUS VERTE ET RÉSISTANTE AUX DÉFIS DU CLIMAT

Le vert et le bleu (la verdure et l'eau) rendent l'environnement plus agréable et sont bénéfiques à la santé. Ils favorisent également la biodiversité. Ils sont aussi la réponse à l'objectif prioritaire qui est de limiter les effets du changement climatique. Notre politique énergétique doit être plus écologique et il faut nous adapter aux défis du climat. La lutte contre les îlots de chaleur urbains passe par l'eau et la végétalisation. C'est aussi le vert et le bleu qui servent de tampons en cas de fortes pluies ou de périodes de sécheresse. Des études démontrent que le bas de Saint-Gilles est particulièrement exposé à ces phénomènes.

NOS PROPOSITIONS

VÉGÉTALISATION

- L'objectif à atteindre est de végétaliser l'espace public autant que possible lors de la rénovation d'une rue, d'une place.
- => Exemple sous cette législature : Place des deux bancs, Place Marie Janson, rénovation prévue Avenue du Parc.
- Veiller à la mise en œuvre rapide du contrat de quartier durable Midi, qui prévoit la végétalisation d'au moins 200 m² dans le quartier Midi.
- Planifier et réaliser la première « rue-jardin » à Saint-Gilles.
- Dès le début de la législature, établir un plan d'adoucissement de l'eau par quartier avec des objectifs clairs pour les six prochaines années.
- Végétaliser les cours de récréation des écoles communales.

- Encourager la végétalisation des propriétés privées. Par exemple en stimulant les achats groupés de plantes, en renforçant le placement gratuit de plantes grimpantes et en réduisant le temps d'attente avant la plantation..
- Promouvoir le guide «Habitat vivant » afin de perpétuer et d'accroître la biodiversité dans notre commune.
- Soutenir les actions du groupe « moineaux 1060 » qui existe à Saint-Gilles depuis 2016.

LE CLIMAT

- Assurer la mise en œuvre sans faille du premier Plan Climat 2024. Augmenter et renforcer les ambitions partout où c'est possible.
- Après le premier Plan Climat qui vise une réduction de 40 % des émissions d'ici 2030, un second Plan Climat est à mettre en œuvre pour un Saint-Gilles climatiquement neutre d'ici 2050.
- La MaisonEcoHuis doit rester le point de contact pour tout ce qui concerne le climat, l'énergie et la biodiversité, tant pour les services communaux que pour les habitant·es.
- Sensibiliser les habitant·es à l'intérêt de la rénovation énergétique. Les soutenir et les guider dans les demandes de subventions et de primes.
- Remplacer progressivement le parc automobile communal par des voitures électriques et à faible consommation d'énergie, ainsi que par des abonnements de voitures partagées et des vélos électriques.

L'ÉNERGIE

- Depuis 2024, Saint-Gilles est pionnière dans le partage de son énergie solaire avec les citoyen·nes. L'énergie superflue produite par la commune est utilisée par ses habitant·es. Ce projet doit être développé sur d'autres toitures communales afin d'étendre les avantages à un plus grand nombre de Saint-Gillois·es. Ces projets s'adressent principalement aux personnes en difficulté avec leurs factures énergétiques. Accroître la sensibilisation par

le biais du Foyer Sud, de la Régie Foncière et du CAFA est primordiale.

- Soutien à la création de communautés énergétiques privées.
- Faciliter les achats groupés de panneaux solaires pour les particuliers.
- En collaboration avec Sibelga, étudier les possibilités et le calendrier d'installation d'un réseau de chaleur (ensemble de bâtiments à partir d'un unique système de chauffage) à Saint-Gilles.

VERS UNE MOBILITÉ PARTAGÉE ET APAISÉE

La mobilité est un thème crucial et est au cœur de la transition vers un monde plus durable et plus juste. C'est pourquoi, sous cette législature, elle a été au centre de notre action et continuera à l'être. Rappelons qu'à Saint-Gilles, plus de 71% des ménages ne possèdent pas de voitures. S'il y a une commune où les alternatives sont possibles, c'est la nôtre !

NOS PROPOSITIONS

CIRCULEZ, INSPIREZ ! MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MOBILITÉ

Lors des précédentes législatures, la commune de Saint-Gilles n'a jamais réussi à finaliser le moindre plan de mobilité. C'est pourquoi, lors de notre arrivée en majorité, décision a été prise de mettre fin à cette fatalité et l'objectif a été tenu même si c'est connu, la mobilité est LE sujet clivant par excellence. Le plan régional de mobilité, ambitieux quant à ses objectifs climatiques, et dispensateur de moyens a été, à cet égard, une véritable opportunité. La commune a donc déposé auprès de la Région la candidature de la de Saint-Gilles pour une maille (la maille ParviS) qui englobe la quasi intégralité de la commune et celle d'un quartier de Forest, et Saint-Gilles a été sélectionnée. Après un premier diagnostic, l'élaboration de divers scénarii, des nombreuses consultations et discussions, Saint-Gilles s'est tout récemment dotée d'un plan de mobilité. À la fois ambitieux et équilibré, il rejoint le travail entamé autour du plan de sécurité routière communal. **Il constituera l'épine dorsale de notre politique de mobilité et pourra, grâce au poids de vos voix ce 13 octobre, se doter de mesures plus ambitieuses encore.**

Catherine Morenvilleville : « En tant qu'échevine de la Mobilité, je suis quasi quotidiennement interpellée par des citoyen·nes préoccupé·es par ces enjeux : des parents inquiets pour la sécurité de leurs enfants sur le chemin de l'école, des piétons mis en danger sur la voirie, des habitant·es souffrant de problèmes respiratoires, ... De nombreux·ses Saint-Gillois·es se plaignent régulièrement du trafic de transit qui par le bruit, la pollution qu'il émet, la vitesse, la place qu'il prend, nuit à la qualité de vie dans leur quartier. Nos espaces publics sont les jardins de ceux qui n'en ont pas, il faut un meilleur partage de ceux-ci entre tous les modes de déplacement et retrouver de l'espace pour toutes·tes ».

Le temps pris pour son élaboration est à la mesure de la complexité de l'exercice, des clivages mais aussi de l'importance donnée à la participation citoyenne.

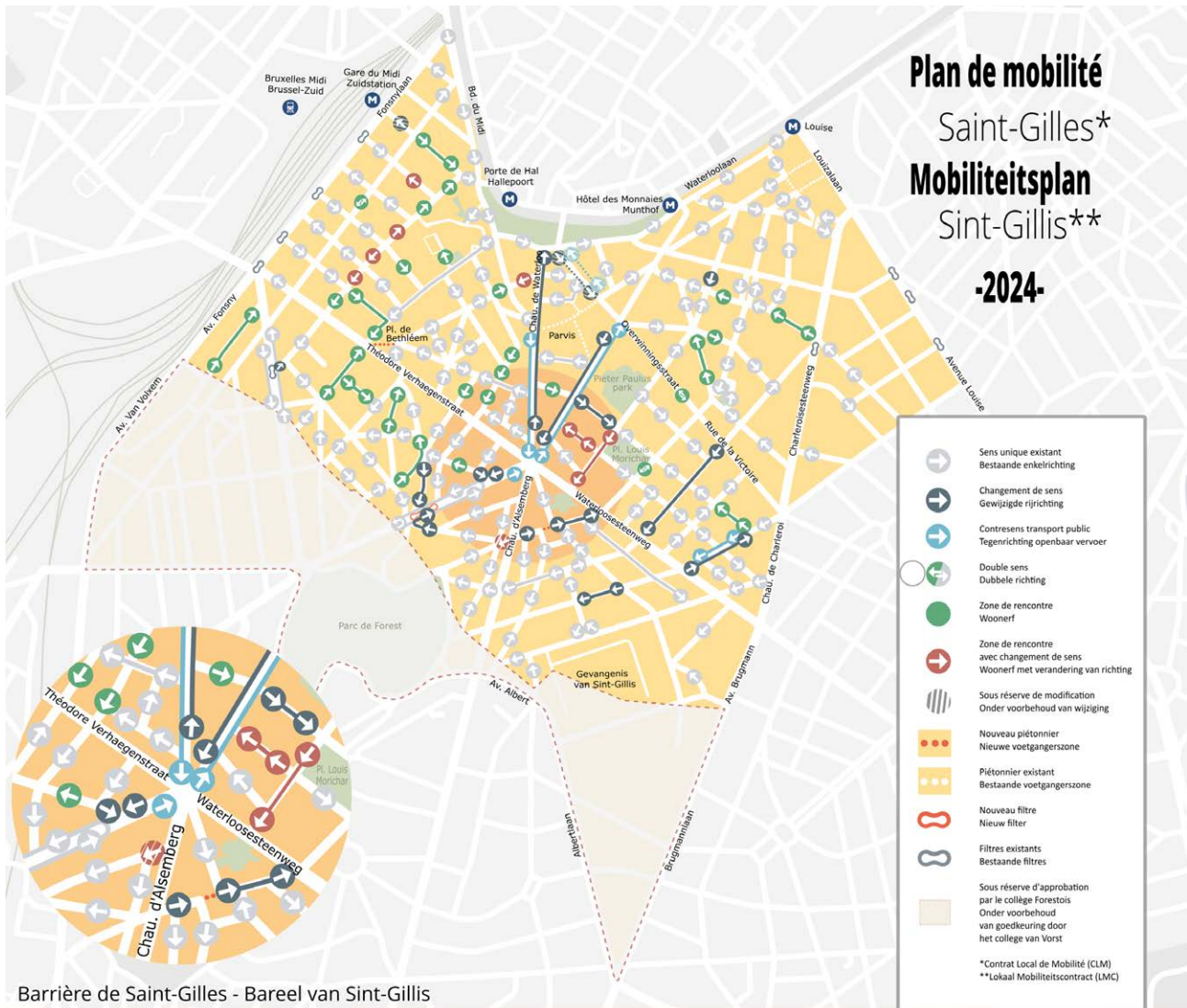
En effet, s'il est le fruit d'un important travail du Collège, du service communal de Mobilité et de Bruxelles Mobilité, il est également issu d'un travail de terrain, de réflexions, de consultations publiques et de rencontres avec les habitant·es. Un travail qui aura permis de récolter plusieurs centaines de remarques, avis et propositions (via 6 consultations décentralisées dans les quartiers de Saint-Gilles, formulaires, mails et permanences).

Il ne s'agit pas, comme on a pu le caricaturer, d'un plan « anti-voitures », toutes les rues leur restent accessibles. L'objectif est plutôt d'orienter vers les grands axes le trafic de transit qui traversent des quartiers souvent très denses afin d'améliorer la sécurité et la qualité de l'air pour les habitant·es.

Seules exceptions du plan à l'accessibilité voitures : la création de deux piétonniers : le haut de la place Bethléem (prévu par le contrat de quartier avec une végétalisation), en test actuellement, et un tronçon de l'avenue Demeur qui coupera la circulation de transfert sur cet axe. La rue du Fort sera quant à elle partiellement et ponctuellement piétonnisée.

En pleine urgence climatique et à l'heure où la majorité des ménages vit sans voiture à Saint-Gilles, il est nécessaire de rétablir l'équilibre entre les modes de déplacement et l'espace public, en particulier dans les quartiers denses, en manque d'espace public, de végétalisation et d'air sain.

Quelques changements de sens de circulation seront mis en place après tests dans le futur plan afin de **limiter le trafic de transit** et le renvoyer vers les grands axes. À l'image de ce qui a déjà été réalisé pour plusieurs rues qui ont vu leur sens inversé ou ont été mises à sens unique, chaque fois après test, comme la rue de Savoie et la rue Bréart et notamment aussi pour favoriser des rues scolaires : rue du Lycée, rue du Tir, rue des Étudiants, rue de la Rhétorique, une partie de la rue Capouillet et le bas de la place Morichar.



On l'a dit, Saint-Gilles est la commune qui possède le plus de ménages sans voitures : logique dans une commune de 2,5 km² où à peine 30 minutes de marche suffisent à la traverser. Tout y est accessible dans un rayon réduit, qu'il s'agisse de commerces, d'écoles ou d'équipements collectifs. Elle dispose d'une offre de transports en commun unique en Belgique qu'il faut favoriser et améliorer (quelle autre commune d'aussi petite taille peut se targuer d'avoir 3 stations de métro et 1 gare internationale ?).

L'avenue du Parc et la Barrière seront ainsi totalement réaménagées, ainsi que la rue Moris (permis déjà octroyés), point noir des trams 81 et 97 (projet STIB). Plusieurs aménagements cyclables verront également le jour, ainsi que la sécurisation des abords d'écoles et de crèches.

Une mise en œuvre qui se fera sans utiliser de blocs en béton, à un rythme adapté, sans faire la révolution du jour au lendemain.

Toutes les conditions sont ainsi réunies pour repenser une mobilité adaptée aux besoins spécifiques de chacune et chacun, tout en offrant aux habitant·es un environnement plus calme, sécurisé et respirable : indéniablement les ingrédients essentiels à une vie

en ville de qualité.

Pour retrouver en détails toutes les mesures du plan, rendez-vous sur la page dédiée : <https://quartiersapaisés.brussels/parvis-Saint-Gilles>

LE VÉLO : FAVORISER SA PRATIQUE, ACCOMPAGNER LA DEMANDE

Aménagements cyclables : Le nombre de cyclistes a explosé depuis 2020 (x 2,5), profitant notamment des aménagements régionaux le long des grands axes, mais aussi de certaines voiries communales plus larges à Saint-Gilles (celles qui permettent une piste cyclable ne sont pas nombreuses) comme la rue de Savoie et l'avenue du Mont Kemmel. Alors qu'en début de législature, la commune ne comptait qu'une seule **rue cyclable**, nous en sommes aujourd'hui à **19** ! Pour rappel, ces rues sont toujours accessibles aux voitures, mais elles ne peuvent pas y dépasser les vélos qui y sont prioritaires. Ces 19 rues cyclables constituent désormais 2 itinéraires cyclables commu-



naux dont l'un traverse la commune de part en part. Des **pistes cyclables** ont été installées rue de Savoie, avenue du Mont Kemmel et bientôt sur l'avenue des Villas et l'avenue Clémentine. D'autres aménagements cyclables suivront dans le cadre du plan de mobilité.

La **rue de Mérode** fait, par exemple, partie des voiries communales qui pourraient voir leur cyclabilité et leur trafic de transit améliorées. Malgré nos demandes répétées, celle-ci n'a malheureusement pas été retenue par le collège dans le cadre du contrat local de mobilité, mais en donnant davantage de poids à Ecolo-Groen dans le prochain Collège, nous pourrions renverser le rapport de force sur la mobilité dans notre commune et y introduire des mesures plus ambitieuses encore pour la rue de Mérode et d'autres voiries qui n'ont pu être introduites dans le plan.

Stations de réparation vélos : des stations de réparation vélo seront réimplantées sur le territoire de la commune et celles endommagées seront réparées.

Parkings vélos : En matière de stationnement cycliste, Saint-Gilles compte désormais plus de 1200 arceaux et 53 box à vélos. Chaque année, une dizaine de box à vélos supplémentaires sont installées. Nous continuerons dans ce sens avec l'aide de la Région. Mais les box à vélos ne suffisent pas et ne sont pas adaptées aux vélos long tails ou aux vélos cargos.

À Saint-Gilles, comme dans toutes les communes bruxelloises, la demande est bien plus grande que l'offre, et on le sait, le manque de parkings sécurisés est un frein à la pratique du vélo. Il reste donc du travail, non seulement pour augmenter le nombre de parkings vélos sécurisés et créer des parkings de quartier mutualisés dans des garages inoccupés ou rez-de-chaussée commerciaux. C'est le travail qui a été entamé avec Parking.Brussels, l'agence régionale de stationnement qui s'occupe aussi de créer et gérer des parkings vélos sécurisés. Saint-Gilles compte aujourd'hui 5 parkings sécurisés hors voirie (soit 127 places, bientôt complétées par 17 emplacements place Marie Janson dans le cadre du contrat de quartier et d'un futur parking vélos sur la dalle Horta au coin Waterloo/Lycée).

Renforcer nos « velothek » et la formation : La sensibilisation à la pratique du vélo comme mode de déplacement a continuellement été encouragée sous cette législature. Il faut poursuivre cet objectif pour rendre le vélo encore plus accessible à toutes et tous, en développant notamment des formations centrées sur la pratique du vélo pour les adultes et plus particulièrement les seniors et les femmes.

- Développer nos deux « velothek » (centre de prêts vélo à destination des écoles de





- Poursuite du mois Vollenbike en mai place Morichar, des ateliers de réparation vélo, des bourses aux vélos d'occasion organisées chaque année au Cemôme, rue de Danemark.
- Continuer et encourager la formation vélo et le passage du brevet vélo (actuellement dispensés par un animateur de Pro Velo) dans toutes nos écoles communales et multiplier les formations à la conduite en ville pour les adultes avec un axe prioritaire centré sur les seniors et les femmes.

TROTTINETTES: RÉDUIRE ET ENCADRER

Saint-Gilles a été une des premières communes à avoir encadré l'usage des trottinettes partagées. Création de plus 80 dropzones (zones obligatoires de stationnement pour les véhicules partagés) afin de débarrasser les trottoirs de ces engins encombrants. Ce, avec l'aide de la ministre régionale Groen de la Mobilité qui a limité le nombre d'opérateurs et d'engins. En bridant aussi les trottinettes pour les empêcher de rouler à plus de 8 km/h dans les voiries piétonnes et les places. Les dropzones sont en cours d'évaluation, certaines trop petites, vont devoir être élargies et d'autres mieux placées, mais globalement la situation s'est nettement améliorée. Par ailleurs, le ministre fédéral Ecolo de la Mobilité a adapté le Code de la route pour interdire d'être à deux sur une trottinette, fixer un âge minimum de 16 ans et interdire la circulation sur les trottoirs.



la commune, également encouragées à participer avec leurs élèves au Vollenbike Challenge qui met à l'honneur les enfants qui viennent à l'école en vélo) et en créer une 3^e.

- Continuer la politique d'achat de vélos à la fois pour enfants et adultes pour élargir encore nos « velothek ».





BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE : UNE BORNE À MOINS DE 150 M DE CHEZ SOI

Oui, on peut rendre Bruxelles plus respirable et faire face au dérèglement climatique de la planète ! Comment ? En réduisant les émissions liées à nos déplacements. Une des nombreuses mesures mises en œuvre par la Région est l'accélération de la transition du thermique vers les véhicules électriques, la solution technologique actuellement la moins polluante pour les automobilistes, même si on le sait, une voiture électrique reste une voiture qui prend de l'espace public et que ces voitures restent encore trop onéreuses. À Saint-Gilles, nous mettons en œuvre déjà depuis plusieurs années le plan de déploiement régional des bornes de recharge pour voitures électriques. **34 bornes** sont désormais disponibles pour la recharge des véhicules électriques sur l'ensemble du territoire de la commune. Chaque année, sont installés, en collaboration avec la Région, plus d'une quinzaine de bornes supplémentaires. En 2025, c'est 19 bornes qui arrivent. Work in progress ! Vous pouvez les retrouver sur le site : <https://electrify.brussels/fr>.

Objectif : **une borne à moins de 150 mètres** de chaque ménage saint-gillois.

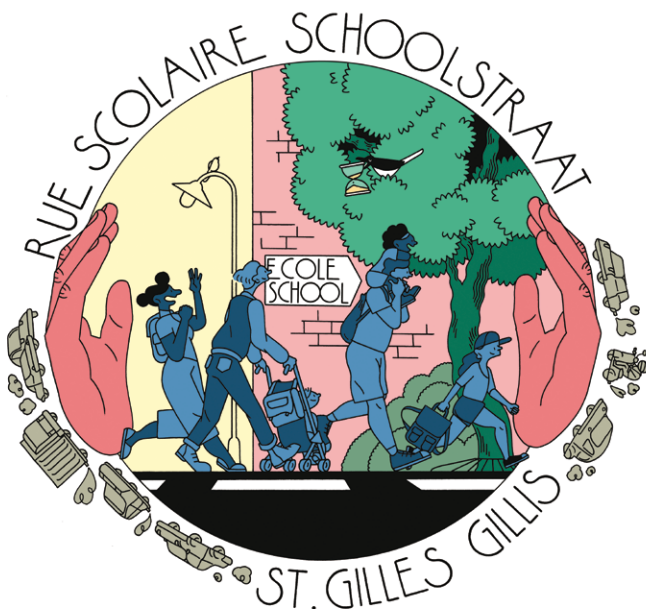
FACILITER ET AMÉLIORER LES TRANSPORTS EN COMMUN

Les transports en commun, qui doivent offrir une véritable (et efficace !) alternative à la voiture pour celles et ceux qui peuvent (ponctuellement ou structurellement) s'en passer, vont gagner en temps de parcours (comme c'est le cas depuis cette législature rue de l'Aqueduc) et en régularité. Cela, grâce au contrat local de mobilité qui va grandement améliorer les transports en commun à travers les réaménagements de l'avenue du Parc, de la Barrière, de la rue Moris (le point noir en matière de blocage de trams) et de l'installation de contre-sens bus, rue Hôtel des Monnaies et chaussée de Waterloo entre le Parvis et la Barrière.

Mais il faut encore poursuivre ces mesures pour faciliter la circulation des trams et des bus (notamment chaussée de Charleroi) et plaider auprès de la Région en faveur de l'installation de plus d'abris et de quais (en particulier pour les bus TEC et De Lijn chaussée de Waterloo), de l'arrivée de nouveaux trams sur la ligne 81 pour un meilleur accès aux PMR et plus de régularité, et en faveur d'un abonnement multiopérateurs pour les trajets intracommunaux.



APRÈS LES RUES SCOLAIRES, CRÉATION DE QUARTIERS SCOLAIRES ET RUES SCOLAIRES PIÉTONNISÉES



Une rue scolaire, c'est une rue temporairement fermée à la circulation motorisée, aux heures d'entrée et de sortie des élèves de l'école. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'air aux abords des écoles, de décourager le trafic de transit, de garantir une sécurité maximale aux parents et enfants sur le chemin de l'école et d'encourager les enfants, les parents et le personnel à se déplacer à pied ou à vélo. Avec **8 rues scolaires**, Saint-Gilles est l'une des communes qui en a installé le plus sous cette législature : rue de la Source, Bernier, Bordeaux, ch. de Forest, Danemark, Féron, Rhétorique et une 8^e, tout récemment, rue du Lycée. Mais la situation peut encore être améliorée :

- D'autres voiries communales, comme la rue d'Espagne où se trouve une des entrées de l'Institut Saint-Jean Baptiste ou encore la rue Coenen où se trouve l'École du Parvis, la rue de la Perche où se trouve l'école Léonie Lafontaine, pourront également se transformer en rues scolaires si nous trouvons les moyens d'engager suffisamment de gardien-nes de la paix pour les encadrer.
- La rue de la Rhétorique, déjà actuellement rue scolaire, et qui comporte deux écoles (Peter Pan et l'athénée Horta, de même que la crèche des Bengalis) et où résident peu d'habitantes, constitue la rue idéale pour être piétonnisée et ainsi offrir plus de sécurité, de convivialité et d'espaces verts aux centaines d'enfants qui y accèdent chaque jour, à l'image de ce qui se fait déjà dans d'autres grandes villes européennes comme Paris.
- Ecolo-Groen aimerait également aller plus loin en utilisant les rues scolaires comme une occasion d'examiner de manière intégrée la mobilité du quartier scolaire dans sa totalité. Peut-être qu'une rue scolaire peut

contribuer à d'autres solutions pour des problèmes de mobilité dans le quartier ? Le quartier Morichar-Monnaies, par exemple, qui comprend plusieurs rues avec des écoles et crèches constitue le quartier idéal pour mettre en place un premier quartier scolaire à Saint-Gilles.

VOITURES PARTAGÉES : DU SIMPLE AU TRIPLE

L'autopartage est l'un des outils permettant de modifier nos habitudes de mobilité, de diminuer nos émissions carbone et de gagner de la place dans l'espace public.

Aujourd'hui, on estime qu'un véhicule partagé remplace entre 8 et 13 véhicules privés. C'est la solution pour moins de voitures en ville et plus d'espace pour tous. C'est pourquoi nous avons doublé l'autopartage entre 2021 et 2023 et rajouté 43 places...

Un plan autopartage complémentaire 2024-2026 en cours va tripler les places et vise notamment l'électrification et la diversification des véhicules (pour les rendre accessibles aux familles nombreuses, par



exemple). Un accompagnement et une information seront par ailleurs mis en œuvre pour les publics plus précarisés, ceci en collaboration avec des acteurs de première ligne, comme le CPAS, le CAFA, l'atelier du Web, ... mais également via des partenariats avec des associations de terrain qui permettent de se rapprocher davantage des Saint-Gillois-es, comme Bras Dessus Bras Dessous, et tout simplement via une sensibilisation du personnel communal.



LA SÉCURISATION DES ABORDS ÉCOLES, NOTRE PRIORITÉ :

L'environnement direct de plusieurs écoles a déjà fait l'objet de petits aménagements pour renforcer la sécurité des enfants et de leurs parents, mais aussi rendre les abords d'école plus accueillants, conviviaux et végétalisés. Grâce aux subsides de Bruxelles Mobilité, des aménagements plus conséquents ont été réalisés ou sont en cours devant les deux entrées du Lycée intégral Roger Lallemand, les écoles du Parvis, Peter Pan, Sainte-Marie, Sint-Gillis school et J.J. Michel. L'ajout de barrières à front de trottoir, de végétation, de signalétique, de parkings vélos, de pietos (petits bonhommes phosphorescents) et de radars préventifs attirent l'attention des automobilistes depuis la rentrée sur la présence d'un établissement scolaire.

Le contrat local de mobilité prévoit par ailleurs d'aménager des zones de rencontres devant les écoles (zones où la voiture circule à max 20 km/h et où la priorité est laissée aux piéton·nes et vélos) en voirie communale.

COMMISSION « MODES ACTIFS »

Sous cette législature deux commissions mobilité ont été mise en place: une interne axée sur les aménagements et la sécurité routière et une seconde, ouverte, orientée « modes actifs » qui concernent piéton·nes et cyclistes avec la présence du secteur associatif afin qu'ils puissent donner leur avis sur les projets qui les concernent. Le travail fructueux de ces deux commissions sera poursuivi.

LES PIÉTON·NES ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Chaque fois que les rues ont été rénovées de façade à façade, les trottoirs ont été élargis pour accueillir convenablement les piéton·nes et les personnes à mobilité réduite (personnes handicapées, femmes enceintes avec poussette, ...). Le nombre d'emplacements de stationnement automobile pour les PMR a lui aussi augmenté, de même que la sécurisation des cheminements piétons. Ils continueront d'être notre priorité n°1.

De manière générale, dans toutes les rues, il faut :

- Sécuriser et encourager les déplacements des piéton·nes (bons pour la santé pour celles et ceux qui le peuvent) : élargir les trottoirs, aménager les cheminements piétons, sécuriser les traversées (plus d'une centaine ont déjà été sécurisées sous cette législature en supprimant le stationnement 5 m avant le passage piéton qui masque la visibilité des piéton·nes), poursuivre la réparation systématique des trottoirs, le remplacement des pavés absents/disjoints et refaire les voiries endommagées.
- Appliquer le principe « STOP » dans toutes les décisions en matière de mobilité afin de prendre en compte les besoins de tous les usagers et toutes les usagères de la route. Ce principe hiérarchise les différents modes de déplacement : la priorité est accordée aux piéton·nes, puis aux cyclistes, ensuite aux transports publics et enfin, aux véhicules privés.
- La sécurité routière et la prévention des accidents sur la voie publique vont de

pair. Il faut mettre en place tout ce qui est possible pour tendre vers le « zéro décès » sur nos routes. Ce concept développé dans les pays scandinaves allie aménagements physiques mais aussi mesures symboliques et campagnes de sensibilisation. Cette méthode qui met l'accent sur le fait que la vie et la santé ne peuvent avoir un prix dans notre société et qu'il n'y a donc pas d'évaluation coûts / bénéfices à faire quand on parle de préserver une vie. Un concept à la base du plan régional de sécurité routière, mais également du plan communal de sécurité routière de Saint-Gilles qui vient d'être avalisé (une coordinatrice « sécurité routière » chargée de sa rédaction et de son exécution a été engagée pour ce faire). Vous le retrouverez à cette adresse : <https://stgilles.brussels/services/mobilite-et-stationnement/vision-et-plans-strategiques/securite-routiere/>



- Améliorer la sécurité routière en renforçant les mesures de prévention ; augmenter la sécurité en installant des dispositifs ralentisseurs aux carrefours, dans les longues lignes droites et devant les équipements publics et les écoles. Des « effets de porte », radars, des casse-vitesses, des chicanes et aménagements réducteurs de vitesse sont prévus dans le plan sécurité routière. De nombreuses écoles ont par ailleurs déjà vu leur parvis et leurs abords sécurisés (cf. plus haut), le contrat local de mobilité poursuit le travail.
- Faciliter les déplacements à vélo : développer le réseau d'itinéraires cyclables communaux (il en existe déjà 2 qui comptent 19 rues cyclables), améliorer le stationnement en multipliant les ranges-vélos et les parkings en ouvrage de longue durée.
- Encourager les rues réservées aux jeux pendant les vacances.

Carrefours et voiries à réaménager avec l'aide de la Région :

Après les réaménagements de l'avenue du Parc et de la Barrière, sur la prochaine législature, plusieurs carrefours aux croisements avec des voiries régionales, ou des voiries régionales elles-mêmes, vont devoir être revues afin d'en améliorer la sécurité. Certaines déjà dans les cartons de Bruxelles Mobilité, d'autres nécessitent de nouveaux investissements.

- Carrefour Demeur/Waterloo.
- Carrefour Ducpétiaux/Waterloo.
- Carrefour Verhaegen/chaussée de Forest.
- Carrefour Roi/Fonsny.
- Avenue Fonsny.
- Chaussée de Charleroi pour une meilleure régularité des trams et une meilleure cyclabilité, différentes études avec des pistes ont déjà été remises.
- Réaménagement de la chaussée de Waterloo entre la Barrière et la Porte de Hal. Une voirie communale, mais qui avec le plan de mobilité, va permettre un gain de temps substantiel au bus 52 de la STIB et ainsi permettre de bénéficier des budgets « Avanti » de la Région pour son réaménagement.
- Réaménagement du petit Tunnel vétérinaires pour un passage des piéton.nes et cyclistes beaucoup plus sécurisé et respirable que dans le grand tunnel Vétérinaires.

Enfin, chaque réaménagement est pour Ecolo-Groen l'occasion d'intégrer l'impératif d'adaptation au dérèglement climatique et à ses conséquences (inondations, fortes sécheresses, îlot de chaleur, ...) par

la plantation d'arbres, si possible dans de grandes fosses infiltrantes, pour créer de l'ombrage et rafraîchir l'air, tout en contribuant à lutter contre les inondations en « débétonnant » la voirie et en récoltant les eaux de pluie qui, ainsi, ne partent plus à l'égout. À cet égard, l'agrandissement des fosses d'arbre rue Dethy, rue d'Irlande, rue de Danemark, rue de Savoie, rue du Métal, rue du Tir, rue Guillaume Tell sont de très bons exemples à poursuivre. De même que les futurs réaménagements de la rue Moris, de l'avenue du Parc et de l'avenue Demeur seront parmi les projets exemplaires de Bruxelles Mobilité et de la STIB à Saint-Gilles en matière de végétalisation et de traitement des eaux de pluie.



STATIONNEMENT

La gestion du stationnement a été grandement améliorée sous cette législature, avec l'implantation d'un tout nouveau parc d'horodateurs qui permet enfin de pouvoir s'acquitter du paiement de son stationnement à l'aide d'une carte de banque, d'un SMS ou via appli. Fini de se retourner les poches pour trouver sa monnaie ! Comme pour 11 autres communes de la Région bruxelloise, Saint-Gilles a confié la gestion de son stationnement en fin de législature à Parking.brussels, agence régionale (publique) de stationnement, ce qui permet une gestion de plus en plus harmonisée du stationnement en Région bruxelloise.

Les zones limitrophes de tolérance entre notre commune et celles d'Ixelles et de Forest ont été fortement élargies, permettant dorénavant aux riverain-es

habitant le long des frontières communales de pouvoir se stationner sur un plus large périmètre dans la commune limitrophe. Enfin, la mutualisation des parkings hors voiries a été grandement favorisée via une exemption de taxe sur les parkings de plus de 6 voitures qui mutualisent leurs places avec le quartier. De nombreux parkings hors voiries ont ainsi été sollicités et ont fait l'objet de démarchages avec l'aide de Parking.brussels. Il reste que certains quartiers en sont moins pourvus que d'autres et souffrent d'un déficit de parkings hors voirie.

Il faudra continuer à favoriser la mutualisation des emplacements de parking pour voitures et pour vélos hors voiries à destination des riverain-es en capitalisant sur les parkings existants et en collaboration avec Parking.Brussels, agence régionale du stationnement.

ESPACES VERTS : VIVE LA NATURE EN VILLE !

Les parcs, les jardins publics, notre espace public, ce sont les jardins de ceux qui n'en ont pas. Ils sont autant de moyens de lutte contre le manque d'espace extérieur en ville, mais aussi contre le réchauffement de la planète. Il nous faut donc les préserver et les multiplier, particulièrement dans une commune aussi dense que Saint-Gilles. L'importance de la végétation en ville n'est plus à démontrer. Ses qualités non plus : filtre à particules et à chaleur, elle contribue à un environnement équilibré, propice au bien-être des êtres vivants. Renaturons la ville, luttons contre les îlots de chaleur, less beton, more flowers !

NOS PROPOSITIONS

- **Poursuivre la politique de « végétalisation » en cours** : rénovation de places, jardins, espaces verts, parcs, ... Continuer à planter des arbres, arbustes et plantes dans les rues (si possible comme c'est le cas désormais, dans des méga-fosses infiltrantes de minimum 10 m²). Préserver et intégrer des jardins et potagers dans le bâti.
- **Ouvrir des espaces verts actuellement fermés au public** comme le jardin de la place Delporte ou le coin Savoie/van Meenen.
- **Créer des petites poches vertes dans des espaces minéralisés**, comme l'espace derrière l'église du Parvis, rue de l'Eglise.
- **Réaliser un plan « arbres »** (qu'on appelle



aussi un Plan « Canopée ») pour Saint-Gilles : un large plan de végétalisation des rues et des quartiers du territoire saint-gillois qui pourra se déployer de 2025 à 2035. Le Plan Canopée, c'est le retour de l'arbre et de la nature au cœur de Saint-Gilles. Filtre naturel, absorption du gaz carbonique et des polluants atmosphériques, système naturel de rafraîchissement de l'air, ... nombreux sont ses effets bénéfiques.

- **Lutter contre les inondations** : poursuivre partout sur le territoire comme nous l'avons déjà fait à maintes endroits la politique de perméabilisation/débétonisation de l'espace public pour limiter le ruissellement et contribuer à lutter contre les inondations.
- **Favoriser les toitures vertes et les citernes de récupération d'eau de pluie, la création de noues** (fossés peu profonds, végétalisés, qui recueillent l'eau de ruissellement).
- **Renforcer le maillage vert et bleu et créer des petits espaces « nature »** sur les terrains communaux, tels que les « Pocket Park ».
- **Encourager les habitants à rendre leurs espaces extérieurs favorables à la biodiversité.**
- **Appliquer la gestion différenciée à l'ensemble de nos espaces verts** : une manière de gérer les espaces verts plus respectueuse de la nature qui intègre une approche écologique (fauche tardive, prairie fleurie, etc.). Le but est de favoriser le développement de la diversité de la faune et de la flore et de limiter l'exportation des

produits de fauche ou de taille (compostage sur place).

- **Recycler les déchets verts en :**

- **Réutilisant le bois made in Saint-Gilles** : arbres morts et sapins de Noël sont désormais découpés sur place et transformés en mobilier urbain pour nos parcs et jardins. C'est le cas des bancs et de la table de pique-nique du petit parc de Laveleye (métro Horta), des bancs au parc Pierre Paulus, du poulailler de l'école Léonie Lafontaine, des jeux en bois sur le dessus de la place Bethléem ou encore du parcours ludique au square Baron Bouvier. Continuons dans cette voie !
- **En compostant les déchets verts communaux** sur deux sites de « mesocomposts » appartenant à la commune. Ces initiatives se sont inscrites dans le cadre de CARBONE, un projet pilote de recyclage des déchets verts subsidié par Innoviris. Un projet qui a à présent terminé sa phase pilote et est en cours de pérennisation au sein de la commune.
- **En soutenant les composts communaux à disposition des habitant-es.**
- **Instaurer une première rue « jardin » ou rue « végétale »**
Une « rue végétale » ou rue « jardin » est une rue où l'herbe pousse sur les trottoirs et en pied des façades, une rue où les habitants peuvent venir jardiner et se rencontrer... Dans les rues végétales, la circulation automobile est absente ou apaisée, afin de donner la priorité aux piétons et aux mobilités douces. Ces rues existent déjà à Bruxelles, comme à la rue Keyenveld à Ixelles, mais aussi à Anvers, à Paris et dans bien d'autres villes.



• **Installer la nature au cœur des quartiers :**

La commune peut s'appuyer sur une large gamme d'aménagements - modulables selon leur lieu d'implantation - et le renforcement de la présence végétale :

- plantation d'arbres ;
- mise en place de pavés à joints engazonnés (« laisser pousser l'herbe entre les pavés ») ;
- végétalisation partielle des trottoirs par la création de « stries enherbées » dans l'asphalte ;
- découpe superficielle du trottoir en pied d'immeuble pour créer une bande de terre le long des façades ;
- création de murs végétalisés de plantes grimpantes ;
- mise en place de bacs de plantation en bois.

La rue végétale s'inscrit dans les actions

visant à installer la nature au cœur de la ville : la végétalisation permet notamment de favoriser le rafraîchissement de la ville, de lutter contre la pollution atmosphérique et de diminuer les rejets d'eaux pluviales en égout grâce à la perméabilité des surfaces.

- **Les habitant-es acteur-rices de la transformation de leur rue.** La rue végétale est imaginée et réalisée en lien étroit avec les habitant-es : la concertation préalable est indispensable, mais la participation des habitant-es continue au-delà ! Leur implication tout au long du projet est essentielle : ce seront les riverain-es qui feront vivre la rue végétale, en lien avec les services de la commune. Iels sont de véritables acteur-rices de la transformation de leur rue. Aussi, iels sont invité-es à :



CE BOIS EST SAINT-GILLOIS

Ce mobilier urbain est construit avec du bois issu des espaces verts de la commune de Saint-Gilles

DIT HOUT KOMT UIT SINT-GILLIS

Dit straatmeubilair is gemaakt met hout uit de groene ruimten van de gemeente Sint-Gillis

St Gilles Gillis



- apporter leur contribution lors du choix des végétaux ;
- investir les trottoirs avec des pots et des bacs de plantations ;
- prendre en charge l'entretien des plantations ;
- végétaliser leurs façades, leurs balcons ;
- créer de nouveaux rendez-vous conviviaux : repas de quartier, etc.

Dans ces rues d'un nouveau genre, la présence du végétal doit pouvoir inciter à un nouvel usage de l'espace public. La rue végétale est une rue à vivre autant qu'une rue où l'on passe, une rue conviviale et attractive pour les riverains et pour les usagers de l'espace public en général, une rue support de lien social.



DES ESPACES PUBLICS POUR TOUTES ET TOUS

De nombreux espaces publics saint-gillois et jardins ont pu être réaménagés sous cette législature grâce aux subsides régionaux des contrats de quartier, songeons aux Jardins Joséphine Hortense Mairesse, Marie Popelin, Hélène de Rudder, à la place Marie Janson, bientôt au Square Jacques Franck, qui sera davantage végétalisé et retrouvera sa convivialité, de même que la place Bethléem (tous deux revus dans le cadre du contrat de quartier Midi) ou encore la placette des 2 bancs (à l'angle Montenegro/Defnet) réaménagée grâce aux subsides Climat de Bruxelles Environnement et la rue de Moscou piétonnisée grâce aux subsides de Bruxelles Mobilité. D'autres espaces ont également pu faire l'objet de réaménagements sur fonds propres, comme le square Baron Bouvier, la placette Bosquet, le jardin de Laveleye et la place Morichar, avec l'installation de tables de ping-pong, de nouveaux arbres, de prairies fleuries, la réfection des terrains de foot et de basket, l'installation d'une œuvre ludique (le fameux squelette de Mammouth). Mais d'autres endroits de la commune méritent eux aussi aujourd'hui d'être réinvestis afin de retrouver leur statut d'espace public comme la place Van Meenen, la place Hermann Dumont ou, simplement un grand coup de frais, comme la place Loix.

NOS PROPOSITIONS

PLACE VAN MEENEN ET AVENUE DEMEUR: DU PARKING À UNE VRAIE PLACE PUBLIQUE:

À la suite d'un concours d'architecture, le bureau Multiple a été choisi pour réaliser le réaménagement de la place Van Meenen et de l'avenue Demeur. Étude d'opportunité, participation avec tous-tes les acteur-trices (ambulants du marché, commerçant-es et habitant-es) ont débouché sur un projet qui sera bientôt soumis à permis d'urbanisme et enquête publique. **La place van Meenen va ainsi retrouver son statut d'espace public ouvert, piétonnier, lieu de rencontre, de marché, de repos et de jeux.** Comme pour la place Fernand Cocq, le Parvis ou la place du Châtelain, le parking n'y sera bientôt plus qu'une relique anachronique. L'avenue Demeur sera végétalisée (notamment



© Gaspard Giersé

création de noues pour recueillir les eaux de pluie) et un mini piétonnier aménagé entre l'avenue Dejaer et le côté pair de la place. Un projet qui comporte de nombreux atouts :

- Un projet où les fonctions économique et commerciale seront préservées puisque brocantes et marchés sont maintenus et mieux valorisés.
- Un projet pour chacune et chacun : attentif aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées et à la mixité des genres.
- Un projet branché sur la mobilité de demain mais aussi d'aujourd'hui puisque 67% des personnes qui se rendent à l'hôtel de ville n'utilisent pas de voiture et que 71% des ménages saint-gillois n'en possèdent pas.
- Un projet qui n'oublie pas que le climat passe aussi par des villes moins minérales et plus vertes avec une attention particulière pour la végétalisation et la thématique de l'eau.
- Un projet qui met encore mieux en valeur notre superbe patrimoine historique qui mérite mieux que de servir de faire-valoir à un parking.
- Un projet qui a fait place à la participation.

PLACE HERMANN DUMONT, PLUS DE CONVIVIALITÉ

Cette placette, dans le prolongement du Square Baron Bouvier, à l'angle des rues de Roumanie, Neufchâtel, Lausanne et la rue de la Croix de Pierre, devant le café « Chez mon Ex » pourrait aisément être reconvertie en un lieu plus convivial qu'un parking et végétalisée, un lieu où il fait bon se poser sous les arbres.



PLACE LOIX

Vers un nouveau projet paysager.



INSTALLATION DE JEUX SIMPLES DANS L'ESPACE PUBLIC

Marelles, parcours ou œuvres d'art ludiques, à l'image du squelette de mammouth de la place Morichar, poursuite du plan maillage ludique et rénovation des plaines de jeux existantes.



UN ESPACE PUBLIC INCLUSIF

Une commune égalitaire est aussi une commune qui, par sa toponymie, sa politique patrimoniale et matrimoniale et l'aménagement de l'espace public se montre accueillante à chacune et à chacun, visible les femmes, leur rôle dans notre histoire et donne à voir des modèles inspirants.

- Poursuivre la formation des fonctionnaires en expertise « genre » dans l'aménagement du territoire.
- Même chose pour le personnel communal qui travaille en voirie : continuer à dispenser une formation sur le sexisme et le harcèlement de rue.
- Assurer la présence de toilettes publiques propres et accessibles (cf. plus bas).
- Veiller à la disponibilité de produits menstruels dans ces toilettes, dans les bâtiments administratifs (c'est déjà le cas à l'hôtel de ville) et dans les écoles.

- Sécuriser l'espace public par un bon éclairage (cf. plan lumière de la commune qui prend à la fois en compte la sécurité des personnes et la protection de la faune et la flore) et des aménagements adaptés.
- Développer des pistes cyclables et du stationnement vélo adaptés aux familles : pistes cyclables larges, stationnement large adapté aux vélos cargo.
- Assurer que les politiques de « Smart Cities » intègrent la lutte contre la fracture numérique (les personnes âgées, précaires, parmi lesquelles les femmes sont plus nombreuses, sont particulièrement touchées) ;
- Assurer les conditions de la présence des femmes dans les politiques de participation citoyenne (horaire, possibilité d'activités pour enfants, technique d'animation, etc.) et dans les jurys en matière d'aménagement d'espaces publics.
- Ce sont les enfants qui font la ville. Nous proposons d'aménager l'espace public communal pour qu'il soit davantage accueillant aux enfants et aux familles. C'est bon pour la santé des enfants, de leurs parents et grands-parents. Un espace pensé pour les enfants est adapté à toutes et tous, en particulier aux personnes en situation de handicap et aux seniors.

DES TOILETTES PUBLIQUES EN SUFFISANCE

Si un effort a été fait sous cette législature en matière de toilettes publiques (Parc Pierre Paulus et Place Marie Janson), l'offre reste toutefois largement insuffisante. Les plages d'ouverture doivent être agrandies et d'autres places doivent en bénéficier. Leur absence est un problème en termes de propreté publique mais aussi d'inégalité femmes-hommes, d'accessibilité pour les enfants ou pour langer les bébés.

- Accessibilité des toilettes communales du garage de l'hôtel de ville lors du marché et des événements sur la place Van Meenen.
- Installation de toilettes mixtes prioritairement sur la place Morichar et la place Bethléem.
- De manière générale, il est nécessaire de disposer de toilettes publiques à proximité pour tout le monde, y compris pour nos amis à quatre pattes. Sous cette législature, un parc à chiens a été créé au jardin de Laveleye (station Horta), celui du parc Baron Bouvier a été agrandi et accueille désormais un espace pour petits chiens et un espace pour grands chiens, l'espace pour chiens de la place Marie Janson a été agrandi dans le cadre du contrat de quartier, mais d'autres espaces peuvent encore être développés.



LOGEMENT : UN « CHEZ SOI » ABORDABLE ET DE QUALITÉ

De plus en plus de personnes éprouvent des difficultés pour se loger à Saint-Gilles en raison de l'explosion des prix de l'immobilier. Qu'il s'agisse des petits revenus, des étudiants, des jeunes ménages ou même désormais des revenus moyens. Malgré les avancées sous cette législature, l'offre reste insuffisante face à la demande et particulièrement en logements sociaux. Nous voulons permettre à toutes les Saint-Gilloises et de se loger décemment et à des prix modérés.

Si les principaux leviers se trouvent aux échelons régional et fédéral où nous sommes favorables à un encadrement des loyers et où nous soutenons l'interdiction d'indexer les loyers des logements considérés comme des passoires énergétiques, nous devons également agir au niveau local. 70 % des ménages saint-gillois sont locataires. Se loger est un droit, et dans une commune aussi densément bâtie que Saint-Gilles, si nous voulons rencontrer ce droit, outre une nécessaire régulation, il est indispensable au niveau des compétences communales de faire preuve d'inventivité.

NOS PROPOSITIONS

- **Augmenter l'offre de logements abordables :** la régie foncière de Saint-Gilles, qui produit des logements publics à loyers modérés (loyers alignés sur la grille des agences immobilières sociales), est une des plus importantes, après celle de la Ville de Bruxelles, en Région bruxelloise, avec pas moins de 900 logements sur le marché. Celle-ci doit continuer à se développer mais aussi à entretenir son parc locatif vieillissant. Un vrai défi, vu le nombre de logements, si l'on veut pouvoir continuer à faire pression vers le bas sur les loyers à Saint-Gilles et offrir des logements accessibles à davantage de personnes. Notre commune ne bénéficiant plus de subsides dans le cadre des contrats de quartier (le dernier en date est celui du Quartier Midi), il faudra rechercher activement des moyens pour continuer les rénovations et constructions. Les charges d'urbanisme sont une partie de la solution et sont déjà employées à cet effet, mais ne sont pas suffisantes. De même, un soutien à la transformation de bureaux en logements sera indispensable ainsi qu'un encouragement au recours à la commission paritaire locative et la régulation des loyers.
 - Remettre sur le marché prioritairement les logements inoccupés et les logements vides au-dessus de commerces.



- Lutter contre les logements insalubres et les marchands de sommeil (en 2022, 37 logements inoccupés ont été taxés pour un montant de 676.000 euros).
- Continuer d'augmenter le nombre de logements d'urgence et de transit pour les personnes qui font face des accidents de la vie.
- Mobiliser les charges d'urbanisme pour développer de nouveaux projets.
- **Augmenter l'offre de logements sociaux :** si Saint-Gilles possède énormément de logements communaux grâce à sa régie foncière, elle a un des taux les plus bas en matière de logements sociaux. La socialisation des loyers de la régie foncière a, certes, permis quelque peu d'augmenter le nombre de logements à finalité réellement sociale (pour 200 locataires sur les 900) sous cette législation, mais pas en suffisance. Il faudra s'assurer que dans les projets développés autour de la gare du Midi, ceux-ci incluent non seulement du logement, mais également un minimum de 25% de logements à finalité sociale. Même chose, si un nouveau quartier voit le jour sur le site des prisons, il faut y inclure un minimum de 25% de logements à finalité sociale. Enfin, il faudra continuer à soutenir et maintenir nos partenariats, que ce soit communaux ou du CPAS, avec notre agence immobilière sociale saint-gilloise, l' AIS Verhaegen, qui permet, grâce à des propriétaires qui lui confient leurs biens, de socialiser une partie du parc locatif bruxellois et à des personnes à revenus modestes d'accéder à des logements de qualité à loyers abordables.
- **Favoriser la rénovation et la construction de logements respectueux de l'environnement :** promouvoir et soutenir les audits énergétiques destinés aux publics fragilisés ainsi que l'accompagnement des publics précarisés dans l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau, des missions que réalisent le service Eco&Co, un service du CAFA asbl mené en partenariat avec le CPAS et logé dans la maison Eco, qui propose gratuitement aux Saint-Gillois.es un accompagnement personnalisé en matière d'énergie (audit énergétique, aide dans le choix du fournisseur et intervention d'éco-ouvriers, sous réserves de certaines conditions financières), ainsi qu'une série d'ateliers collectifs interactifs sur les économies d'énergie. Il faudra également, à travers le Foyer du Sud, la société de logements sociaux, qui compte des représentants communaux au sein de son CA, diminuer les charges dans les logements sociaux notamment par le biais d'investissements économiseurs d'énergie.
- **Prêter une attention particulière à la division spéculative en matière de coliving ainsi qu'aux locations type airbnb.** Outre les nuisances qu'ils peuvent générer, ces logements participent à la réduction du parc de logements locatifs et à la spéculation immobilière (augmentation des loyers et prix de vente). La lutte contre ceux-ci passe par :
 - continuer à appliquer les lignes directrices que notre commune a élaborées en 2021 en collaboration avec les communes d'Ixelles et Bruxelles-Ville en matière de coliving en attendant le vote d'une ordonnance régionale destinée à encadrer le coliving : [Microsoft Word 20211103_Note_Coliving_Recommandations_VERSIONFINALE_site \(stgilles.brussels\)](#) ;
 - poursuivre la politique de taxation en matière de coliving entamée sous cette législation ;
- Diminuer la taxe sur l'occupation de l'espace public pour les échafaudages pour les travaux qui ont pour objectif la réduction du PEB.
- Renforcer la lutte contre les discriminations au logement via le guichet antidiscrimination (cf. programme Égalité des chances).

PROPRETÉ : NOS TROTTOIRS NE SONT PAS DES DÉPOTOIRS

Saint-Gilles compte des quartiers parmi les plus densément peuplés de Bruxelles. Dans certaines zones, la saleté atteint des proportions insupportables. Cette insalubrité compromet fortement la qualité de vie des habitantes dans ces quartiers. Or, tous les Saint-Gillois-es, du haut ou du bas de la commune, doivent pouvoir bénéficier de leur droit à vivre dans un environnement sain et propre. Il est impératif d'appliquer une politique de propreté préventive et répressive.

NOS PROPOSITIONS

POUR DES RUES PROPRES

- Élaborer un **plan global de lutte contre les problèmes de propreté** qui vise à réduire les déchets, à sensibiliser les habitants et à améliorer le tri et le recyclage.
- Procéder à un **examen trimestriel complet de la politique de propreté** avec toutes les parties prenantes afin de l'adapter si nécessaire.



- Prolonger et intensifier des **opérations « rues propres »** où une rue est nettoyée de fond en comble.
- Soutenir les **composts collectifs** de quartier.
- Prévoir des **parcs mobiles de recyclage** en nombre suffisant, notamment dans les quartiers les plus densément peuplés.
- Renforcer les **contrôles sur les décharges illégales et les sanctionner** pour lutter contre le sentiment d'impunité. Cela s'applique également aux infractions mineures telles que la mise à disposition de sacs poubelles hors jour de collecte, l'absence de ramassage des déjections canines, etc.
- Lutter contre **les tags**. Décourager les tags en les effaçant immédiatement. Soutenir le Street Art (via des appels à projets) en le développant sur des box vélos, des boîtiers électriques, ...
- Installer des **poubelles à mégots** devant les établissements Horeca (et rendre ces établissements réellement responsables de la propreté de leur trottoirs) et aux arrêts de tram et bus.
- Expérimenter un système de **conteneurs à déchets pour les commerçants** locaux et les marchands.
- Installer des **urinoirs/toilettes publiques** pour femmes et hommes (également dans les événements, marchés, etc.).
- **Développer le tri** lors des événements organisés dans la commune.
- Sensibiliser au **tri dans les écoles**.
- Fournir une information complète de tous les nouveaux-elles habitant·e·s, avec un **kit propreté** comprenant des informations dans les langues les plus parlées.
- Tenir des réunions régulières avec les habitant·e·s pour identifier les problèmes précis, et développer **un service de médiation** pour faire le lien entre la commune et les habitant·e·s.
- Promouvoir une **sensibilisation** plus active, encourager des actions citoyennes (nettoyage de quartier, plogging, etc.), organiser des événements autour de la propreté (grand nettoyage de printemps suivi d'un moment convivial).
- Soutenir et continuer à développer des services réactifs avec des moyens de contacts clairs et identifiés pour que les habitant·e·s puissent communiquer les problèmes de propreté rencontrés, comme par exemple des **dépôts clandestins** (Fix my street, numéro gratuits, courriel).

S'INSCRIRE DANS LA DÉMARCHE « ZÉRO DÉCHET »

- Installer des **fontaines à eau** dans l'espace public pour permettre aux gens de se désaltérer sans acheter des bouteilles d'eau qui crée beaucoup de déchets.
- Lutter contre les **« déchets nomades »** (cigarettes et sachets de frites, petits snacks, ...) en faisant appliquer le règlement de placement de poubelles à la sortie des commerces.
- Soutenir les **initiatives citoyennes** comme les repair cafés, composts collectifs, ...
- Prévoir une **donnerie** à chaque déchetterie mobile.
- Privilégier le **réemploi des matériaux** lors des



AMÉLIORER ET FACILITER LE TRAVAIL DES SERVICES « PROPRETÉ »

- Poursuivre l'organisation de **formations** pour les agent-es de la propreté et leur fournir les **moyens adaptés** (matériel moderne) pour l'entretien des rues.
- Assurer un **service de week-end** pour les endroits de grand passage (quartiers commerçants, corbeilles de rue autour des marchés).
- Apporter une attention toute particulière aux **abords d'écoles** et les noyaux commerciaux.
- Garantir l'entretien correct des **plaines de jeux** tous les jours.
- Placer dans l'espace public des **poubelles de tri** pour le recyclage des déchets.
- Favoriser l'enterrement des **bulles à verres** et à déchets et pérenniser l'initiative des bulles pour huiles de friture.

rénovations de bâtiments publics et réfections des trottoirs en ajoutant des clauses spécifiques dans les marchés publics.

- Poursuivre le travail de **réduction du gaspillage alimentaire** dans les cantines scolaires : formation du personnel de cantine au proportionnement, améliorer les fiches techniques des légumes pour en améliorer le goût, ...).
- Sensibiliser les parents à éviter les **collations suremballées** et jetables.
- Sensibiliser les habitant-es en proposant des solutions concrètes pour **réduire le nombre d'emballage ou contenants** achetés, ex : fabrication de savons ou cosmétiques maison, d'emballages durables, ...
- Créer une prime à l'achat des **langes réutilisables**.
- Convertir les crèches en **éco-crèches** utilisant des langes réutilisables.
- Favoriser le développement et promouvoir les commerces locaux qui proposent des produits « **en vrac** » et/ou qui donnent la possibilité aux client-es d'apporter leurs propres contenants.
- Contrôler la mise en œuvre de l'**interdiction des sacs en plastiques** gratuits dans les commerces.

LA SÉCURITÉ À SAINT-GILLES : ENSEMBLE, REPRENONS NOS QUARTIERS

La sécurité est un droit fondamental et à Saint-Gilles, ce droit doit être garanti pour tous. La situation s'est détériorée ces dernières années, avec des cartels de la drogue semant violence et dépendance, mais il faut refuser de laisser cette réalité définir notre commune. Nos quartiers doivent redevenir des espaces sûrs et accueillants.

Chaque habitant-e de Saint-Gilles mérite de marcher dans la rue sans crainte. Les pouvoirs publics doivent agir efficacement pour assurer cette sécurité, favoriser la tranquillité publique et préserver le vivre ensemble. Mais face à des réseaux criminels bien organisés, la zone de police Midi a besoin du soutien des niveaux de pouvoir supérieurs. Car sans renforcer les équipes qui d'ailleurs manque cruellement d'agent-es, la tâche sera difficile. La zone Midi seule ne pourra démanteler ces réseaux.

Mais il n'y a pas de fatalité et notre police à la capacité, la compétence et la motivation pour mettre en



place des actions immédiates, sans attendre l'aide d'autres niveaux de pouvoirs. La police doit être visible, présente et rassurante, montrant ainsi que la force publique est là pour protéger les citoyen-nés et ne laissera pas les criminels empoisonner notre quotidien. Notre zone de police doit être attractive pour les agent-es, les incitant à y rester et à s'y investir.

Lutter contre l'insécurité, c'est aussi réaménager les quartiers, mettre en place des mesures d'insertion professionnelle et mener une politique de sécurité et de prévention intégrée, impliquant tous les acteurs concernés et traitant les causes comme les conséquences de l'insécurité.

Il est crucial de s'attaquer aux racines des problèmes en prônant une politique de prévention et de sécurité équilibrée, efficace, ouverte à la concertation avec les habitant-es et fidèle aux valeurs démocratiques. Ensemble, reprenons nos quartiers et faisons de Saint-Gilles une commune où chacun-e peut vivre en toute sécurité.

NOS PROPOSITIONS

UNE POLICE DE PROXIMITÉ

Renforcer **la présence policière de proximité** : redéployer de véritables agent-es de quartier qui connaissent le territoire et les citoyen-nés, assurant une présence permanente sur le terrain pour permettre aux habitant-es de se sentir en sécurité.

- Renforcer et valoriser **les agent-es de quartier** en les faisant connaître dans leur quartier afin qu'ils soient identifiables et encourager des contacts privilégiés avec les habitant-es.
- Augmenter **les patrouilles** à pied ou à vélo. Renforcer la brigade cycliste. Ces patrouilles

de proximité permettent de mieux détecter les problèmes et d'adopter le point de vue des usager-es les plus fragiles dans le cadre des infractions au code de la route.

- Renforcer **les liens entre police et services communaux** par la création d'antennes de quartier (appelées antennes **L.I.S.A**) avec un axe prévention-sécurité qui devraient idéalement être accessibles 24h/24 et 7j/7. Sont concernés les services de prévention, propreté, mobilité, espace public, sanction administrative, cohésion sociale, affaires sociales, égalité des chances. Cette multidisciplinarité pourrait apporter une réponse à la plupart des problèmes rencontrés.
- Améliorer le **lien entre police et jeunes** à travers des dispositifs de rencontre, d'échange et de participation citoyenne et des moments conviviaux.
- Soutenir et innover des **actions de prévention**



pour les jeunes, en collaboration avec les services communaux. Par exemple : ateliers paroles, théâtre,...

- Renforcer les **campagnes de sensibilisation** aux bonnes pratiques en matière de prévention contre le vol et les cambriolages. Mieux faire connaître le rôle de la conseillère en techno-prévention et informer les habitant·es sur les primes et les possibilités de déduction fiscale pour les travaux de sécurisation.
- Multiplier les **canaux de communication** entre la police et les différents publics via les réseaux sociaux, la présence de policier·ères sur les marchés pour dialoguer et créer du lien, des policier·ères à pied ou à vélo, voire une brigade équestre.
- En concertation avec les acteurs de terrain, **renforcer les politiques de prévention** dans le cadre du plan de prévention communal, avec une attention particulière à la violence organisée liée à la drogue et au trafic d'êtres humains.

AGIR FACE À TOUTES LES FORMES DE DÉLINQUANCE ET D'INCIVILITÉ

- Lutte contre le **grand banditisme et le trafic de drogues** : renforcer les actions de la police contre les réseaux criminels. Chercher du soutien auprès des autres niveaux de pouvoir et renforcer la collaboration avec les autres zones de police pour lutter contre ces réseaux et empêcher l'installation de nouveaux.
- Poursuivre les actions de **sensibilisation au harcèlement de rue et aux violences familiales, conjugales et autres** (physiques, psychiques, économiques et sexuelles) en collaboration avec les services communaux. Appliquer la Convention d'Istanbul au sein de la Zone en renforçant la cellule EVA.
- Renforcer les actions de **lutte contre le radicalisme** à travers une cellule spécialisée composée de plusieurs fonctionnaires.
- Lutter contre les **nuisances publiques et incivilités** : dépôts clandestins, intimidation, harcèlement, discrimination et notamment celles liées au trafic de stupéfiants, en les prévenant et en les poursuivant.
- Renforcer la **lutte contre les nuisances sonores** (souvent signalées par des Saint-Gillois), en veillant à l'application stricte des limites réglementaires et légales concernant les décibels autorisés. Notamment lors

des événements et sur les terrasses des établissements horeca en soirée.

- Garantir la **sécurité routière** en réprimant les infractions au code de la route. Attention particulière de la police au respect des limitations de vitesses (selon les zones et aux abords des écoles) et au stationnement dangereux (sur les trottoirs, les pistes cyclables...). Créer des sanctions administratives communales pour ces infractions. Prendre aussi en compte les petites incivilités en matière de roulage, comme les véhicules à l'arrêt moteur allumé.
- Soutenir la **lutte contre les infractions environnementales** en collaboration avec Bruxelles Propreté et Bruxelles Environnement.

UNE POLICE FORMÉE ET EXEMPLAIRE

- Maintenir et améliorer la qualité de la **formation continue des agent·es**, notamment sur la communication non-violente, la lutte contre le racisme, les violences conjugales, intrafamiliales, sexuelles et LGBTQIA+phobes, ainsi que sur **l'accueil et l'accompagnement des victimes** et des personnes en situation de handicap. Ces formations s'appuient sur le plan diversité et le plan de formation existant.
- Évaluer et encadrer l'utilisation **des nouvelles technologies**, telles que les bodycams et les caméras de sécurité publiques. Et ce, à partir d'une approche objective et pragmatique, en équilibrant les avantages en matière de sécurité et les risques pour les libertés individuelles.
- Mise en place d'une **procédure indépendante pour les plaintes** concernant le racisme, la violence policière, etc.
- Rendre accessibles les dispositifs de dépôt de plainte pour **les personnes en situation de handicap**, en assurant l'interprétation en langue des signes et l'accessibilité des commissariats et antennes locales.
- Mise en place d'une **évaluation continue transparente** de la zone de police concernant l'organisation et des actions de la zone, complété par des audits externes réguliers pour identifier les dysfonctionnements et les améliorations nécessaires.
- Développer un plan ambitieux **contre les violences policières**, incluant une procédure de mise à l'écart immédiate des agent·es soupçonnés·es d'actes répréhensibles.

- Améliorer **les procédures d'évaluation et disciplinaires** des policier·ères, et renforcer la protection des lanceur·euses d'alerte en leur octroyant un statut de protection immédiat.
- Améliorer **l'accueil des victimes** dans les commissariats en investissant dans les infrastructures, notamment la cellule EVA, et en appliquant le handistreaming pour les personnes en situation de handicap.
- Mise en place d'une étude pour **analyser la transparence des contrôles d'identité** et instaurer le récépissé pour ces contrôles.
- Renforcer la **mixité culturelle, de genre et de handicap au sein du corps de police**, pour qu'il reflète la diversité de la société. Mise en place des commissions de travail sur ces thématiques et développement des initiatives comme les « Rainbow Cops », avec le soutien de la hiérarchie.
- Continuer et renforcer le travail de **transparence et de communication** du Conseil de Police, en rendant plus accessibles les PV, les budgets et comptes rendus sur les réseaux sociaux, le site web et dans les journaux communaux. Améliorer la communication de la Zone de Police sur son fonctionnement et ses actions, notamment sur les réseaux sociaux.
- **Recrutement intensif** de personnel qualifié et formé pour combler le déficit d'agent·es. Il manque 20% d'agent·es à la Zone Midi (taux le plus élevé en région Bruxelloise).
- Soutenir les initiatives visant à réduire la **surcharge de travail** liée à la prison de Saint-Gilles (accompagnement des convois et remplacement des gardien·nes en cas de grève) et à l'encadrement d'évènements.
- Continuer à soutenir les **policier·ères victimes de violence** dans l'exercice de leurs fonctions et les accompagner dans les démarches médicales, psychologiques et/ou judiciaires nécessaires.
- Décharger les policier·ères des **tâches administratives** en engageant du personnel civil pour accomplir ces fonctions afin d'augmenter la présence des policier·ères sur le terrain.
- **Rénover les commissariats** pour qu'ils puissent offrir un cadre de travail agréable à nos policier·ères et accueillir dignement les citoyen·nes.

UNE ZONE DE POLICE QUI DONNE ENVIE À SES AGENT·ES D'Y RESTER

- Renforcer les patrouilles et leur **assigner des missions bien décrites**. À Saint-Gilles des patrouilles sont in fine dévolues à d'autres actions que celles initialement prévues (ex : évènements, renforcement du personnel dans les prisons, ...). Résultat : parfois il n'y a qu'une seule patrouille pour la commune toute la nuit. Il faut une meilleure répartition des équipes afin d'assurer la sécurité de la population au sein de notre zone.
- Renforcer les moyens de la Zone de Police Midi en sollicitant **des ressources financières** aux niveaux régional et fédéral, par exemple, en demandant la révision des normes KUL qui déterminent les budgets alloués aux zones de police du royaume.²



² Les budgets fédéraux des zones de police dépendent de la norme KUL, une méthode de calcul imaginée à la fin des années 1990 qui détermine la capacité théorique de la police par zone. En 2023, Bruxelles Pouvoirs Locaux (BPL) a révélé que ce système désavantageait la Région-Capitale. Selon l'étude, la norme KUL conduit à un sous-financement annuel compris entre 10 et 12 % pour les six zones de police bruxelloises.

UNE POLICE QUI ASSOCIE LES CITOYEN·NES

- Soutenir la **création d'espaces d'échange, de rencontre** et de collaboration entre les jeunes et la police dans les quartiers où la relation de confiance est ébranlée. Encourager les inspecteur·rices de proximité à créer du lien avec les acteur·ices de terrain comme les maisons de jeunes et les maisons de quartier.
- **Consultation des citoyen·nes** lors des démarches de diagnostic et d'évaluation des problèmes collectifs de sécurité dans les trois communes. Il ne s'agit pas de prôner la délation ou la mise en place de vigiles citoyens, mais de recueillir les avis des habitant·es pour une meilleure compréhension des enjeux de sécurité.
- Associer les citoyen·nes à une **démarche de diagnostic et d'évaluation** des problèmes collectifs de sécurité dans la commune, en organisant par exemple des « marches exploratoires » avec des femmes saint-gilloises et/ou des associations travaillant pour mieux identifier les problèmes d'accessibilité et les besoins en éclairage.

NOS PROPOSITIONS

UNE COMMUNE OUVERTE ET FESTIVE, EN TOUTE SÉCURITÉ POUR CHACUN·E

- Intégrer les enjeux de la sécurité dès la conception des **aménagements urbains** et du mobilier urbain, en adoptant une approche « security by design ».
- Sensibiliser et former la police, les gardien·nes de la paix, et le personnel des bars aux problématiques d'**insécurité des femmes** dans l'espace public, incluant les drogues, le consentement, le harcèlement, l'écoute et la prise en charge des victimes.
- Encourager les bars et autres établissements à désigner une **personne-ressource** formée, capable de prendre en charge les personnes confrontées à des situations d'insécurité. Instauration de dispositifs clairs tels que l'utilisation d'un mot de passe, d'un code anti-harcèlement destiné aux travailleurs et travailleuses des bars. Cela permettrait aux client·es de signaler discrètement les actes de harcèlement dont ils sont victimes ou

témoins, à l'exemple de l'initiative « Ask for Angela ».

- Sensibiliser les **publics festifs** pour encourager les victimes et les témoins à intervenir ou à prévenir le personnel de sécurité en cas d'agression ou de harcèlement.
- Mener une politique de prévention contre la **consommation excessive d'alcool et d'autres substances** lors des événements festifs et sociaux à Saint-Gilles. Imposer aux organisateur·rices des événements partenaires de la commune ou utilisant des salles communales de fournir gratuitement de l'eau potable.
- En lien avec la zone de police et les services communaux concernés, **simplifier les formalités pour les événements de proximité** rassemblant un nombre de participant·es limités (par exemple la fête des voisin·es).

PLUS DE PRÉVENTION, UNE MEILLEURE SÉCURITÉ POUR TOUTES ET TOUS

- Encourager et développer la **vie associative**, sportive et culturelle en favorisant l'occupation positive de l'espace public et sa réappropriation par les citoyen·nes. Organiser des fêtes de voisinage ou de quartier, des manifestations artistiques sur la voie publique et des opérations de végétalisation en collaboration avec les habitant·es.
- Mettre en place des dispositifs pour mieux **encadrer la consommation d'alcool et autres substances** dans l'espace public, en parallèle des actions de prévention.
- Donner aux **services de prévention et de cohésion sociale** les moyens nécessaires pour assurer leur mission.
- Renforcer les **médiateur·rices de quartier** pour gérer les conflits de voisinage, formés à la communication non-violente, à la gestion des conflits, à l'accueil des victimes et à la sensibilisation aux personnes en situation de handicap.
- Soutien **aux associations de quartier** à vocation sociale et de jeunesse, qui créent des liens dans les quartiers, en faisant de ces associations de véritables partenaires de la commune et de la zone de police.
- En collaboration avec le CPAS, les secteurs associatifs, la zone Midi et les services

communaux de prévention, développer des campagnes et des actions pour **empêcher les publics vulnérables** (jeunes en décrochage, personnes sans abri et sans papier) **d'être intégrés au marché de la drogue**, que ce soit comme consommateur-rices ou acteur-rices (ex : jeunes engagé.es par les trafiquants pour jouer le rôle de guetteur).

- Soutien **aux associations** d'aide aux personnes victimes d'addictions et de dépendances.
- Soutien aux **travailleur-ses sociaux-les** : La précarité croissante, la violence liée au trafic de drogues et l'augmentation des publics en errance victimes d'addictions placent les travailleur-ses sociaux-les face à des situations de plus en plus difficiles dans leur quotidien.
- Favoriser la **transversalité** entre les travailleur-ses sociaux-les et les autres services communaux tels que la jeunesse, la culture, le logement, ainsi qu'avec le CPAS et le Foyer du Sud.
- Former le personnel, les gardien-nes de la paix, les éducateur-rices de rue, les animateur-rices socio-culturel-les et les éducateur-rices socio-sportif-ves à travers des **journées de sensibilisation et de spécialisation (par exemple, sur les addictions)**.

BIEN-ÊTRE ANIMAL : SAUVAGES OU DOMESTIQUES, RESPECTONS-LES

Des milliers de chats et de chiens, mais aussi d'oiseaux, de lapins ou de hamsters partagent au quotidien la vie des Saint-Gillois-es. Depuis 2015, le Code civil reconnaît les animaux comme « êtres vivants doués de sensibilité ». Pour Ecolo-Groen, les animaux domestiques et sauvages présents sur notre territoire sont aussi des « habitant-es » : il nous revient de prendre soin de leurs besoins fondamentaux (nutrition, santé, épanouissement, douleur) et de leur permettre de mieux vivre en ville et de cohabiter harmonieusement avec les humains et avec les autres espèces (en ce compris la faune sauvage).

On le sait, pour les êtres humains, la proximité des animaux est source de bien-être et augmente l'espérance de vie. L'animal contribue à notre équilibre physique et mental, il réduit le stress et le risque de dépression. S'occuper d'un animal renforce l'autonomie et la confiance en soi de l'enfant. À côté des animaux domestiques, protéger la faune sauvage en ville (renards, oiseaux, insectes, ...), c'est garantir la biodiversité essentielle à la survie de l'humanité. Cela passe par une réduction des sols arti-



ficiels et à la promotion de tout ce qui contribue au retour ou au maintien de la nature en ville.

Pour renforcer et promouvoir le respect du bien-être animal sur le territoire saint-gillois, de nombreuses actions concrètes sont possibles. Elles visent à renforcer la place de l'animal en ville et à informer et sensibiliser les Saint-Gillois-es et le personnel communal sur la question.

NOS PROPOSITIONS

- Renforcer le rôle du **Conseil consultatif du bien-être animal**.
- Désigner un **vétérinaire de référence** pour la prise en charge d'animaux blessés sur le territoire communal.
- Continuer à organiser la « **Journée du Bien-être animal** » afin de sensibiliser les habitant-es et les informer des enjeux de la présence des animaux :
 - Informer les propriétaires de chiens sur leurs obligations dans l'espace public (identification, stérilisation, tenue en laisse, ramassage des déjections).
 - Conscientiser sur les limites de l'espace urbain par rapport aux besoins physiologiques spécifiques des chiens de certaines races/ taille.
- Développer une **offre végétarienne dans toutes les cantines scolaires** et intégrer des clauses bien-être animal dans les marchés publics.
- **Interdire** sur notre territoire et dans les activités proposées par les écoles, **les spectacles ou animations basées sur l'exploitation d'animaux sauvages**.
- Encourager toutes les initiatives qui favorisent la **rencontre entre des animaux domestiques et des personnes fragiles** (seniors, enfants, personnes porteuses d'un handicap), comme les poulaillers dans les cours d'école.
- Mise en place de **nichoirs et hôtels à insectes** dans les aménagements des espaces verts.
- Veiller à l'entretien et à l'aménagement des **canisites** et des « **zones de liberté pour chiens** » dans lesquelles ils ne doivent pas être tenus en laisse : conception de « parcours d'activités » en gros bois permettant aux chiens de se défouler.
- Poursuite l'**octroi des « primes vétérinaires »** communales permettant aux personnes les plus fragiles de supporter les frais de vétérinaire.
- **Informersur la stérilisation des chats**, dont la prolifération menace les populations d'oiseaux. (cf disparition des moineaux)

notamment en poursuivant et en informant de l'existence de la prime stérilisation communale.

- **Changer notre regard sur les animaux considérés comme « nuisibles »** appelés « espèces liminaires », comme les rats ou les pigeons. Veiller à des mesures respectueuses et humaines de régulation de leur population :
 - Limiter les raticides, continuer comme déjà fait à Saint-Gilles en privilégiant pour les rats, l'utilisation de furets.
 - Développer un programme couplant graines contraceptives pour limiter le nombre des pigeons et autoriser le nourrissage à l'aide de ces graines par des bénévoles autorisés (fait à l'elles avec de bons résultats).
- **Interdire les pétards et limiter les feux d'artifices**, sources de stress pour toutes les espèces animales, domestiques et sauvages, responsables de la mort de nombreux oiseaux.
- **Sensibiliser à la question de la responsabilité lorsqu'on adopte un animal**. Développer des actions de sensibilisation avec des associations comme « Pense-bête » sur cette question.
- Renforcer le **soutien aux associations** comme chats libres qui agissent pour la régulation des chats errants avec une démarche exemplaire en termes de bien-être animal.

URBANISME : PRÉPARER L'AVENIR, PROTÉGER LE PASSÉ, SOUTENIR LA RÉNOVATION

Sur ces 6 dernières années, nous avons permis de lutter contre la spéculation immobilière, la prolifération des airbnb et du coliving, refusé systématiquement toute destruction du patrimoine et sur-densification des quartiers, mais aussi permis de raccourcir drastiquement les délais d'attente pour un permis (nous sommes parmi les communes qui les délivrent avant les délais de rigueur) ou les renseignements urbanistiques. Enfin, Saint-Gilles est passé à l'ère de la digitalisation, réduisant encore les délais et le papier, tout en restant accessible aux personnes victimes de la fracture numérique.

Nous avons également veillé dans nos avis (il s'agit de permis régionaux) à ce que le quartier Midi puisse

réellement devenir un quartier « Gare habitante » en nous opposant au PAD (Plan d'Aménagement Directeur) Midi, aux trop grands gabarits du siège SNCB, avenue Fonsny, d'Infrabel, rue de France ou encore du projet « Move Hub » sur l'îlot Tintin des promoteurs immobiliers Atenor et BPI, et avons réclamé l'application de minimum 25% de logements à finalité sociale. Nous avons participé à la rédaction des « projectlines » de Perspective.brussels concernant la vente des terrains SNCB (France-Bara, Atrium, Delta-ZenneWater) où nous avons veillé au respect de ces mêmes principes (cf. le chapitre consacré au quartier Gare du Midi).

La commune de Saint-Gilles est riche d'un patrimoine incroyable, notamment en matière d'art nouveau. Celui-ci est régulièrement mis à l'honneur et nombre d'associations proposent régulièrement des visites thématiques sur le sujet, on sort d'ailleurs d'une année thématique régionale Art Nouveau qui a particulièrement mis Saint-Gilles sous les projecteurs. Nos deux musées communaux, le Musée Horta et la maison Hannon, n'y sont pas étrangers. Et si notre commune ne manque pas d'initiatives en la matière, elle pourrait encore davantage valoriser non seulement ce patrimoine art nouveau, mais également son patrimoine architectural de manière plus générale, et son patrimoine !

NOS PROPOSITIONS

EN MATIÈRE D'URBANISME

- **Dans l'attente d'un nouveau PAD Midi, faire respecter les lignes de conduite du gouvernement bruxellois** (principes pour l'aménagement d'une gare habitante, en fr: [principes_damenagement_quartier_midi.pdf](#) (perspective.brussels), en nl: [principes_aanleg_zuidwijk.pdf](#) (perspective.brussels)), mais aussi celles de Perspective.brussels concernant les terrains SNCB mis en vente (cf. plus haut).
- **Améliorer encore les procédures administratives** (déjà énormément de progrès ont été accomplis en 6 ans pour délivrer plus rapidement les renseignements urbanistiques, informatiser les procédures et accélérer la délivrance des permis).
- Garantir l'**accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments**.
- **Protéger le patrimoine historique**.
- **Encourager la création architecturale contemporaine de qualité**.
- **Limiter les subdivisions d'immeubles en trop petits logements**.

- **Cadrer le coliving** (en attendant l'approbation d'une ordonnance régionale sur le sujet, nous avons édicté sous cette législature des lignes de conduite en collaboration avec les communes d'Ixelles et de Bruxelles-Ville).
- **Limiter l'emprise de la publicité commerciale** (Saint-Gilles a interdit sous cette législature toute publicité digitale en voirie communale).
- Poursuivre la **rénovation des logements publics**.
- Favoriser l'**installation de logements au-dessus des commerces**.
- **Protéger les intérieurs d'îlot**.
- **Déminéraliser, verduriser et améliorer la biodiversité des intérieurs d'îlots**.
- Favoriser la **création d'équipements d'intérêt collectif** (crèches, écoles, espaces culturels et sportifs, etc.).
- Contribuer à la **lutte contre les inondations** en demandant à chaque nouveau développement immobilier de gérer les eaux de pluie sur la parcelle (objectif : pas de rejet d'eau de pluie à l'égout) que ce soit par la perméabilisation des sols, l'installation de citernes, la création de toits verts, etc.).
- Privilégier la **rénovation des immeubles obsolètes** (par ex. de bureaux ou industriels) et les reconvertir en évitant au maximum les démolitions.
- Encourager la **construction durable**, les **économies d'énergie** et les **chantiers exemplaires**.
- Favoriser le **maintien, voire le développement, des activités économiques** (compatibles avec l'habitat).
- Prévoir des **parkings vélos** en suffisance dans tous les projets de construction.
- Encourager l'**occupation temporaire à finalité sociale**.

EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

- **Instaurer un prix de « restauration du patrimoine »**. Ferronneries, menuiseries, sgraffites, moulures, vitraux, vieux ascenseurs Le savoir-faire des artisans contribue à maintenir notre patrimoine. Ces métiers, en voie de disparition et souvent méconnus, méritent pourtant toute notre attention. Pour les mettre en valeur, la commune d'Ixelles a instauré un prix de « restauration du Patrimoine » qui récompense chaque année ces artisans. Une initiative de l'échevin Ecolo du Patrimoine, qui pourrait aisément être

dupliquée à Saint-Gilles.

- **Créer une journée du matrimoine à Saint-Gilles.** Jusqu'il y a peu, avant de s'appeler les heritage days, les journées du patrimoine permettaient aux saint-gillois-es de découvrir le patrimoine de la commune. C'est pourtant oublier qu'il existe aussi un matrimoine à Saint-Gilles et que depuis quelques années s'organisent aussi désormais des journées du matrimoine en Région bruxelloise. Notre commune pourrait avoir toute sa place dans ce programme. Ecolo-Groen, qui avait en charge sous cette législature l'Égalité des chances et Droits des femmes (mais pas la compétence du Patrimoine), a ainsi créé une visite guidée des luttes féministes à Saint-Gilles et organisé des visites guidées féministes du matrimoine saint-gillois en collaboration avec l'asbl « L'architecture qui dégenre ». À nous d'aller plus loin et de développer une véritable journée du matrimoine à Saint-Gilles !

QUARTIER MIDI : FAIRE DE LA "GARE HABITANTE » UNE RÉALITÉ

Au-delà des problèmes de sécurité, d'augmentation de la pauvreté, du « sans chez soi » et de la toxicomanie, le quartier de la gare du Midi, véritable fiasco urbanistique et social hérité de l'ère Picqué (sans compter les errements de la SNCB), concentre aujourd'hui un certain nombre d'enjeux urgents. Le quartier, qui englobe pas moins de 4 communes et 9 sous-quartiers, a connu au fil des législatures des diagnostics et plans successifs. Il devrait subir dans les prochaines années des transformations majeures, citons le projet privé Move'Hub, les projets publics de construction du siège de la SNCB, du siège Infrabel, la vente des terrains de la SNCB (Atrium, France-Bara et Delta-Zennewater, ...) et bien sûr le fameux Métro 3. Le tout déjà avalisé, alors que le quartier est toujours dans l'attente d'un nouvel outil planologique réglementaire qui tarde à venir.

Pour rappel, alors que plusieurs programmes de développement urbain sont actifs dans la zone Midi (CRU 7 « Autour de la Gare du Midi », Contrat de quartier « Midi »), un PAD Midi (plan d'aménagement directeur), recalé une première fois en 2021, est aujourd'hui au frigo. Dans l'attente, on fonctionne sur la base de « lignes directrices »... La promesse du rééquilibrage logements/bureaux en faveur de plus de logements accessibles aux Bruxellois-es, et singulièrement de logements sociaux, tarde à venir,

sans parler de la création de crèches, écoles, parcs et d'un véritable espace public digne d'une gare « habitante ».

RAPPEL DU CONTEXTE

- **Le Schéma directeur pour le quartier Midi** a été approuvé par le Gouvernement bruxellois en 2016. Ce schéma repose sur le concept de la « Gare habitante ».
- **Le projet de PAD Midi**, qui prolonge cette vision, a été quant à lui approuvé le 6 mai 2021 puis soumis à enquête publique durant l'automne 2021. Les consultations et réclamations des habitant-es et usager-es du quartier ont fait ressortir la nécessité d'adapter la vision pour plusieurs thématiques, dont notamment la densité, la forme urbaine et les gabarits, l'équilibre des fonctions entre bureau et logement, le logement social, la végétalisation et les espaces publics, les enjeux climatiques (dont la reconversion des bâtiments) ou encore la mobilité. La commune de Saint-Gilles avait remis un avis négatif sur ce PAD.
À la suite de l'enquête publique, de **nouvelles ambitions territoriales pour le quartier Midi** ont été présentées au Gouvernement bruxellois et approuvées. Ce dernier a chargé perspective.brussels d'adapter la vision territoriale pour le quartier Midi et d'actualiser, le cas échéant, le cadre planologique répondant aux évolutions structurelles et contextuelles du quartier en vue d'une nouvelle approbation.
- En mars 2023, **la note "Quartier Midi vers la gare habitante. Principes pour l'aménagement d'une gare habitante"** a été publiée par Perspective : [principes_damenagement_quartier_midi.pdf](#) ([perspective.brussels](#)). La note détaille les principes d'aménagements pour améliorer le cadre de vie du quartier Midi et présente la manière dont la vision territoriale est actualisée, notamment pour donner suite aux conclusions de l'enquête publique du Plan d'Aménagement Directeur (PAD) Midi. L'actualisation de la vision stratégique pour le quartier Midi implique la **mise à jour de certaines données** afin de tenir compte d'éventuelles évolutions récentes : impact de la crise Covid, télétravail, développements immobiliers à proximité du périmètre, etc. Une partie de cette mise à jour est réalisée au sein de Perspective, en particulier au niveau de la démographie, du logement, des équipements, des bureaux et des activités productives. En attendant, le PAD Midi a été mis au frigo par le

gouvernement Vervoort sans que personne n'ose s'avancer vers un agenda. À voir ce que le prochain gouvernement en fera.

- Approuvé fin mars 2023 par le gouvernement bruxellois, **le CRU n°7** (Contrat de rénovation urbaine) doit guider la politique en la matière jusqu'en 2030. Il vient pallier tant bien que mal l'absence du PAD pour la zone. Le diagnostic du CRU 7, dont le périmètre d'analyse est identique à celui du PAD Midi, rappelle notamment que l'offre en espaces publics et sa qualité reste un enjeu majeur pour le quartier Midi. Son programme **prévoit un réaménagement et la végétalisation de certains espaces publics, à l'horizon 2028-2030, dont l'esplanade de l'Europe, la place Victor Horta, la rue de France ou encore la rue Couverte**. Un pôle de sport urbain et un pôle de soin verront également le jour. Un nouvel espace vert où coulera la Senne à ciel ouvert, le parc des Deux Gares, sera aménagé le long de la rue du même nom. Rappelons également qu'un projet de réaménagement de l'avenue Fonsny est dans les cartons de la Région, mais doit attendre la fin du chantier Métro 3...
- En septembre 2023, les pouvoirs publics fédéraux, régionaux et communaux concernés se sont accordés sur **un plan de 22 actions** en vue d'améliorer à court et à moyen terme la sécurité et la propreté dans la gare du Midi.

LES PROJETS EN COURS

- Du côté de la **SNCB, c'est le Tri postal**, le long de l'avenue Fonsny, qui va être rénové pour rassembler, sur 54.000 m², les principaux bureaux bruxellois de l'entreprise sur un site unique. Les travaux permettront aussi de réaménager l'accès principal de la gare, pour le rendre plus visible. Reste que le projet, qui doit être exécuté par le consortium Besix, BPC/BPI et Immobel, fait l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'État de la part de plusieurs associations : IEB, Bral, Midi moins une et le centre de rénovation urbaine d'Anderlecht. La commune de Saint-Gilles a également introduit un recours au gouvernement bruxellois principalement pour un gabarit trop élevé du bâtiment et ce, en l'absence d'un PAD, mais a été déboutée. Après le déménagement de la SNCB, le consortium devait récupérer trois sites appartenant à la SNCB, mais il a lâché l'affaire et les sites sont actuellement mis en vente par la SNCB. Perspective. brussels, le maître architecte (BMA), avec les communes concernées, dont Saint-Gilles, et



les administrations régionales, a publié des « projectlines » (toujours en l'absence de PAD) concernant ces terrains.

- De l'autre côté de la gare, **rue de France, c'est le nouveau siège de 35.000 m² du gestionnaire de réseau Infrabel qui sera érigé**. Le permis devrait être octroyé sous peu par la Région. La commune de Saint-Gilles, a ici remis un avis favorable conditionné (on est, tout comme pour le permis SNCB, dans le cadre d'un permis régional), mais a toutefois demandé de réduire significativement le gabarit et de prévoir la création de logement à finalité sociale dans l'environnement proche du siège.

Au niveau public toujours, il existe aussi des projets, depuis très longtemps, pour **les quadrilatères**, mais qui ont tous plus ou moins avorté. Les quadrilatères sont des espaces sous les voies, situés entre la place de la Constitution et l'esplanade de l'Europe. Ils sont inoccupés depuis plusieurs années. La SNCB a décidé de s'en saisir en lançant un appel à manifestation d'intérêt en mars 2021 afin de réactiver ces quadrilatères et d'évaluer l'intérêt potentiel qu'ils pouvaient susciter. Ils sont intégrés dans le CRU 7, tout comme d'autres développements prévus sur l'îlot des Deux Gares et aux alentours immédiats de celui-ci.

Enfin, côté privé, pointons **l'ancien projet de la tour Victor, rebaptisé Move'Hub, porté par les promoteurs Atenor et BPI**. En bordure de la rue Bara, le complexe mixte doit accueillir du logement public (acquisitif via Citydev), du logement privé et du



bureau. Les plans ont dû être modifiés à la suite de l'étude d'incidences. Ici aussi, la commune de Saint-Gilles a demandé des gabarits moins élevés et de s'en tenir aux lignes directrices du gouvernement bruxellois, de même que de prévoir la création de logement social, pour ce projet encore, on est dans le cadre d'un permis régional.

Notons pour conclure que le quartier devrait voir arriver **le métro 3**, si le prochain gouvernement contourne les obstacles financiers et techniques à la réalisation de la nouvelle ligne.

NOS PROPOSITIONS

- Nous avons avalisé au sein du collège de Saint-Gilles les programmes du contrat de quartier durable Midi (en 2021) et du CRU n°7 (2023) que vous pouvez retrouver via les liens ci-dessous. Ils mettent au service du quartier des moyens régionaux considérables, mais qui comme pour tout programme de cette ampleur, mettront plusieurs années avant de se concrétiser (le CQD Midi est lui en phase d'exécution) :
 - [Midi - Revitalisation Urbaine \(quartiers1060.brussels\)](https://bma.brussels/app/uploads/2024/08/Projectlines_Midi-Revitalisation_Urbaine_quartiers1060_brussels.pdf)
 - [CRU 7 - Autour de la Gare du Midi | perspective.brussels](https://bma.brussels/app/uploads/2024/08/Projectlines_France-Bara_FR.pdf)

Concernant les 3 sites de la SNCB en vente (France-Bara, Atrium, Delta-Zennewater), les communes de Saint-Gilles et d'Anderlecht ont participé avec Perspective.Brussels (département Stratégie territoriale), urban.brussels (DU et DPC), Bruxelles Environnement, le Bouwmeester Maître

Architecte (BMA) et son équipe à l'élaboration d'un certain nombre de principes généraux et de lignes directrices. L'objectif de ces projectlines est d'élaborer, pour chacune des futures opérations immobilières un cadre urbanistique qui définisse les ambitions préalables au redéveloppement. Faute de PAD, nous soutenons ces projectlines et les principes avalisés par le gouvernement bruxellois pour le quartier Midi qui sont résumés ci-dessous (vous trouverez les projectlines pour chacun des 3 sites sur le site de perspective.brussels).

- https://bma.brussels/app/uploads/2024/08/Projectlines_Atrium_FR.pdf
- https://bma.brussels/app/uploads/2024/08/Projectlines_Delta-Zennewater_FR.pdf
- https://bma.brussels/app/uploads/2024/08/Projectlines_France-Bara_FR.pdf

Participer au nouvel équilibre programmatique à l'échelle du quartier en renforçant son caractère résidentiel.

- L'objectif régional étant de développer un "quartier de gare habitant", ceci implique que les futurs développements participent à l'effort général de mixité du quartier au profit de la fonction résidentielle et des affectations annexes (dont équipements, commerces de proximité).
- Programmation Mixte.
- Concernant les typologies de logements, minimum 25% de l'ensemble des logements doit être à finalité sociale.

Des gabarits qui s'inscrivent dans le contexte environnant et des gabarits de références.

- Les possibilités de développement devront tenir compte du contexte environnant et des gabarits de référence, s'inscrire dans le cadre du RRU (règlement régional d'urbanisme) en vigueur et du bon aménagement des lieux en concertation avec le BMA (maître architecte) et URBAN.
- Les 3 terrains de la SNCB, Delta/Zennewater, France/Bara, Russie/Mérode (Atrium), seront développés en tenant compte du contexte environnant et des gabarits de référence. Aucune émergence n'y sera prévue.

Une densité maîtrisée et raisonnable.

- Au niveau du nombre de m² bâti, le cadre de référence sera la situation existante avec la volonté d'être plus compact sans impacter la part de logement dans le programme global à l'échelle des 3 sites.
- Une densité (P/S) maîtrisée et raisonnable sera recherchée dans les limites du RRU en vigueur et du bon aménagement des lieux.

Garantir des espaces ouverts de qualité.

- L'équilibre entre la densité et les espaces ouverts dépendra également de la qualité des espaces créés et de leur activation (socle actif, équipement, espace végétalisé).
- Activation des rez-de-chaussée, des socles des bâtiments avec des fonctions animatrices d'espace public, ouvertes et accessibles au public.
- Garantir la qualité des espaces publics et espaces ouverts privés existants et à créer.
- Limiter les nuisances que pourrait créer le développement de bâtiments élevés (vent, ombrage...).
- Ce territoire est identifié comme une zone de carence en espaces verts accessibles au public chaque projet devra d'office s'accompagner d'espaces ouverts de qualité.

Favoriser le développement de logement à finalité sociale.

Demande que soit inscrites en amont des projets les stratégies d'acquisition de droits réel (propriété classique, droit de superficie ou emphytéose) développées par les opérateurs régionaux de logements publics (citydev, SLRB ou autres) et les autres opérateurs s'inscrivant dans la politique sociale du logement de la Région : CLT (Community Land Trust, alliance foncière régionale), AIS (agences immobilières sociales) ou coopératives comprenant des projets portés avec des AIS, etc.



Favoriser le développement d'équipements d'intérêt collectifs ou de services publics.

Il est attendu de tout projet d'envergure de contribuer à la production d'équipement d'intérêt collectif ou de service public. Pour les grands projets immobiliers de manière générale, un total de 10% de la surface bâtie est recommandé en vue de créer des équipements d'intérêts collectifs ou de service public.

Stimuler l'économie circulaire et les méthodes de construction durables, y compris les stratégies de durabilité économique.

En accord avec l'évolution vers une plus grande réutilisation des bâtiments pour faire face au coût environnemental du CO₂ incorporé, ainsi qu'à la nécessité de réduire l'impact opérationnel du CO₂, il faudra :

- Privilégier la reconversion par rapport à la démolition/reconstruction.
- Promouvoir les canaux de réutilisation des matériaux (études, inventaires) et les matériaux durables : urban mining, matériaux biosourcés / recyclés... (utilisation de l'outil TOTEM).
- Promouvoir le développement d'aménagements durables, tant en termes d'énergie que de biodiversité et de gestion des eaux : panneaux solaires, gestion des eaux à la parcelle et réutilisation des eaux de pluie et des eaux grises, toitures vertes,...
- Rechercher des synergies pour la production d'énergie et les installations techniques.

- Contrôler et réduire l’empreinte carbone.
- Analyser les potentiels de décarbonation pour la thématique énergie.

Anticiper l’adaptabilité.

Dans la mesure du possible, encourager l’adaptabilité technique et la flexibilité spatiale des éléments constructifs ou des bâtiments afin d’en permettre, par exemple, une réutilisation ou réaffectation ultérieure aisée de bureaux en logements.

Maintenir une percée visuelle (perspective urbaine) depuis le haut de Saint-Gilles (par rapport aux incidences du skyline).

Le bâtiment comme contributeur à l’amélioration climatique.

Le bâtiment pourra contribuer à l’amélioration climatique, notamment en :

- Analysant les potentiels de végétalisation du projet et la création de jardins sur toitures (5e façade) qui peuvent améliorer la capacité de rétention d’eau, la qualité paysagère et climatique des bâtiments.
- Travaillant sur le choix des matériaux, des couleurs, de l’efficacité énergétique pour réduire le besoin de climatisation.
- Analysant le potentiel de contribution du bâtiment à l’amélioration du réseau écologique.

Déminéraliser, verduriser et améliorer la biodiversité des intérieurs d’îlots.

- Les futurs projets doivent améliorer, en priorité, les qualités paysagères, climatiques, végétales et de gestion des eaux pluviales, puis, minérales et esthétiques des intérieurs d’îlots et y favoriser des terrasses/toitures accessibles intensives.

Plus spécifiquement, la mise en place des stratégies décrites ci-dessous aide à lutter contre le réchauffement climatique, en particulier l’effet d’îlot de chaleur urbain, en :

- réduisant au maximum les surfaces minéralisées, en augmentant les surfaces perméables et prévoyant davantage de végétation, tout en tenant compte des autres aménagements/dispositifs qui doivent être aménagés dans cet espace ;
- prévoyant la réutilisation de l’eau de pluie ;
- prévoyant la gestion intégrée de l’eau de pluie sur la parcelle.

Sur l’îlot de Deux Gares

- Une attention particulière devra être portée sur la proportion entre la hauteur du bâti et la largeur du nouvel espace vert accessible au public le long de la Senne afin de garantir un espace vert de qualité. Par ailleurs, les qualités architecturales et végétalisées de ces façades seront également à considérer.

Encourager l’occupation temporaire à finalité sociale.

Durant la phase de projet, avant la délivrance du permis et le début des travaux, une réflexion devrait être organisée permettant l’occupation temporaire. L’occupation temporaire par des projets à finalité sociale permet d’animer un bâtiment ou un quartier amené à se transformer, en préfigurant ou en attente de son affectation définitive. À cet égard, l’occupation temporaire a un grand potentiel comme laboratoire pour tester concrètement un aménagement futur.

Concours d’architecture.

En raison de leur importance stratégique, nous attendons du futur propriétaire des 3 sites (Delta-Zenne-Water, Atrium, France-Bara) qu’il organise un concours d’architecture avec le bouwmeester-maître architecte bruxellois avant de décider d’un futur projet définitif de transformation du site.

SITE DES PRISONS : VERS UN ÉCOQUARTIER EXEMPLAIRE

En raison de sa valeur patrimoniale unique et de sa situation, le site des prisons de Saint-Gilles et Forest, de part et d’autre de l’avenue de la Jonction, présente un potentiel énorme, une opportunité qui arrive peu souvent dans l’histoire d’une commune. Ce sont 6,5 hectares (plus de 10 terrains de foot) au milieu de notre ville qui pourraient ainsi devenir un futur écoquartier exemplaire. Un site qui, pour Saint-Gilles, constitue l’unique réserve foncière de la commune.

Mais concrètement que vont devenir les prisons de Saint-Gilles et Forest lorsque tous les détenus de Saint-Gilles (la prison de Forest est vide depuis 2023) seront transférés vers la nouvelle prison de

Haren ? On aimerait le savoir. Mais en l'absence d'un plan d'aménagement directeur « Prisons », les intentions des gouvernements fédéral et régional quant à l'avenir du site des prisons ne sont toujours pas connues à l'heure actuelle. Va-t-il être revendu à la Région ? Rien n'est décidé. Au parlement bruxellois en 2024, Rudi Vervoort, alors ministre-président, indiquait qu'il était « *prématuré de parler du rachat du site* » alors que la Régie des Bâtiments, qui gère les biens de l'État fédéral, n'a pas encore clarifié ses intentions. Officiellement, la fermeture de la prison de Saint-Gilles est toujours prévue pour la fin de l'année 2024, « de manière phasée », mais tout prête à penser que cette fin d'occupation sera prolongée. Reste que ni la Région, ni Beliris n'avaient le budget en 2024 pour acheter le site.

NOS PROPOSITIONS

- Nous demandons lors de la formation des gouvernements régional et fédéral qu'une **concertation** ait lieu sans tarder **quant à l'affectation future des lieux** et d'en préciser les modalités (type de cession, outil planologique privilégié, ...) et de **garantir que ce site public reste 100% public.**
- Il s'agira également d'**associer les communes de Saint-Gilles et Forest, ainsi que les riverain-es**, à toutes les décisions importantes quant à l'avenir du site.
- Nous souhaitons y voir se développer un **projet public d'écoquartier exemplaire** en matière d'environnement et de mobilité douce, de cohésion sociale, d'espaces verts, de logement mixte ainsi que sur les aspects socio-économiques.
- Il est nécessaire d'y créer des logements accessibles (locatifs sociaux et modérés, acquisitifs sociaux, modérés et moyens) **avec la moitié au minimum qui soit des logements sociaux.**
- Les **espaces verts** devront avoir une place prépondérante sur le site, avec entre autres la création d'un parc urbain.
- **Une mixité de fonctions doit être assurée pour le bâti** : logements, équipements collectifs (écoles, crèches, infra sportives), commerce, artisanat et petites activités économiques... Avec une attention particulière pour y intégrer les détenus de la maison de détention de Berkendael juste à côté (peine courte de max 3 ans, axée sur la réinsertion).
- À l'image d'autres grands sites urbains européens qui ont été reconvertis (Berlin, Londres, Bordeaux,...) ou plus proches de nous, Usquare à Ixelles avec le projet « See U » d'occupation temporaire, ou encore Anvers (Groen Quartier) et Hasselt (Universiteitscampus), **des occupations temporaires du site doivent y être développées avec entre autres une orientation artistique** (il y a déjà actuellement des occupations temporaires d'ateliers d'artistes sur le site de la prison de Forest, la demande en ateliers est énorme et la typologie de la prison s'y prête assez bien) afin de ne pas laisser le site vide en attendant le projet définitif et ce, en concertation avec les habitant-es du quartier.
- Nous soutenons le projet de l'asbl « 9m² » de créer un **musée de la Prison au sein de l'ancienne prison de Forest** et, en attendant, d'y organiser une exposition immersive propice à la découverte et aux questionnements avec 4 objectifs : éducation et prévention auprès des jeunes, soutien à la formation des professionnels, questionnement sociétal du grand public sur le fonctionnement carcéral actuel, l'enfermement, la justice et l'impact sur notre société et explorer les liens entre l'histoire de cette prison et celle de la Belgique.
- Nous veillerons à ce que les **éléments du site actuel qui sont classés soient bien entendu respectés** et mis en valeur par les futurs aménagements.



Faire respirer Saint-Gilles



OLO 60 DEN



Sint-Gillis blijven veranderen



ecologroensaintgilles



ecologroen1060.brussels

© **Ecolo-Groen Saint-Gilles**

**Plus d'informations sur les
candidat.es et le programme :
www.ecologroen1060.brussels**

**N'hésitez pas à nous suivre et
à nous contacter !**

**- info@saint-gilles.ecolo.be
- Insta : [ecologroensaintgilles](https://www.instagram.com/ecologroensaintgilles)
- Facebook : [Ecolo Groen 1060](https://www.facebook.com/EcoloGroen1060)**

**Convaincu-e-s ? Oui !
Alors le 13 octobre 2024,
votez ECOLO-GROEN !**

Ne pas jeter sur la voie publique · Verboden op de openbare weg te gooien ·
Imprimé sur papier recyclé · Gedrukt op gerecycleerd papier

E.R. / V.U. : Catherine Morenville
Rue de Savoie, 146 à 1060 Saint-Gilles